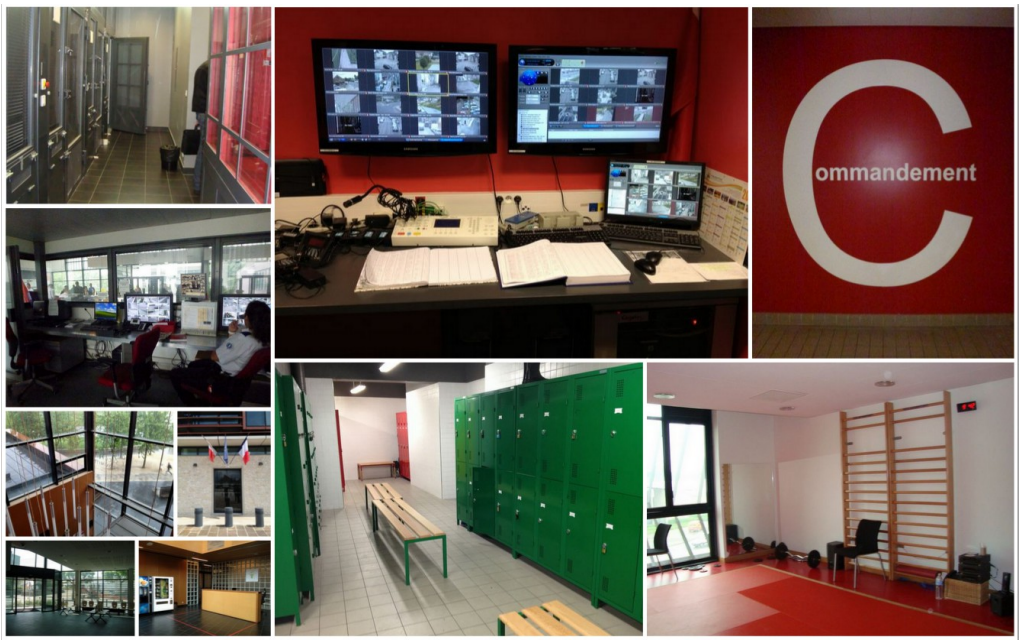
Direction de l'Évaluation de la Performance et des Affaires Financières et Immobilières
Sous-direction des affaires immobilières
Bureau des affaires immobilières des préfectures, de la police et de la sécurité civile

Référentiel de programmation des commissariats de police 50 à 500 agents



Volet Fonctionnel

I – Organisation générale de la police
II – Missions, acteurs et problématiques du commissariat
III – Description des activités et des attentes des usagers et des acteurs, spécifications fonctionnelles et techniques par local

SEPTEMBRE 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Avant-propos

Dans le cadre de sa mission de pilotage de la fonction immobilière, la DEPAFI avait coordonné en 2004 la mise au point d'un guide d'élaboration des programmes immobiliers des commissariats de police composés d'effectifs compris entre 50 et 500 personnes.

Ce document, intitulé « référentiel 50/500 », était destiné à faciliter les études de maîtrise d'œuvre au niveau des services déconcentrés de l'Etat.

Une mission, financée par le Programme 176 et conduite par la DEPAFI, a été confiée au CEREMA fin 2013, afin d'actualiser ce document et d'intégrer des préoccupations nouvelles. Il s'agissait :

- de prendre en compte la qualité de vie professionnelle des agents ;
- d'intégrer le retour d'expériences des concepteurs et des SGAMI ;
- d'intégrer les évolutions fonctionnelles, techniques et réglementaires ;
- d'optimiser les surfaces, l'exploitation, et la maintenance tout en améliorant la qualité d'usage des bâtiments ;
- d'intégrer les enjeux du développement durable ;
- et de prendre en compte les spécificités de la Préfecture de Police de Paris.

Cette mission s'est déroulée en trois temps avec une alternance de phases de recueil d'informations, de réflexions et de validation des différentes propositions par le groupe de travail et le comité de pilotage constitués à cet effet.

Ainsi, dans un premier temps, a été menée une enquête auprès des SGAMI fondée sur un questionnaire pour établir le bilan du référentiel de 2004.

Dans un deuxième temps, une série de visites sur place a eu lieu dans 7 commissariats / hôtels de police récents (HP17, CSP Provins, HP Clermont Ferrand, Saint Malo...) en présence des commissaires, de représentants du personnel, d'utilisateurs, et sur certains sites de représentants syndicaux ; ces réunions avaient pour objectifs le recueil de témoignages et un retour d'experiences.

Enfin, dans un troisième temps , des groupes de travail ont été organisés avec les ingénieurs de la DEPAFI/BAIPPSC, des représetants des SGAMI, de la DCSP, de l'IGPN, de la Préfecture de Police de Paris, de la police scientifique et du SDLP.

Les propositions et avis des groupes de travail ont été soumis à la validation et à l'arbitrage du comité de pilotage restreint.

Ce travail collégial a permis d'identifier les enjeux et d'émettre des orientations et les recommandations suivantes :

- l'amélioration des conditions de travail des agents ;
- une meilleure appropriation par les services amenés à faire évoluer le projet ;
- une approche en coût global ;
- la simplicité et la robustesse des systèmes d'exploitation-maintenance ;
- la nécessaire adaptation locale (sûreté, fonctionnement) ;
- la qualité d'usage des points névralgiques ;
- l'optimisation des surfaces (mutualisation de locaux,...) ;
- la performance environnementale ;
- l'accessibilité.

Ce référentiel technique n'a pas une vocation normative mais il fournit des préconisations dans l'élaboration des différentes opérations.

Les programmes font ensuite l'objet de concertations au niveau local avec le DDSP, les utilisateurs et les représentants du personnel avant validation par la DEPAFI et la direction active.

Cet outil opérationnel à l'attention des SGAMI et des maîtres d'œuvre est un guide pratique. Nous souhaitons que vous puissiez y trouver toutes les références utiles pour que les réalisations immobilières répondent aux fonctionnalités et aux besoins des agents de la police nationale et concourent à la qualité constructive et à la maintenance durable des batiments.

La préfète, directrice des ressources et des compétences de la police nationale

Michèle KIRRY

Le directeur de l'évaluation de la performance, et des affaires financières et immobilières

Thibaut SARTRE

Document élaboré dans le cadre d'un travail collectif sous la direction de **Mme Salima EBURDY** - Adjointe au sous directeur des affaires immobilières, Chef du bureau du BAIPPSC, DEPAFI, et la gestion de projet des ingénieurs des services techniques : **M. Expedit JAMS, Mme Marie MEL, Mme Cécile GENETIER, Mme Évelyne BEKIERMAN, M. Julien BECOULET, M. Florent DOUCET ;**

faisant participer la **DGPN (DRCPN, DCSP, DCPJ, IGPN, SDLP) :**

M. Nicolas CHAMOULAUD - Chef de section à la DRCPN au BPFI,
M. Jean-Michel PARLATORE - Chef de mission « infrastructures de tir » au BAMT,
M. Arnaud BAVOIS - Chef de la division des finances et de la logistique à la DCSP,
Mme Isabelle LOUBEAU - Chargé de portefeuille à la DRCPN section investissement,
M. Paul FABY - Chargé de portefeuille à la DRCPN section investissement,
M. Patrick ANCELIN - Chef de la section immobilier à la DCSP,
Mme Bernadette BOURDAIS-PRINET - Adjointe au Chef de la section immobilier à la DCSP,
Mme Claudia CHAVILLE - Chargé de mission à division des finances et de la logistique à la DCSP,
M. Olivier MONTMORENCY - Spécialiste CIC à la DCSP,
Mme Sylvie CRINIER - Adjointe au Chef de la division des finances et de la logistique à la DCSP,
M. Jean-Philippe CANONNE - Chef de l'unité des études de sûreté au SDLP,
Mme Virginie PRIGENT - Ingénieur au bureau de l'ingénierie sûreté au SDLP,
M. Jean-Manuel PALOS - Cabinet de l'analyse, de la déontologie et de la règle à l'IGPN,
M. François PETRAZ - Cadre au Commissaire Divisionnaire de Police,
M. Xavier GUICHARD - Ingénieur PTS, Responsable hygiène et sécurité, environnement,

la **DEPAFI** :

M. Jean-Paul LEVAILLANT - Chargé de mission développement durable,

la **Préfecture de Police de Paris** :

Mme Françoise BIOLEY - Chargée de mission au SAI,
M. Christophe NIEL - Ingénieur Travaux au SAI,

les **SGAMI** de Lyon, Lille, Marseille et Bordeaux :

M. David NAKACHIAN - Chargé d'opération au SGAMI 69,
M. Fabrice COPIN - Ingénieur Travaux au SGAMI 59,
M. Hervé BACLET - Adjoint au Directeur de l'immobilier au SGAMI 59,
M. Stéphane LANNEAU - Adjoint au Directeur de l'immobilier au SGAMI 13,
M. Christian FAVIER - Directeur de l'immobilier au SGAMI 13,
M. Stéphane SANSIER - Chef de bureau des affaires immobilières du SGAMI 13,
M. Christophe BEGARDS - Chef de bureau zonal des affaires immobilières du SGAMI 13,

et des fonctionnaires de **commissariats** et de **DDSP** de :

Saint Malo, Provins, Paris 17, Clichy-Montfermeil, Clermont-Ferrand, Lille, Avignon, Lyon 1,

sous le pilotage technique du **Cerema (direction technique territoires et ville, directions territoriales Normandie Centre et Nord Picardie) :**

M. Didier CHANAL - Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État, directeur de projet
Mme Delphine LABRY - Ingénieur des Travaux Publics de l'État, chef de projet
Mme Stéphanie BAUREGARD – Architecte - Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
M. Rémy PUGEAT - Technicien supérieur principal,
Mme Amélie GOEPP - Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
M. Olivier LEMAITRE - Ingénieur des Travaux Publics de l'État.

Table des matières

INTRODUCTION....4
Le contexte d'élaboration du document et ses objectifs....4
La démarche suivie pour son élaboration....4
Principe du référentiel de programmation....5

I. Organisation générale de la police....6
I.1. Organisation et missions....6
I.1.1. Les missions de la police nationale....6
I.1.2. Organigramme de la direction générale de la police nationale (DGPN)....8
I.1.3. Les personnels de la police nationale....9
I.1.4. Les effectifs de la police nationale....10
I. 2. Le parc immobilier de la police nationale....11
I.2.1. Organisation des opérations immobilières de la police nationale....11
I.2.3. Les grands projets immobiliers de la police nationale....13

II. Missions, acteurs et problématiques du commissariat....15
II.1. Les principales fonctions d'un commissariat de police....15
II.2. Principes d'organisation du commissariat....17
II.3. Les utilisateurs et usagers du commissariat....24
II.4. Les spécificités et problématiques à retenir et à intégrer dans la conception des bâtiments....25

III. Description des activités et des attentes des usagers et utilisateurs26
III.1. Liste des espaces et locaux....26
III.2. Description de quelques situations de vie dans les commissariats....33
III.3 Fiches descriptives par espaces et schémas fonctionnels....40
Espaces extérieurs....43
Espace d'accueil et de services au public....58
Espace du chef de poste....68
Espace fonction centre....84
Espace des Unités de voie publique....98
Espace investigation – recherche....108
Locaux spécialisés....123
Locaux de fonctionnement interne....133
Espace de la police technique et scientifique....146
Espace de sûreté....148
Locaux techniques....175

INTRODUCTION

Le contexte d'élaboration du document et ses objectifs

En 2003, le travail collectif des fonctionnaires de police, des SGAP et des administrations centrales concernées, sous le pilotage d'une équipe du réseau scientifique et technique du ministère en charge de l'Équipement permettait d'aboutir à la production d'un programme de référence pour les commissariats de police de 50 à 500 agents.

Mis à jour en 2004 par le ministère de l'intérieur, ce document de référence pour la construction et la réhabilitation des bâtiments de commissariat a par la suite rempli sa fonction auprès des différents acteurs : services constructeurs du ministère, programmistes, maîtres d'œuvre.

La démarche de mise à jour de ce document instiguée par le BAIPPSC et la Préfecture de Police de Paris et confiée au Cerema vise des objectifs multiples d'adaptation du référentiel :

- aux évolutions fonctionnelles intervenues depuis 2004 et futures : départementalisation des centres d'information et de commandement, concentration des missions du chef de poste, etc. ;
- aux évolutions techniques : nouvelles technologies, matériaux, etc. ;
- aux évolutions réglementaires : réforme de la garde à vue, réglementation thermique, réglementation relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc. ;
- à la nécessité d'optimisation des surfaces et des coûts d'exploitation et de maintenance, tant dans un objectif de développement durable que de bonne gestion économique ;
- aux spécificités de la Préfecture de Police de Paris.

L'objectif général de la démarche s'inscrit pour sa part dans la continuité, avec un souhait renouvelé de contribuer à :

- ***améliorer la qualité des bâtiments***, en réponse aux besoins et attentes des usagers et utilisateurs, tout en s'inscrivant dans la durée ;
- ***harmoniser les prestations*** offertes dans les commissariats ;
- ***optimiser la phase de programmation*** en offrant un cadre de référence qui devrait être facile à adapter au plan local, et permettre de réduire la durée globale des projets.

La démarche suivie pour son élaboration

Le contenu de ce guide de programmation s'est nourri d'un travail collectif, mené au niveau national et dirigé par la DEPAFI (BAIPPSC), de mai 2013 à septembre 2014.

Le recueil des informations a été réalisé à travers un questionnaire à l'intention des SGAMI, des visites de commissariats, et 3 réunions d'un groupe de travail fonctionnel d'un côté et d'un

groupe de travail technique de l'autre, faisant s'exprimer des professionnels et utilisateurs diversifiés.

Un groupe de travail final a permis de recueillir les dernières remarques sur le document en juillet 2014.

Principe du référentiel de programmation

Ce document vise à constituer un référentiel pour la programmation des bâtiments de commissariats, et ne constitue en aucun cas un programme-type qui affranchirait les acteurs de l'opération d'une adaptation locale. Ainsi, sont signalés au fil du document les invariants et les exigences communes à tous les commissariats, et les besoins et exigences souhaitables mais soumises à l'adaptation locale, que ce soit pour les opérations de réhabilitation ou de construction neuve : contraintes techniques, environnementales, pratiques et usages spécifiques, niveau de risque local, etc. (*Cf. le "Guide d'utilisation"*).

Les éléments nécessaires à la compréhension du contexte dans lequel s'insère le bâtiment à construire ou à réhabiliter sont donnés en partant de notions générales sur la police, ses axes politiques, son organisation (partie I), puis en précisant les missions, acteurs et problématiques propres au commissariat (partie II).

Une troisième partie aborde les éléments de définition des nouveaux bâtiments, au sens des grands objectifs visés, de la description de l'usage envisagé dans chaque local (acteurs et activités), de la qualité attendue et des spécifications techniques.

Ces éléments déterminants pour la conception sont délivrés sous forme de fiches par local structurées comme suit :

- ☑ **principaux objectifs et enjeux**
- ☑ **acteurs et activités**
- ☑ **qualité attendue** (en termes de symbolique et image, d'accessibilité, de fonctionnalité, de confort d'ambiance, de sûreté, de potentiel d'évolution, et d'exploitation, entretien-maintenance)
- ☑ **repères pour le dimensionnement** (équipements et mobilier prévus, surface indicative)
- ☑ **spécifications techniques**

75 fiches sont ainsi proposées, réparties dans des groupes d'espace cohérents.

Des schémas fonctionnels viennent appuyer l'écrit, en procurant une lecture visuelle d'ensemble, par groupe d'espace, des liaisons requises entre les locaux.

Pour chaque groupe de locaux, une **grille d'analyse du projet** est proposée. Elle résume les critères les plus importants pour évaluer le projet de la maîtrise d'œuvre.

I. Organisation générale de la police

I.1. Organisation et missions

La police nationale est la première force de sécurité en France. Chargée de la sécurité générale mais aussi de la lutte contre les menaces actuelles (violences urbaines, grande délinquance, immigration irrégulière et contrôle des frontières, cybercriminalité, terrorisme…), la police nationale est à la fois polyvalente et spécialisée. Elle intervient sur tout le spectre de la sécurité intérieure, tant sur le territoire national qu'à l'étranger, 24 heures sur 24.

L'évolution des formes de délinquance et des enjeux de la sécurité, la recherche des résultats et d'une meilleure efficacité opérationnelle conduisent la police à s'adapter en permanence, à innover et anticiper en modernisant ses moyens (matériels de pointe et développement des nouvelles technologies de sécurité) et en professionnalisant ses personnels et ses méthodes de travail.

A cette fin, l'ensemble des composantes de la police nationale concourt, au sein de la direction générale de la police nationale (DGPN), à l'exercice des missions qui leur sont assignées.

I.1.1. Les missions de la police nationale

La sécurité des personnes, des biens et des institutions est assurée dans les zones les plus urbanisées, par des équipages polyvalents ou des brigades spécialisées (anti-criminalité, canines, motocyclistes, VTT, équestres).

L'investigation a pour objet la constatation des infractions, la recherche des éléments de preuve nécessaires à la qualification des faits et à la manifestation de la vérité. Elle est opérée par des agents et officiers de police judiciaire, sous le contrôle des magistrats.

La police technique et scientifique traite des analyses dans les domaines aussi variés que la balistique, la physico-chimie, la biologie, les incendies et explosifs, la toxicologie, les stupéfiants et concourt ainsi à l'établissement de la preuve dans le cadre des enquêtes de police. Elle gère également les grands fichiers nationaux (empreintes digitales, génétiques…).

Le maintien ou le rétablissement de **l'ordre public** est assuré par la sécurité publique avec le renfort des compagnies républicaines de sécurité (CRS).

La sécurité aux frontières consiste à contrôler les flux migratoires et à lutter contre l'immigration irrégulière et l'emploi des étrangers sans titre de séjour. Elle permet de veiller également à la sécurité des moyens de transport en zones portuaires, aéroportuaires et ferroviaires.

Le renseignement et l'information sont recherchés pour assurer l'information des autorités gouvernementales, déceler et prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la Nation et la souveraineté nationale.

La coopération internationale met en œuvre la politique étrangère de la France en matière de sécurité intérieure au travers de délégations implantées dans plus de 150 pays.

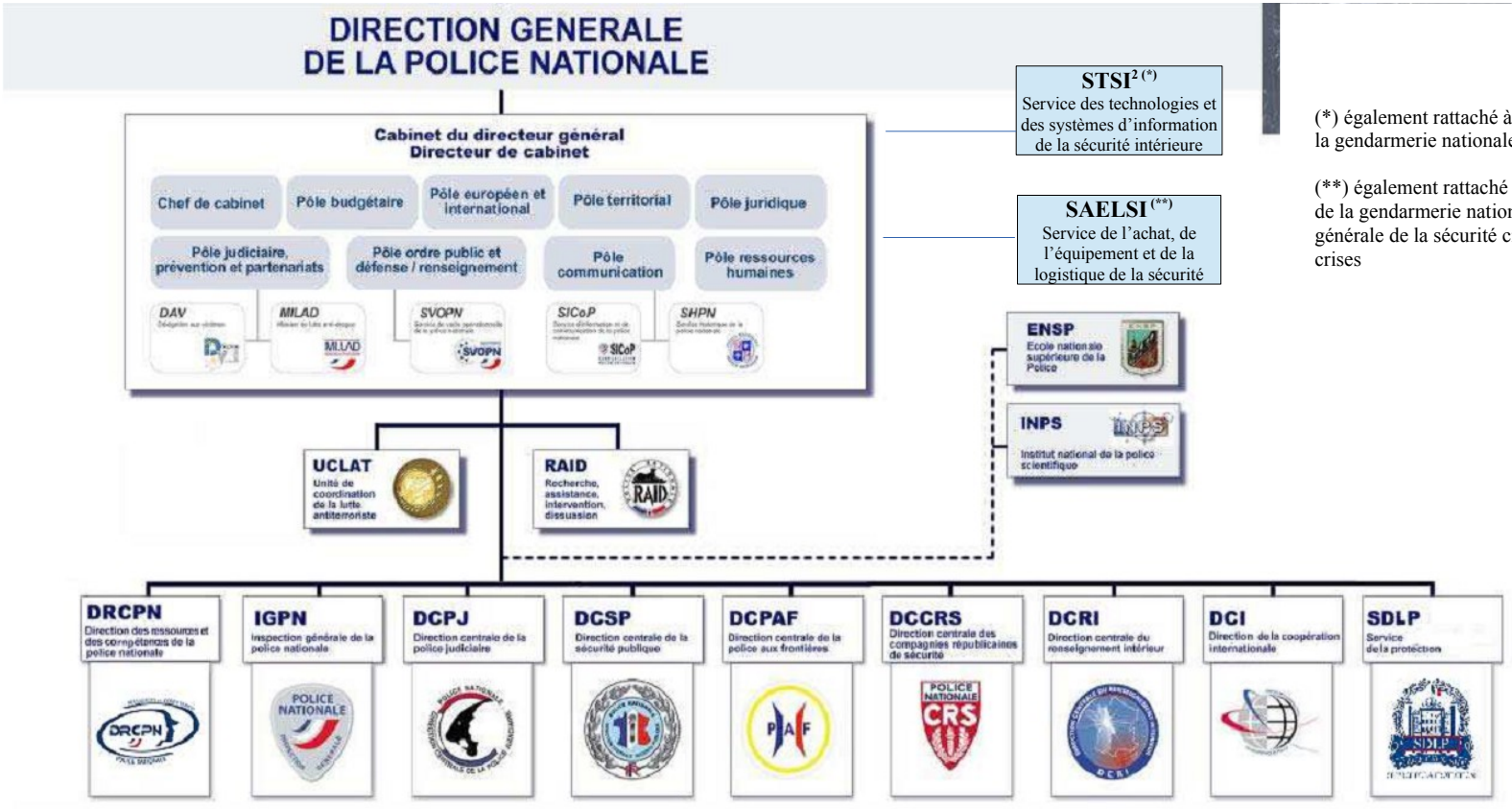
Le contrôle interne est opéré au travers d'audits et de missions d'études réalisés dans l'ensemble des services centraux ou territoriaux. Il vise à accroître le service rendu au public et l'efficience des services et unités.

Les fonctions supports : L'exercice de toutes ces missions suppose la mise à disposition des services de police de moyens humains, financiers et logistiques parfaitement adaptés.

La direction générale de la police nationale (DGPN) regroupe la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) et les directions et services actifs (DISA).
Elle assure la tutelle de deux opérateurs qui sont l'école nationale supérieure de la police (ENSP) et l'institut national de la police scientifique (INPS).

Outre ses services centraux installés en région parisienne, la DRCPN s'appuie sur des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), lesquels assurent la gestion des personnels, de l'immobilier et des équipements dans le ressort de leur compétence territoriale qui correspond à leur zone de défense.

I.1.2. Organigramme de la direction générale de la police nationale (DGPN)



(*) également rattaché à la direction générale de la gendarmerie nationale

(**) également rattaché à la direction générale de la gendarmerie nationale et à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

I.1.3. Les personnels de la police nationale

Pour mener à bien ses missions, la police nationale emploie quotidiennement des contractuels spécialisés, des agents administratifs du ministère de l'intérieur et des personnels de la DGPN. Ces derniers exercent des fonctions opérationnelles, techniques, scientifiques, d'administration et de soutien.

La police compte **les trois corps actifs** suivants :

- **le corps de conception et de direction :**
 - commissaire de police ;
 - commissaire divisionnaire.

Le commissaire dirige un service de police dont il assume la responsabilité opérationnelle et organique (commissariat, service de police judiciaire, ou de renseignement, école de police…). Interlocuteur privilégié des autorités locales (préfet, maire, procureur de la République) en matière de sécurité, il exerce les attributions de magistrat (il est notamment officier du ministère public) et détermine les actions à mener pour atteindre les objectifs définis par le ministre de l'Intérieur.

- **le corps de commandement :**
 - lieutenant de police ;
 - capitaine de police ;
 - commandant de police.

L'officier de police assure les fonctions de commandement opérationnels des services et d'expertise supérieure en matière de police et de sécurité intérieure. Il peut être responsable de la sécurité d'un secteur de sécurité publique, en charge de missions de renseignement ou d'enquête, responsable de service de maintien de l'ordre. Officier de police judiciaire, il conduit les enquêtes qui lui sont confiées ou dirige l'activité d'un groupe opérationnel ou d'une unité spécialisée. Il est placé sous l'autorité des commissaires de police qu'il seconde ou supplée dans l'exercice de leurs fonctions.

- **le corps d'encadrement et d'application :**
 - gardien de la paix ;
 - sous-brigadier ;
 - brigadier ;
 - brigadier chef ;
 - major.

Généraliste de la police, le gardien de la paix travaille au plus près du public. Il porte aide et assistance aux personnes, prévient la délinquance ou poursuit les malfaiteurs. Son travail s'effectue dans des services d'enquête, de renseignement, dans des unités spécialisées (motard, maître-chien, instructeur de tir…), d'intervention ou encore de maintien de l'ordre.

En plus des trois corps actifs, les fonctionnaires et contractuels suivants apportent leur concours à la mise en œuvre des missions de la police nationale :

Les adjoints de sécurité assistent les gardiens de la paix dans leurs missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale, d'assistance et de soutien aux personnes. Ils concourent également à l'accueil et à l'information du public dans les commissariats, exécutent des missions de surveillance et contribuent au développement de la prévention en matière de sécurité.

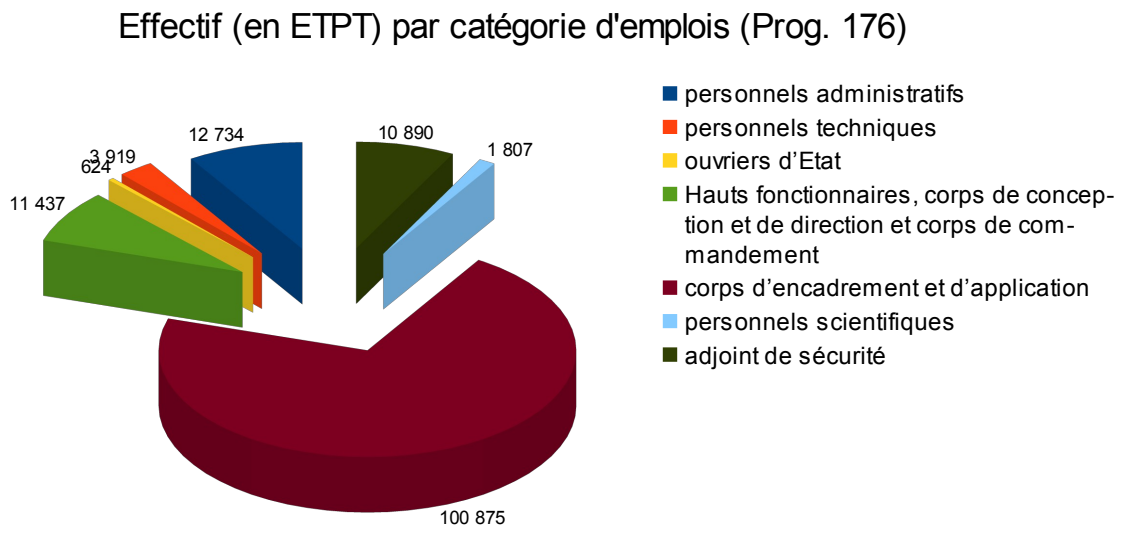
Les **personnels techniques et scientifiques** de la police nationale : L'établissement des preuves par les services opérationnels nécessite la mise en œuvre de technologies et méthodes scientifiques. À cette fin, les ingénieurs, techniciens et agents spécialisés de la police technique et scientifique apportent leur expertise, de par les examens et analyses qu'ils réalisent dans leurs laboratoires et services spécialisés.

Les **personnels administratifs** de l'Intérieur contribuent au soutien des missions opérationnelles de la police nationale. Les attachés d'administration de l'Intérieur, les secrétaires et les adjoints administratifs exercent principalement des fonctions administratives et financières, de gestion des ressources humaines, de soutien logistique et de formation.

Les **personnels techniques** de la police nationale : Pour garantir le fonctionnement de ses services, la police nationale recourt à différents corps de métiers techniques. Des tâches telles que l'imprimerie, les transmissions, l'habillement, la restauration… peuvent être confiées soit à des personnels techniques de la police nationale de catégorie C (ouvriers d'État ou adjoints techniques) à des agents interministériels (infirmiers, chargés d'études documentaires) ou encore à des personnels non titulaires de l'État (médecins, psychologues, informaticiens, traducteurs…).

I.1.4. Les effectifs de la police nationale

Au 31 décembre 2013, la police nationale compte 142 286 agents dont 112 312 personnels actifs.



Source : RAP 2013

I. 2. Le parc immobilier de la police nationale

Pour couvrir 334 circonscriptions, les services de la sécurité publique occupent, au 21 janvier 2013, une surface utile de 858 751 m^2 répartie sur 1 059 sites.
La police nationale détient, au total, un parc immobilier représentant 2,7 Millions de m² dont 2,32 de surfaces domaniales réparties sur 2 182 sites.

I.2.1. Organisation des opérations immobilières de la police nationale

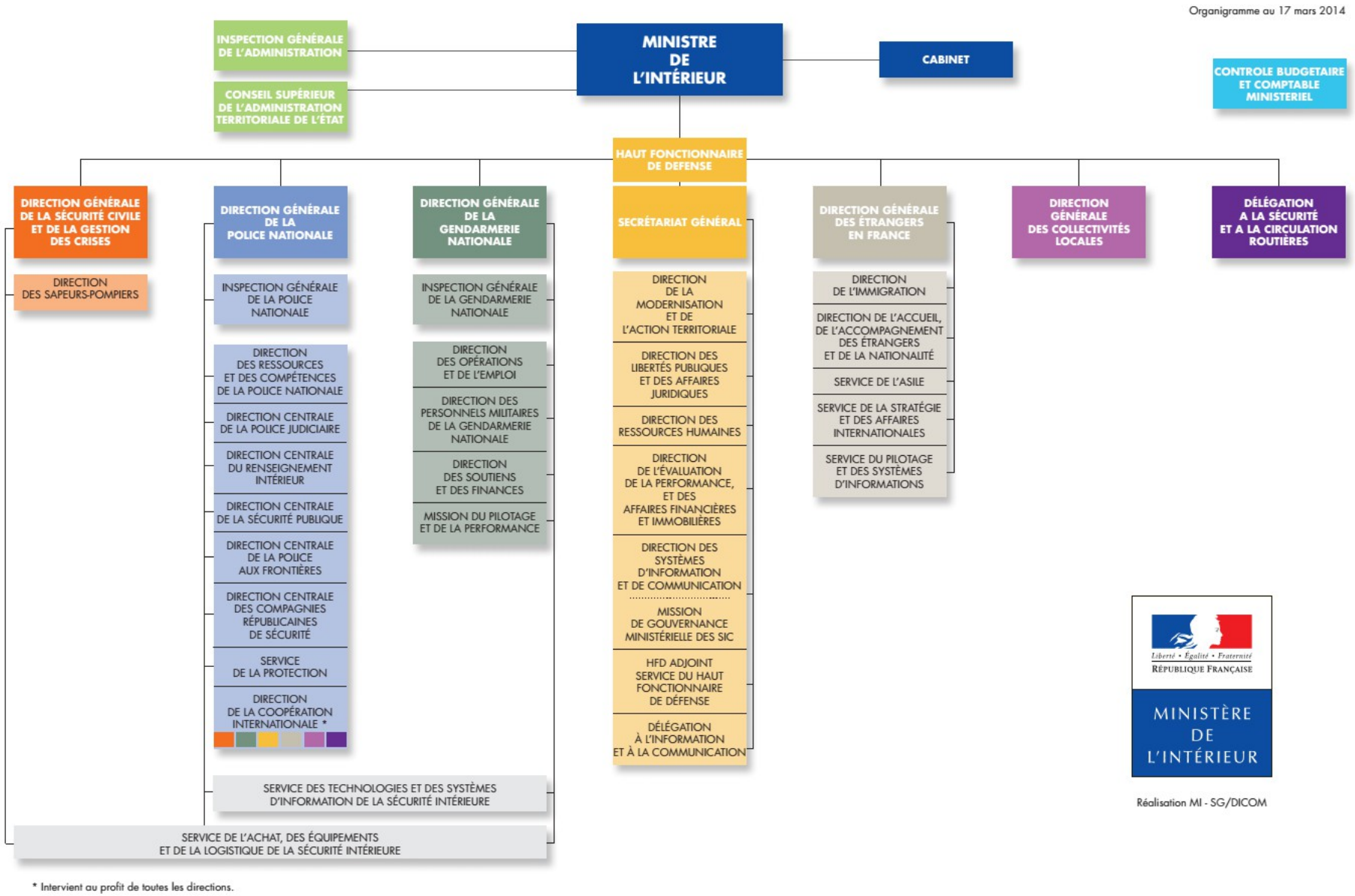
La construction et la rénovation des commissariats sont gérées par la Direction de l'Évaluation de la Performance et des Affaires Financières et Immobilières (DEPAFI) (pour les aspects de maîtrise d'ouvrage) et la DGPN (pour l'expression des besoins).

Ces deux directions sont liées par une convention de délégation de gestion annuelle, où la DGPN confie à la DEPAFI la réalisation de la programmation immobilière qu'elle a préalablement arbitrée. Il est mentionné à ce titre que le délégataire (DEPAFI) réalise les actes de conduite des opérations de construction, réhabilitation, restructuration ou maintenance des immeubles occupés par les services et les établissements publics de la police nationale.

La programmation immobilière retenue par le ministre de l'intérieur a permis notamment entre 2011 à 2014 de poursuivre ou d'achever un certain nombre de projets relatifs à :

- la rationalisation du patrimoine immobilier des CRS, par la mise en service notamment de nouveaux cantonnements en Île-de-France ;
- la rationalisation des structures de formation et la réalisation des travaux préalables au transfert à Lognes de l'Institut national de la formation des personnels administratifs, techniques et scientifiques (INFPATS) ;
- la modernisation du parc immobilier de la sécurité publique ;
- l'amélioration de l'immobilier de la Préfecture de police de Paris et de la sécurité publique dans les circonscriptions couvrant des zones sensibles ;
- la modernisation des locaux de garde à vue ;
- la réorganisation et mutualisation des filières logistiques.

I.2.2. Organigramme du ministère de l'intérieur



I.2.3. Les grands projets immobiliers de la police nationale

Exemples de projets réalisés depuis 2007 :

Sites	Superficie SHON (M^2)	Nombre de fonctionnaires	Coût de l'opération (en M€)	Date de livraison
Hôtel de police LYON	17 028	728	42	Septembre 2007
Hôtel de police LILLE	22 236	1 720	52,5	Fin 2007
Direction départementale de la sécurité publique BOBIGNY	10 327	486	20,5	Septembre 2009
Hôtel de police NANTES (tranche 1 et 2)	15 556	898	35	Tranche 1 fin 2008 Tranche 2 juin 2010
Hôtel de police CLICHY S/S BOIS – MONTFERMEIL	2 500	151	17	Fin 2010
Hôtel de police CLERMONT FERRAND	10 653	510	32,75	Avril 2012
Circonscription de sécurité publique VILLEPARISIS	2 136	121	11,28	Décembre 2012
Commissariat de police AUXERRE (réhabilitation et extension)	2 115	122	6,9	Décembre 2012
Hôtel de police BEAUVAIS	5 600	231	15	Juillet 2013
TOTAL	**88 151**	**4 967**	**232,93**	

Exemples d'opérations en cours de réalisation :

Sites	Type d'opération	Coût prévisionnel de l'opération (en M€)	Date prévisionnelle de livraison
Commissariat de police BERGERAC	relogement	1,15	2° trimestre 2016
Commissariat de police LONGWY	Construction neuve	10,20	3° trimestre 2016
Commissariat de police MARSEILLE 10° arrondissement	Extension/rénovation	3,80	Non connue
Hôtel de police PARIS 13° arrondissement	réhabilitation	20	2° trimestre 2016
Commissariat de police CHAMPIGNY S/MARNE	Extension/réaménagement	4,50	Mars 2017
Hôtel de police LA ROCHELLE	Construction neuve	17,30	3° trimestre 2016
TOTAL		**39,65**	

II. Missions, acteurs et problématiques du commissariat

On appelle **commissariat de police** la structure immobilière abritant les services de la Sécurité Publique.

Le commissariat de police devient un **hôtel de police** quand, aux côtés de la Sécurité Publique, sont hébergés les services d'une ou plusieurs autres directions : Sécurité Intérieure (SI), Police Aux Frontières (PAF), Service régional ou antenne de police judiciaire (PJ)[1].

Un commissariat, placé selon sa taille sous l'autorité d'un chef de service issu du corps de conception et de direction (commissaire de police) ou du corps de commandement et d'encadrement (officier de police), agit sur une zone territoriale appelée circonscription de police.

En général, seules les villes de plus de 15 000 habitants disposent d'une représentation de la police nationale ; la Gendarmerie Nationale prenant le relais des missions de sécurité sur le reste du territoire.

Le directeur départemental de la Sécurité Publique, ayant autorité sur l'ensemble des circonscriptions du département, est installé généralement dans le commissariat ou l'hôtel de police implanté au chef-lieu du département. Il peut cumuler ses fonctions avec celles de commissaire central de la circonscription du lieu où il exerce ses fonctions.

Sur une circonscription, on peut trouver :

- 1 commissariat de police (dit *central* s'il existe des structures délocalisées),

auquel se rattache éventuellement :

- 1 commissariat subdivisionnaire, et/ou
- un ou plusieurs bureaux de police, et/ou
- un ou plusieurs points de contact de police de proximité.

l'organisation adoptée au niveau local est fonction à la fois de la démographie et des particularités locales (nombre de communes de la circonscription, étendue géographique de celle-ci, caractéristiques de la délinquance, …).

II.1. Les principales fonctions d'un commissariat de police

Les missions générales confiées aux policiers d'un commissariat de sécurité publique sont d'assurer sécurité, aide et assistance aux personnes, de veiller à la protection des biens, de

[1]Ce guide de programmation traite des missions d'un commissariat de police et non des missions supplémentaires accueillies dans un hôtel de police.

maintenir la tranquillité et l'ordre public, de rechercher les auteurs de crimes et délits, de réunir les preuves permettant de les déférer devant la justice.

Ces missions se déclinent en de nombreuses tâches devant être organisées et réalisées au sein d'un équipement adapté :

- commander, organiser et diriger les activités de police, gérer les personnels et les équipements, entretenir des relations avec les partenaires institutionnels (autorités administratives, judiciaires, élus, …), assurer la formation continue des personnels, coordonner l'action des patrouilles. Éventuellement, le traitement les appels du public ("police secours") est assuré au commissariat si cette fonction n'est pas centralisée dans une Direction Départementale de Sécurité Publique :
 - ➔ *les espaces associés sont ceux de la fonction centre.*

- accueillir du public 24 h /24 dans le cadre d'activités judiciaires (réquisitions, dépôt de plaintes) ou administratives :
 - ➔ *bureaux de plaintes, traitement judiciaire en temps réel, accidents et délits routiers…*

- procéder à des actes d'investigation : audition de personnes, exploitation de traces et indices, activités de police technique et scientifique :
 - ➔ *bureaux d'investigation-recherche, locaux d'audition, police technique et scientifique ou bases techniques…*

- maintenir à disposition des personnes dans le cadre de procédures judiciaires et pour les nécessités de l'enquête, pour des périodes généralement inférieures à 48 heures :
 - ➔ *cellules de gardes à vue.*

- permettre l'organisation matérielle du travail des policiers qui se relaient pour assurer une présence constante sur la voie publique :
 - ➔ *vestiaires, armurerie, …*

- donner aux policiers les moyens de maintenir leurs compétences en mettant à leur disposition des équipements de sport et des lieux de formation :
 - ➔ *salle de sport, …*

- permettre le stockage des équipements de police, mais également d'objets saisis sans le cadre de procédures judiciaires provisoire des objets (ou animaux) volés, abandonnés sur la voie publique ou accompagnant les personnes appréhendées :
 - ➔ *locaux de stockage, local des scellés, local des épaves deux roues, box canin.*

Les grands principes qui guident l'application de ces missions sont les suivants :

- assurer un **fonctionnement permanent :** tous les jours et 24h sur 24 ;

- garantir **qualité et efficacité** du service rendu au public (conditions d'accueil et de traitement des requêtes) ;

- respecter la **présomption d'innocence** des personnes interpellées en évitant tout contact avec le public, et éviter qu'elles puissent se soustraire aux **mesures coercitives** dont elles font l'objet ;

- assurer la **sécurité et la sûreté** des personnes (tous : personnel, public et personnes interpellées), des matériels et des informations en maîtrisant les flux et les accès (conduisant au principe de séparation des flux publics / personnes interpellées, et personnels / public). **Pour ce faire, la conception du bâtiment se fera en coordination avec le service de la protection (SDLP) qui fournira en phase programmation les préconisations spécifiques au projet suite à son analyse de risque local ;**

- permettre **rapidité et efficacité de réaction** face à un événement, ce qui suppose une grande lisibilité des espaces, des liaisons optimisées ainsi qu'une grande fiabilité des systèmes et équipements techniques du bâtiment. Ce principe induit aussi la mise à disposition aux policiers de conditions matérielles et logistiques de travail adaptées à leurs besoins.

II.2. Principes d'organisation du commissariat

La structure interne du commissariat s'articule autour de 4 grandes fonctions, déclinées selon sa taille, répondant aux missions qui lui incombent :

- la **fonction centre**, c'est-à-dire le commandement des effectifs, la coordination des interventions et la communication avec les partenaires :
 - ➔ pilotage et décision,
 - ➔ support logistique et matériel.

- la fonction de **police de proximité**, fonction dominante, entité fondamentale et commune à tous les commissariats :
 - ➔ protection des personnes et des biens (surveillance de la voie publique, des lieux de rassemblement du public, …),
 - ➔ partenariat, anticipation des événements et connaissance de l'environnement (policiers de quartiers),
 - ➔ interventions sur réquisition (liées notamment aux appels de police secours),
 - ➔ recherche et interpellation des auteurs d'infractions,
 - ➔ tâches diversifiées répondant aux demandes du public (renseignements, perte documents – objets, démarches administratives).

- la fonction d'**ordre public et de sécurité routière**, faisant l'objet d'un service à part ou intégré dans la police de proximité pour les petits commissariats :
 - ➔ maintien ou rétablissement de l'ordre public, services d'ordre rétribués (courses cyclistes, escortes de convois exceptionnels, …),
 - ➔ sécurisation de la voie publique et des lieux de rassemblement du public,
 - ➔ missions de circulation, contrôle des véhicules, traitement des accidents et délits routiers.

- la fonction **d'investigation**, plus ou moins étoffée mais commune à tous, allant de la simple unité au service bien dimensionné :
 - ➔ protection sociale (mineurs, mœurs, débits de boissons),
 - ➔ recherches judiciaires (affaires criminelles, stupéfiants, affaires financières, …),
 - ➔ police technique et scientifique.

L'instruction sur l'organisation générale des circonscriptions de sécurité publique du 15 décembre 2004 précise les missions de chacune des fonctions et propose des organigrammes-types à adapter selon le contexte local. Des typologies (1, 1bis, 2, 2bis) sont distinguées (voir page ci-après).

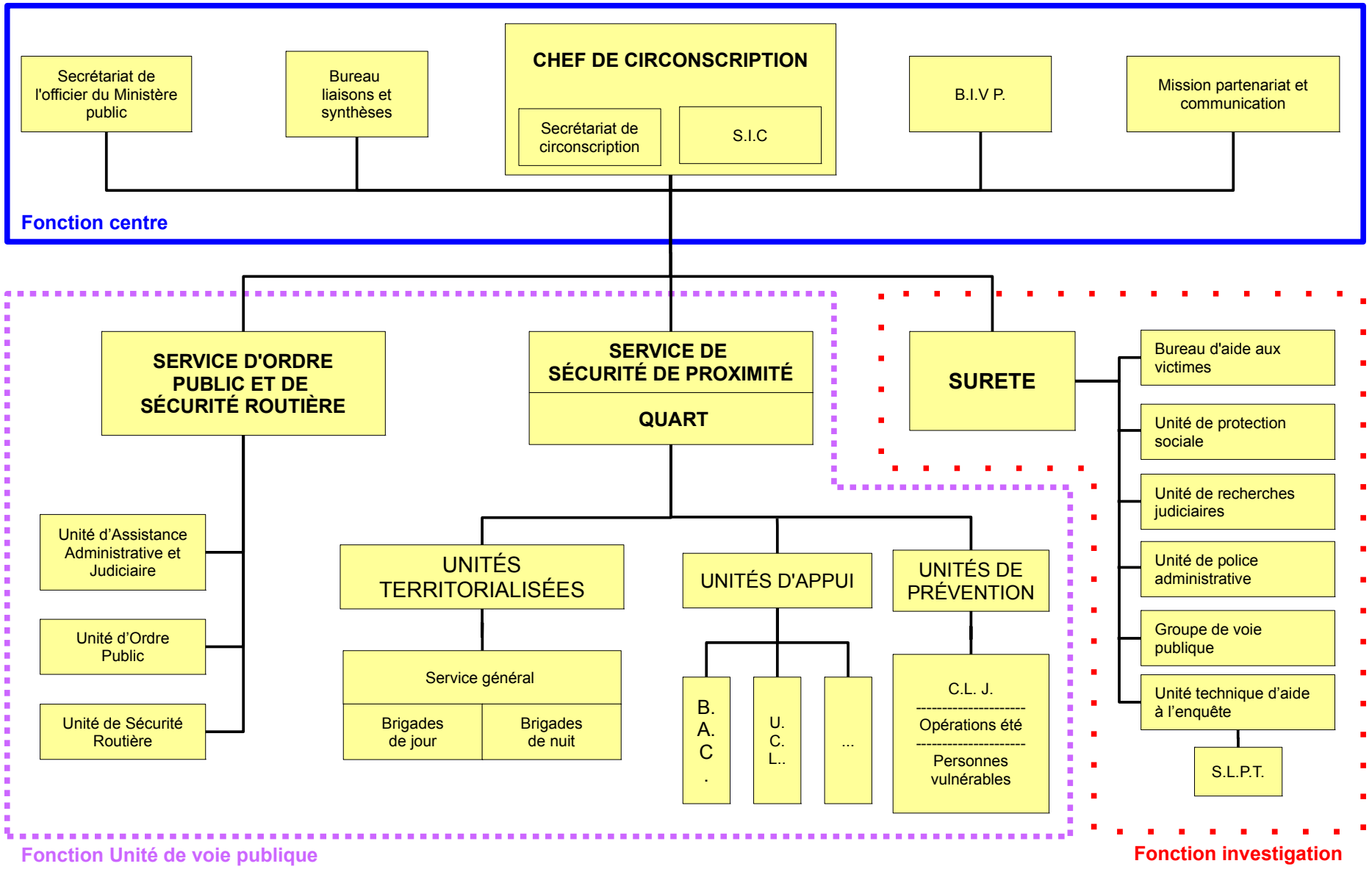
Pour les commissariats de la zone de la Préfecture de Police de Paris, l'organigramme-type spécifique donné ci-après, bien que distinct, ne remet pas en cause les principes d'organisation présentés plus haut.

☒ Note à l'attention du futur chef de projet :

L'organigramme-type est à remplacer par celui qui sera adopté au niveau local (s'il est connu), tout en apportant des précisions sur les effectifs prévus par services et unités, et en faisant ressortir les missions spécifiques qui se distinguent de la structure classique (une brigade des mineurs, un renforcement saisonnier des effectifs lié à l'activité touristique locale, etc.).

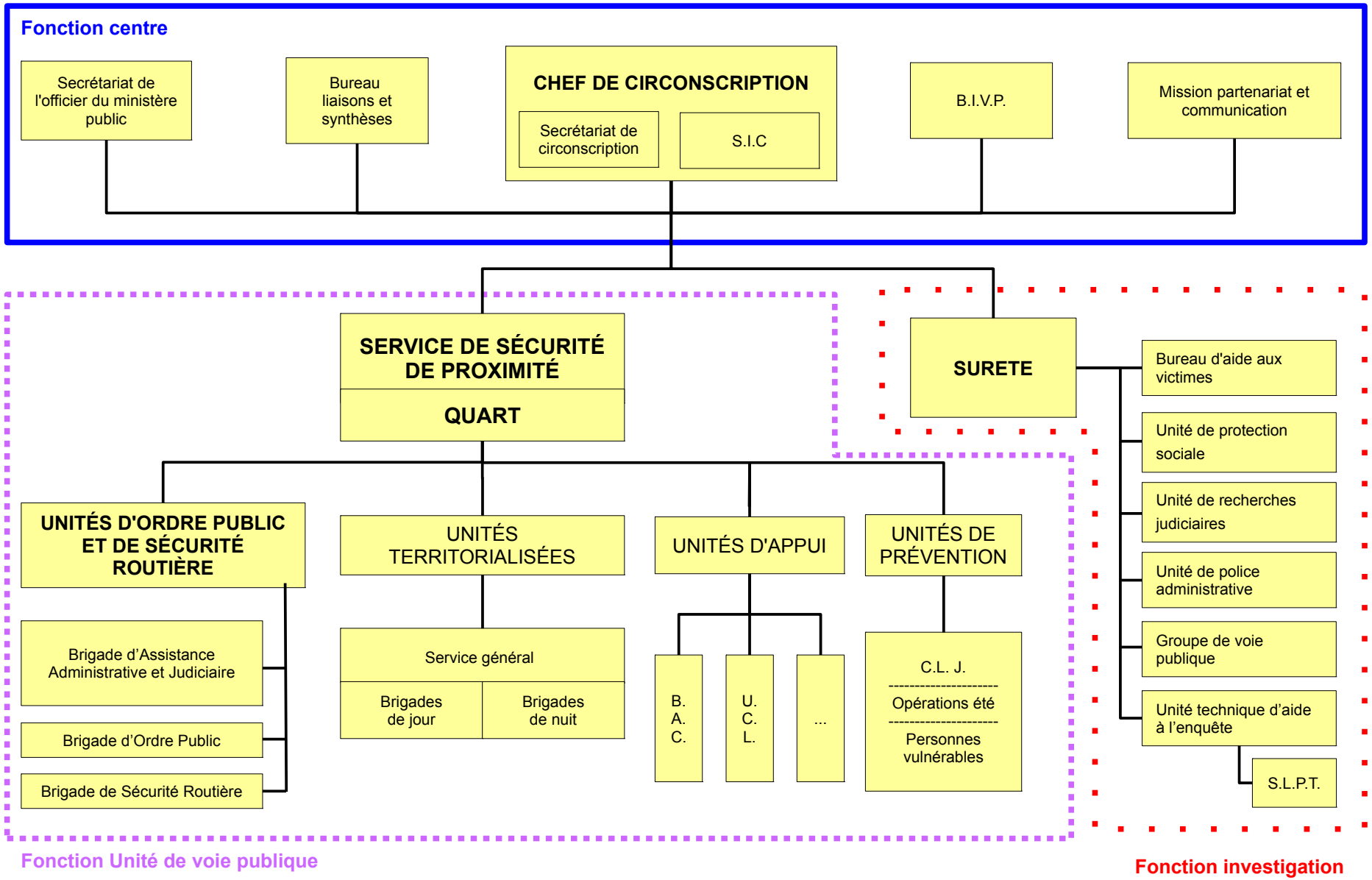
ORGANIGRAMME GRANDES CIRCONSCRIPTIONS TYPE 1

Article 252-7 du RGEPN



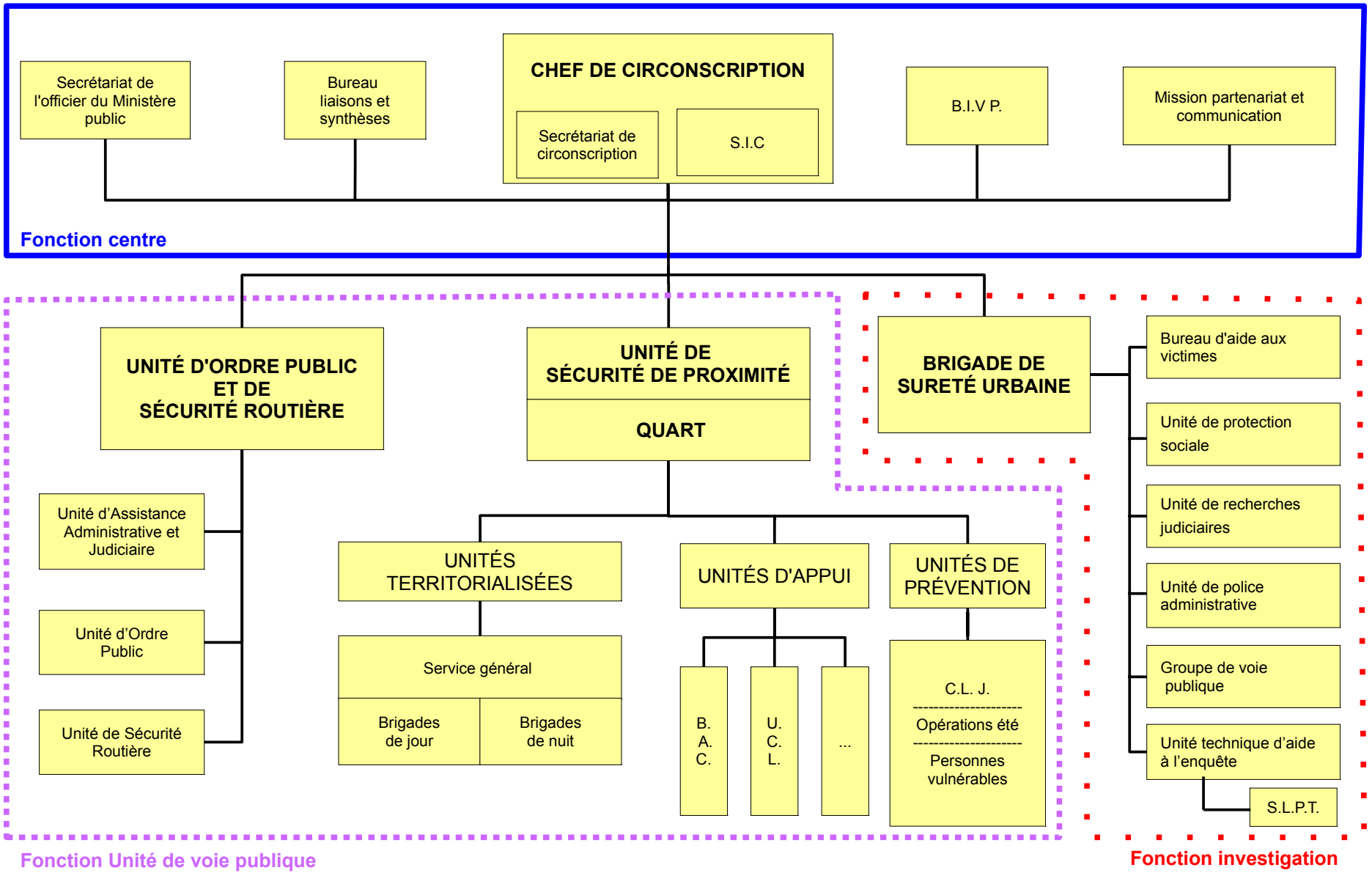
ORGANIGRAMME GRANDES CIRCONSCRIPTIONS TYPE 1 bis

Article 252-7 du RGEPN



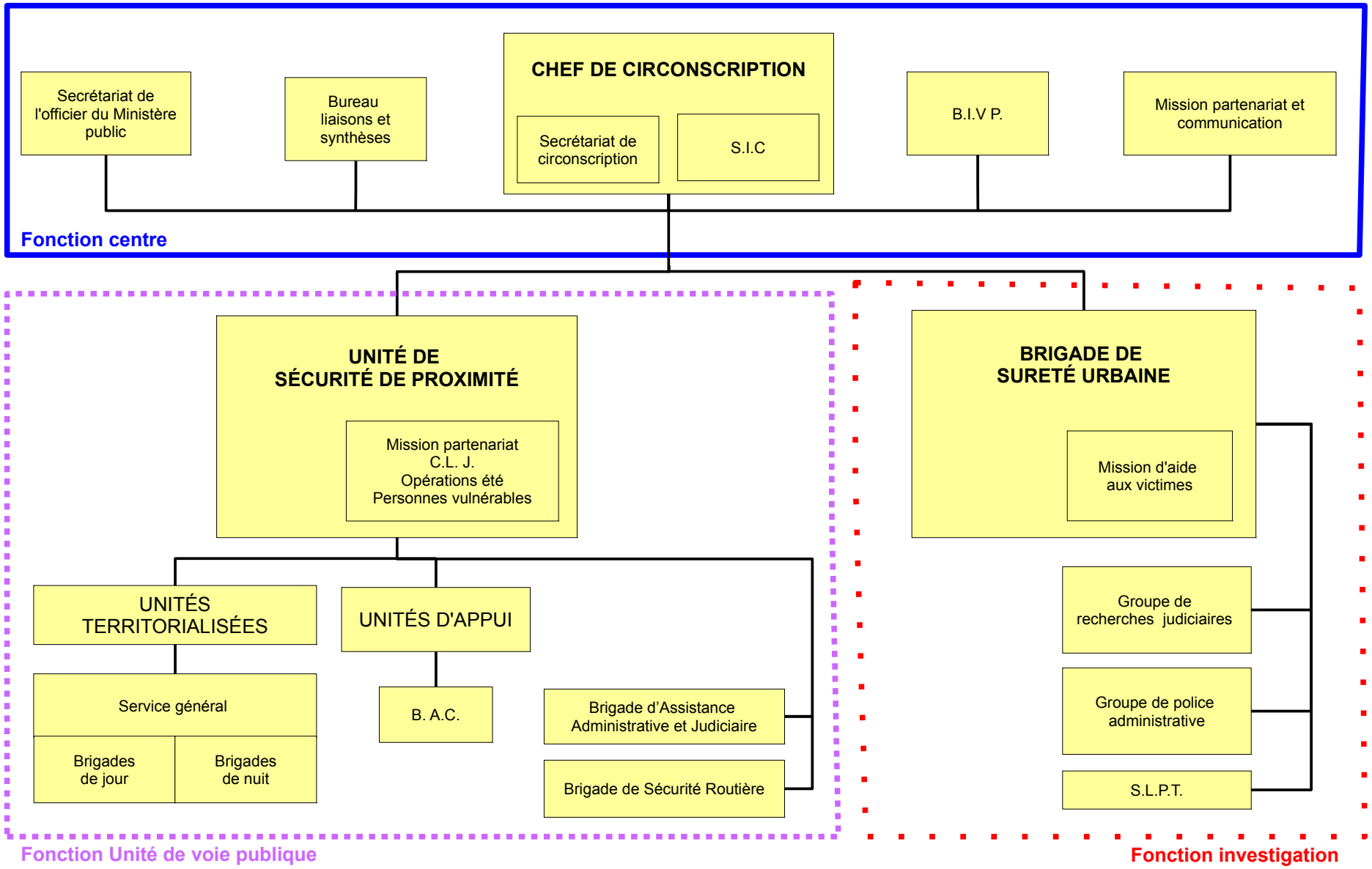
ORGANIGRAMME GRANDES CIRCONSCRIPTIONS TYPE 2

Article 252-7 du RGEPN

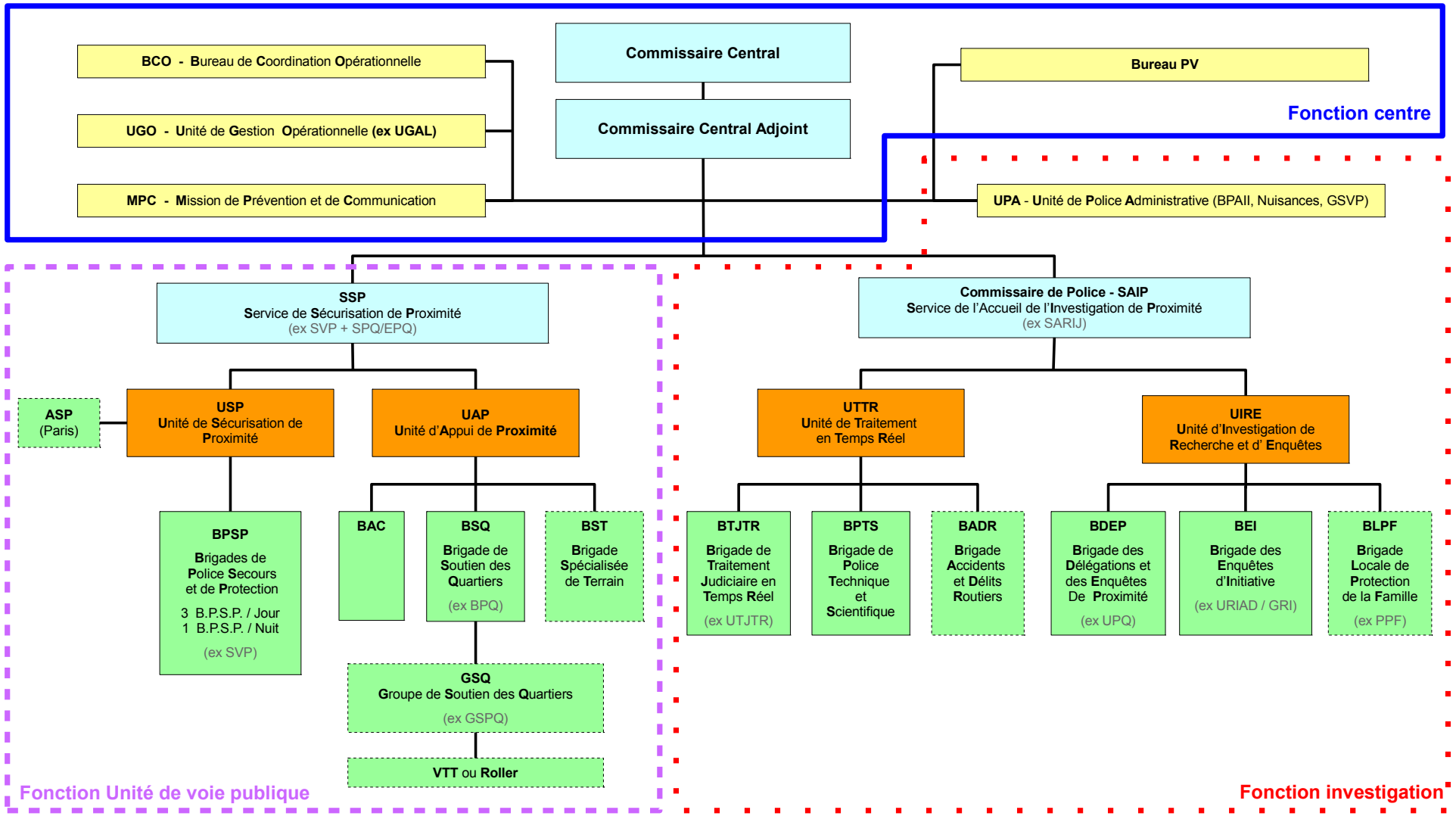


ORGANIGRAMME GRANDES CIRCONSCRIPTIONS TYPE 2 bis

Article 252-7 du RGEPN



PREFECTURE DE POLICE DE PARIS
ORGANIGRAMME DE CIRCONSCRIPTIONS DE SECURITE DE PROXIMITE - type 1



II.3. Les utilisateurs et usagers du commissariat

D'une façon schématique, le personnel d'un commissariat (utilisateurs permanents) est composé de :

- un **chef de circonscription**, à la tête du commissariat, (commissaire ou officier de police pour les petites circonscriptions), pouvant également assurer les fonctions de directeur départemental de la sécurité publique ;
- de **chefs de services** pour les commissariats de type I : chef du SIR, chef du SPP, chef du SOPSR, chef du SGO ;
- de **chefs d'unités** pour les commissariats de type II (officiers de police ou gradés) : chef de l'UIR, chef de l'UPP, chef de l'UOPSR ;
- de **gradés** (brigadiers-majors ou brigadiers), de gardiens de la paix et d'adjoints de sécurité composant les différentes unités ou brigades (service général de jour et de nuit, BAC, BADR, …) ;
- d'**agents administratifs** (secrétariat, gestion, statistiques, …).

Les utilisateurs occasionnels sont les professionnels extérieurs amenés à exercer ponctuellement leur métier dans les commissariats. Ils peuvent être notamment :

- **avocats** (visite des personnes en garde à vue) ;
- **médecins** (visite des personnes en garde à vue) ;
- **pompiers** (interventions de secours aux personnes ou aux biens) ;
- **experts, psychologues, assistants sociaux et associations d'aide aux victimes** ;
- **traducteurs et interprètes ;**
- **magistrats** (contrôle des gardes à vue),
- **personnel de GAMI** (livraison de munitions, interventions et visites du bâtiment).

et des visiteurs très exceptionnels que peuvent être des :

- **parlementaires et élus,**
- **membres de comités divers ou des inspections**.

Des **sociétés extérieures** sont amenées à exercer des tâches de nettoyage, d'entretien et de maintenance des bâtiments et de leurs installations. Les divers fournisseurs sont également à inclure dans la réflexion pour faciliter leur relation avec le commissariat.

> ☒ **Note à l'attention du futur chef de projet :**
>
> Les intervenants extérieurs envisagés pourront être utilement précisés, ainsi que les incidences sur l'aménagement des locaux et des accès.

Les usagers sont particulièrement diversifiés, on peut distinguer notamment :

- des **plaignants** et **victimes** (éventuellement blessés et/ou atteints psychologiquement) ;
- des **témoins** (convoqués ou spontanés) ;
- des **personnes mises en cause** dans le cadre d'infractions pénales, interpellées (ce sont alors des **usagers contraints**) ou se présentant spontanément ;
- des personnes venant accomplir des **démarches administratives** (visa de titres de circulation, retraits de permis de conduire, etc.) ou à la recherche d'informations (pharmacies de garde, recrutement, …) ;
- des **proches** de victimes ou de personnes interpellées.

II.4. Les spécificités et problématiques à retenir et à intégrer dans la conception des bâtiments

- Bâtiments fréquentés de manière continue et intensive, les enjeux de **robustesse et de pérennité** sont primordiaux pour assurer un fonctionnement satisfaisant en phase exploitation. Dans une approche économique globale, il s'agit de garantir des moindres coûts d'exploitation et d'entretien-maintenance (notamment en garantissant des modes d'intervention aisés).
- La **localisation** et la **position** dans le quartier : service de proximité tout en représentant l'État ; compromis entre ouverture et protection ;
- **Raisonner par flux** pour garder une attention particulière sur les préoccupations de préservation de la sûreté et de la sécurité ; il s'agit notamment de séparer les flux : personnes interpellées, public, personnels et matériels sensibles tels qu'armements, moyens de radio-transmission, scellés, …, ;
- Le fonctionnement du commissariat s'appuie sur le positionnement central d'un **chef de poste**, qui a un rôle clé dans la surveillance du bâtiment et des mouvements de personnes, et assure un grand nombre de tâches de manière quasi-simultanée. La position et l'aménagement du local du chef de poste sont stratégiques dans la mesure où ils conditionnent la bonne marche du service et les fonctions vitales du commissariat ;
- L'aptitude du bâtiment et des aménagements à **s'adapter aux évolutions** parfois rapides et imprévisibles de l'organisation, du fonctionnement et des effectifs tout en garantissant une **optimisation des surfaces** ;
- Des missions qui s'exercent aussi bien en bureau que sur le terrain (sur la voie publique) s'appuyant sur un **fonctionnement en roulement**, impliquant des allers et venues des agents très fréquents ; une occupation instantanée du bâtiment largement en dessous de l'effectif total (dont les regroupements au complet restent relativement rares), mais devant tenir compte des relèves et passations de consignes ;
- Le souhait de **convivialité** des lieux tout en se préservant des pratiques agressives des acteurs. Sont visés à la fois les lieux publics, et les lieux de travail, de détente et les distributions fortement sollicités par les utilisateurs ;
- La **mission de garde à vue** reliée à des enjeux forts tels que ;
 - sécurité des personnes : les personnes gardées à vue ne doivent pas pouvoir se blesser, ni se soustraire à la mesure dont elles font l'objet, ni communiquer entre elles,
 - conditions décentes de rétention,
 - la préservation de l'hygiène des locaux de rétention, particulièrement sujets à souillures et dégradations,
 - la facilité de surveillance.

III. Description des activités et des attentes des usagers et utilisateurs

III.1. Liste des espaces et locaux

Des groupes d'espaces sont distingués afin de donner une plus grande lisibilité et de faciliter la compréhension des types d'usages et des objectifs visés.

Les espaces considérés ne sont pas forcément regroupés dans une logique de proximité physique mais par vocation (espaces d'accueil, unités de voie publique, investigation-recherche, …) ou type d'usage (espaces de fonctionnement interne, etc.).

Les espaces considérés dans la suite du document pour aborder la description des activités et des exigences fonctionnelles et techniques sont recensés dans le tableau suivant.

Légende :

UP : Utilisateurs permanents

UO : Utilisateurs occasionnels

U : Usagers

UC : Usagers contraints

Zone de sûreté : zone publique / zone contrôlée / zone réservée

Typologie de commissariat : en référence aux organigrammes types

Mode d'occupation :

- **C : continu**
- **DC : discontinu**
- **Jr : de jour**
- **Nt : de nuit**

⇦ *	N° fiche	Acteurs concernés UP UO U UC	Espace Optionnel ?	Surface indicative	Type de ciat 1 1bis 2 \| 2bis	Mode d'occupation C DC Jr Nt	Commentaires
Espaces extérieurs ▶							
Abords, entrée du public et accès de service	1	■ ■ ■			■ ■	■ ■ ■	
Stationnement des véhicules du public	2	■ ■		x	■ ■	■ ■ ■	
Stationnement des véhicules du personnel	3	■		x	■ ■	■ ■ ■	
Stationnement des véhicules de service	4	■ ■			■ ■	■ ■ ■	
Cour de service	5	■ ■	■		■ ■	■ ■ ■	
Local des épaves deux roues	6	■		20 m²	■ ■	■ ■ ■	
Petit atelier – garage	7	■		x 20 m²	■ ■	■ ■	Externalisation souhaitable
Box canin	8	■		x 1 à 4m²	■ ■	■ ■ ■	Intégré à la cour de service
Espace d'accueil et de services au public ▶							
Hall d'accueil	9	■ ■ ■			■ ■	■ ■	Cf. référentiel "Accueil"
Sas d'entrée	10	■ ■			■ ■	■ ■ ■	
Bureau d'accueil du public	11	■ ■ ■		6 à 9 m²	■ ■	■ ■	
Espace du chef de poste ▶							
Local chef de poste	12	■		21 à 30 m²	■ ■	■ ■ ■	
Local radio - transmissions	13	■		x	■ ■	■ ■ ■	
Local d'attente surveillée	14	■	■	6 à 12 m²	■ ■	■ ■ ■	
Dépôt des armes individuelles	15	■		15 m²	■ ■	■ ■ ■	
Zone de mise en sécurité des armes / Local de Neutralisation des Armes	16	■ ■		1,5 m²	■ ■	■ ■ ■	

* Ce symbole situé à droite dans les pieds de page permet de revenir à ce tableau

⇦	N° fiche	Acteurs concernés UP	UO	U	UC	Espace Optionnel ?	Surface indicative	Type de ciat 1 1bis 2	2bis	Mode d'occupation C	DC	Jr	Nt	Commentaires
Local du matériel de 1ère intervention	17	■					5 à 10 m²	■	■		■	■	■	Mutualisable avec matériel de voie publique fiche 45
Espace de la fonction centre ▶														
Bureau du chef de circonscription	18	■	■				21 m²	■	■	■		■	■	
Bureau de l'adjoint	19	■				x	15 à 18 m²	■	■	■		■		
Secrétariat de la circonscription	20	■	■					■	■	■		■		Mutualisation avec la papeterie fiche 46
Locaux du Bureau de Liaison et Synthèse (BLS)	21	■						■	■	■		■		
Bureau de la mission partenariat, communication, prévention	22	■		■		x		■	■	■		■		
Bureau des contraventions	23	■		■				■	■	■		■		
Brigade ou unité d'information de voie publique	24	■				x		■	■	■		■		
Secrétariat de l'officier du ministère public	25	■		■				■	■	■		■		
Salle d'Information et de Commandement / Service Local de Transmission	26	■				x	15 à 20 m²	■	■	■		■	■	Cf. référentiel SZCIC – STII SLT non optionnel en zone PP
Local technique radio – télécom (ACROPOL)	27	■	■			x		■	■		■	■	■	Cf. référentiel SZCIC - STII
Espace unités de voie publique (police de proximité et ordre public - sécurité routière) ▶														
Bureau du chef de service / unité (et adjoints)	28	■					12 m²	■	■	■		■		
Bureaux de chefs de brigades ou d'unités	29	■						■	■	■		■	■	
Box de rédaction et de procédure	30	■			■		8 à 10 m²	■	■		■	■	■	
Salle de rédaction, de procédure et d'appel	31	■					15 à 40 m²	■	■		■	■	■	
Local des unités d'appui	32	■					12 à 18 m²	■	■		■	■	■	
Bureau d'ordre et d'emploi	33	■				x		■	■	■		■		

	N° fiche	Acteurs concernés UP UO U UC				Espace Optionnel ?	Surface indicative	Type de ciat 1 1bis 2	Type de ciat 2bis	Mode d'occupation C	Mode d'occupation DC	Mode d'occupation Jr	Mode d'occupation Nt	Commentaires
Bureau des accidents et délits routiers	34	■	■	■	■			■	■	■		■		
Espace Investigation – recherche ▶														
Bureaux chef de service, adjoint et enquêteurs	35	■	■	■	■			■	■	■		■		
Bureau des auditions sensibles	36	■	■	■		x	10 m² + 3 m²	■	■		■	■		Mutualisation possible avec Tapissage fiche 37
Bureau de tapissage	37	■	■	■	■		18 m²	■	■		■	■		Mutualisation possible avec fiches 36, 58, 59.
Local des scellés	38	■						■	■		■	■	■	
Local des archives judiciaires	39	■					20 à 30 m²	■	■		■	■		
Bureau du service de quart	40	■				x		■		■		■	■	
Bureaux du quart ou TJTR	41	■	■	■	■	x		■		■		■		
Locaux spécialisés ▶														
Armurerie	42	■					Min 20 m²	■	■		■	■	■	Peut accueillir le PDA dans les petites structures (fiche 15)
Archives	43	■						■	■		■	■		
Archives administratives	44	■					3 m²	■	■		■	■		Mutualisable avec la papeterie (fiche 46), sous conditions
Local du matériel de voie publique	45	■					18 à 20 m²		■		■	■	■	Mutualisable avec matériel de 1ère intervention fiche 17
Réserve du matériel de bureau – papeterie	46	■					5 à 10 m²	■	■		■	■		Mutualisable avec les archives administratives (fiche 46) ou le secrétariat (fiche 20)
Locaux de fonctionnement interne ▶														
Salle de réunion – formation	47	■	■				15 à 60 m²	■	■		■	■	■	
Vestiaires, douches et sanitaires associés	48	■						■	■		■	■	■	
Espace social de restauration	49	■	■				20 à 40 m²	■	■		■	■	■	

	N° fiche	Acteurs concernés UP UO U UC				Espace Optionnel ?	Surface indicative	Type de ciat 1 1bis 2 \| 2bis		Mode d'occupation C	DC	Jr	Nt	Commentaires
Salle de sport	50	■	■				50 à 100m²	■	■		■	■	■	
Local de stockage du matériel de sport	51	■	■				6 à 9 m²	■	■		■	■	■	
Local syndical – mutuelle	52	■				x		■	■		■	■		
Espaces de la police technique et scientifique ▶ - *Se référer à l'avis de la sous-direction de la police technique et scientifique*														
Espaces de sûreté ▶														
Cellules de GAV individuelles et collectives	53	■			■		7 m² 12 à 16 m²	■	■		■	■		
Cellule GAV personnes vulnérables	54	■			■		7 m²	■	■		■	■	■	
Sanitaires – douches	55	■			■			■	■		■	■	■	
Local fouille – consigne	56	■			■		9 m² + 6 m²	■	■		■	■	■	
Stockage repas	57	■					9 à 15 m²	■	■		■	■	■	
Local signalisation	58	■		■	■			■	■		■	■	■	Mutualisables
Local tapissage vidéo	59	■			■	x	12 ou 15 m²	■	■		■	■		Mutualisables également avec le tapissage classique fiche 37
Local avocat	60	■	■		■		9 m²	■	■		■	■	■	
Local d'audition	61	■	■		■		9 m²	■	■		■	■	■	
Local médecins – soins	62	■	■		■		9 m²	■	■		■	■	■	Mutualisables
Local visioconférence	63	■	■		■		5 m²	■	■		■	■		
Local surveillant	64	■				x	9 m²		■	■		■	■	
Distributions GAV	65	■	■		■			■	■		■	■	■	
Locaux techniques ▶														
Locaux d'entretien	66	■	■				4 à 5 m²	■	■		■	■	■	Un par niveau

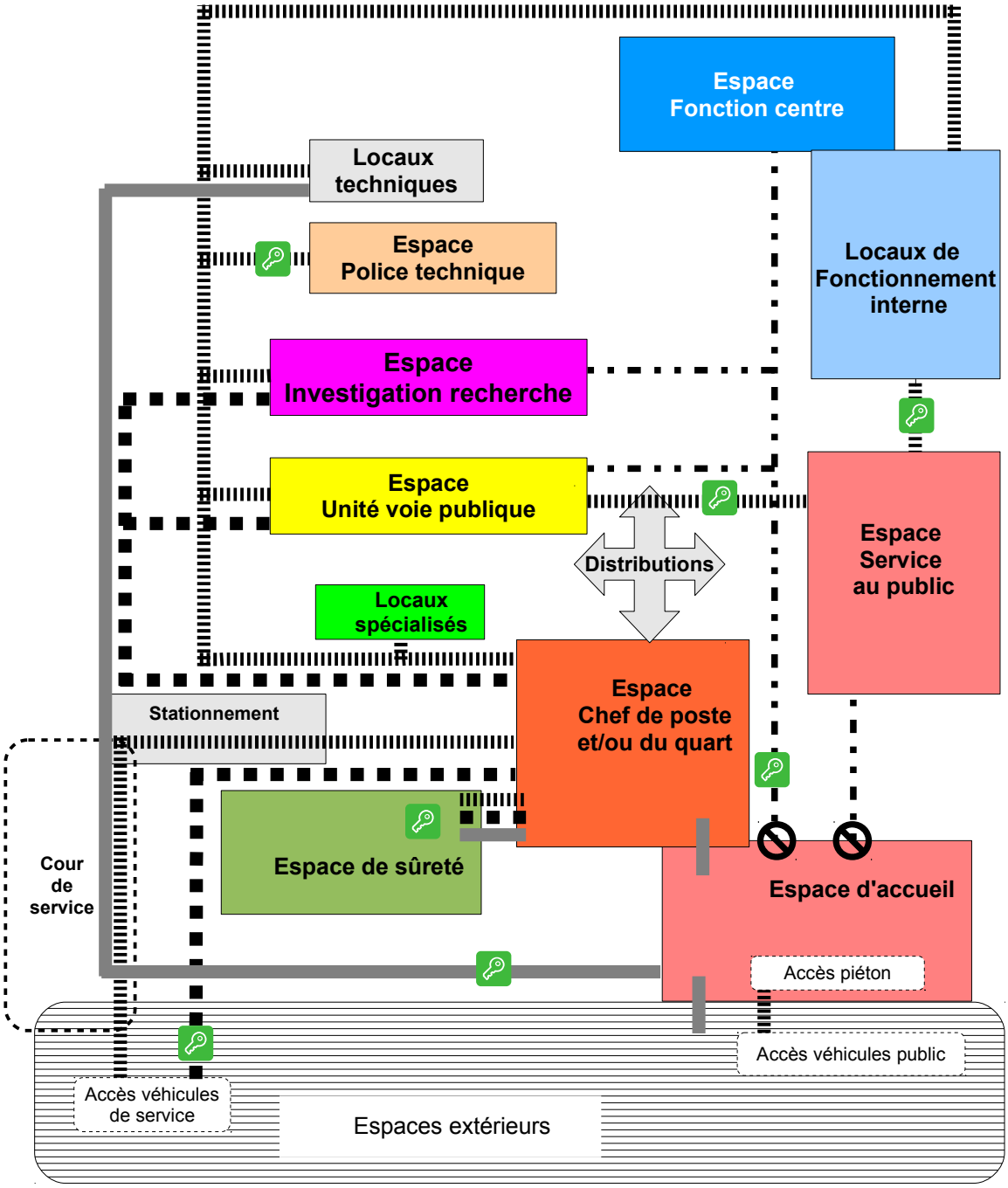
⇦	N° fiche	Acteurs concernés UP UO U UC				Espace Optionnel ?	Surface indicative	Type de ciat 1 1bis 2 \| \| 2bis		Mode d'occupation C	DC	Jr	Nt	Commentaires
Local de l'autocommutateur et des serveurs	67	■	■					■	■		■	■	■	Mutualisables voir référentiel DSIC
Local serveur des écoutes téléphoniques	68	■	■					■	■		■	■	■	
Local de sous-répartition	69	■	■				9 m² min	■	■		■	■	■	Compter 3m² supplémentaires par baie
Local TGBT	70	■	■					■	■		■	■	■	
Local du groupe électrogène	71	■	■				12 m²	■	■		■	■	■	
Locaux traitement d'air – chaufferie	72	■	■					■	■		■	■	■	
Local poubelle	73	■	■				6 à 10 m²	■	■		■	■	■	
Local maintenancier multitechnique	74	■	■			x	9 m²	■	■		■	■	■	
Espace distributions ▶														
Circulations, dégagement, attentes	75	■	■	■	■			■	■		■	■	■	

Fiche technique générique ▶	
Bureaux courants	Fiche générique s'appliquant à tous les "bureaux courants"

☒ **Note à l'attention du futur chef de projet :**

Les sanitaires ne sont abordés que dans l'espace d'accueil, les vestiaires et l'espace de sûreté, sous des formes différentes. Les autres sanitaires à prévoir dans le bâtiment devront être intégrés en se basant sur une évaluation précise des besoins en fonction des effectifs. Seront notamment prévus des sanitaires spécifiques aux gardés à vues, dans l'espace de l'investigation-recherche, répondant aux caractéristiques décrites dans les exigences techniques.

Schéma général des espaces et des différents flux



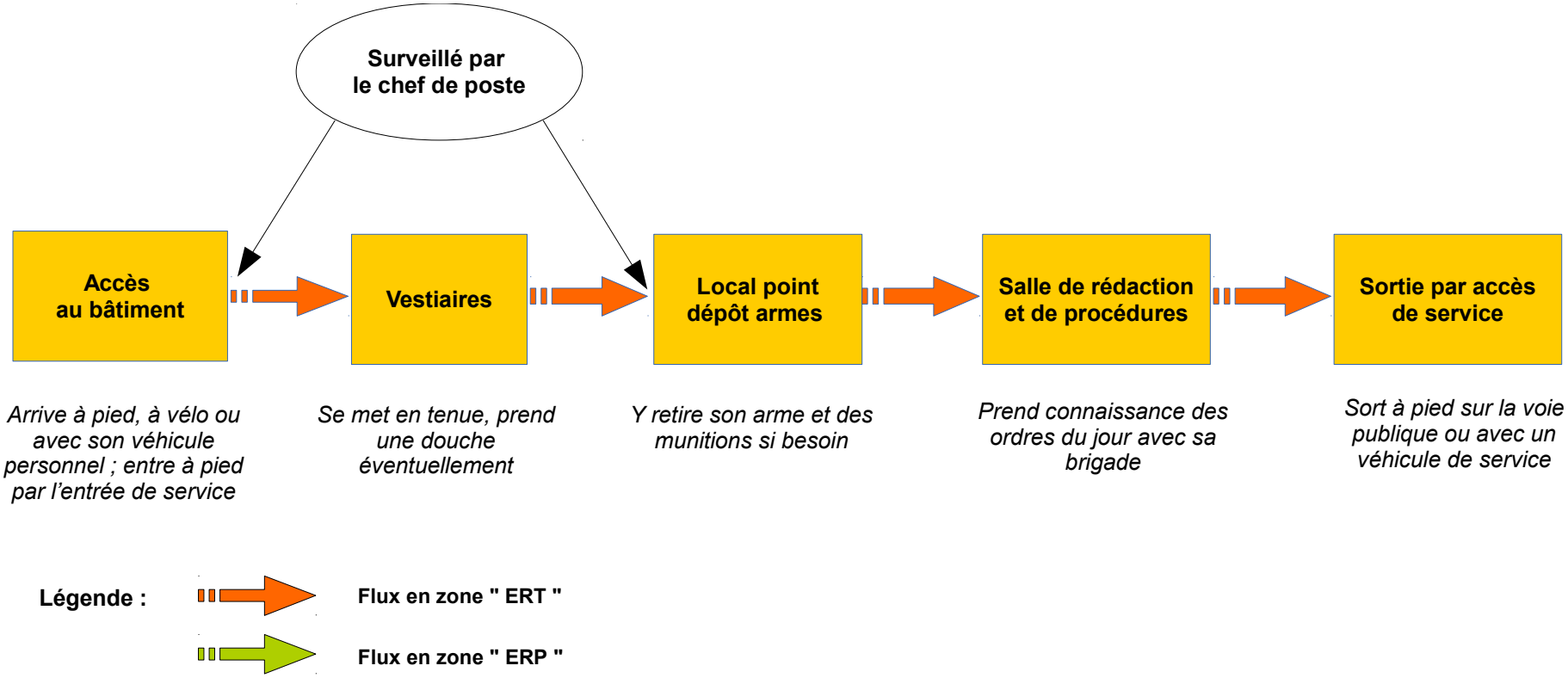
Légende

- Flux public (accompagné) (avec point de contrôle)
- Flux des personnes interpellées ou gardées à vues
- Flux du personnel
- Flux intervenants extérieurs (fournisseurs, avocat, médecin..
- Point de contrôle d'accès

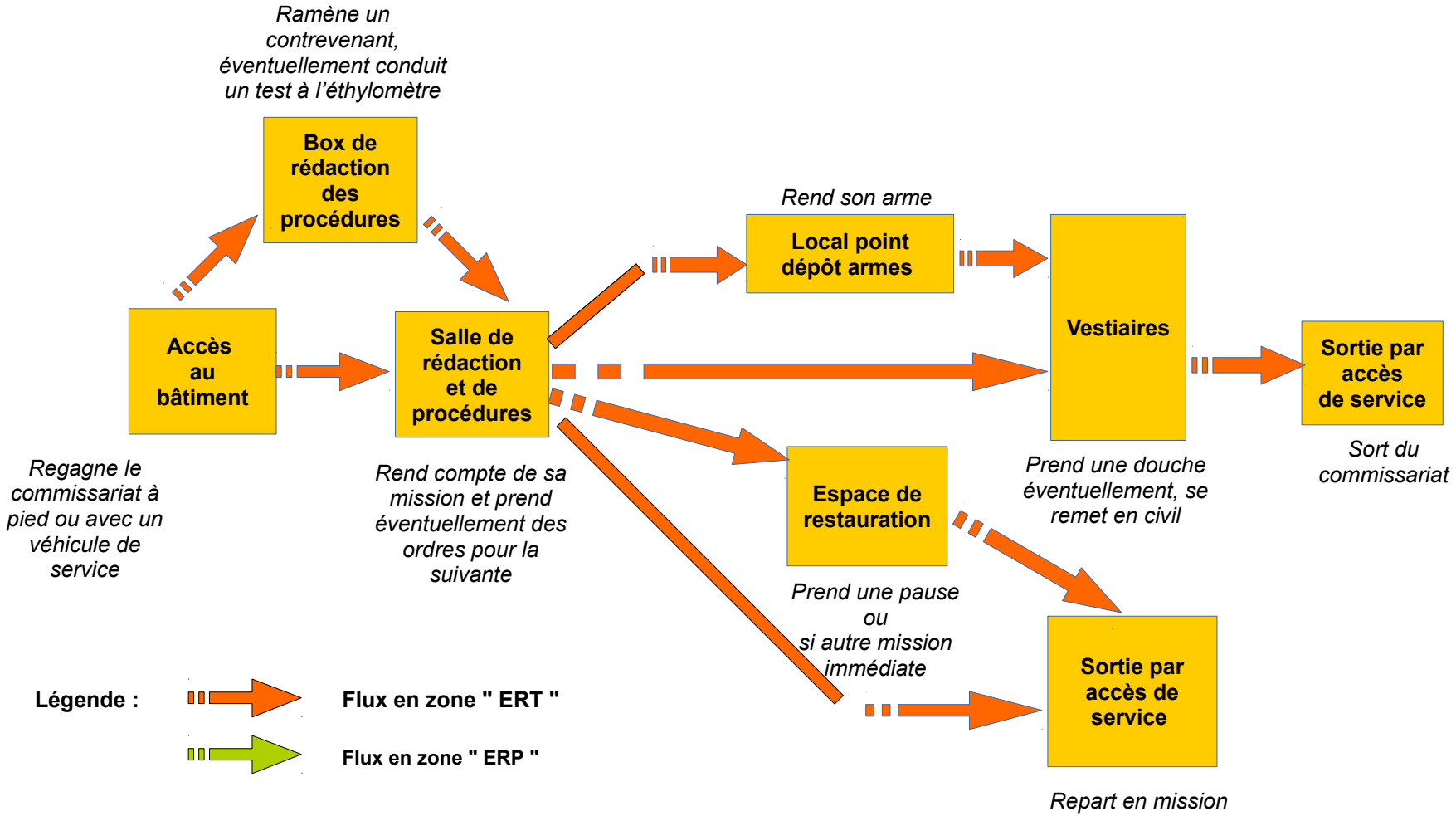
III.2. Description de quelques situations de vie dans les commissariats

Situation 1 : les entrées – sorties du personnel attaché aux brigades ou unités de voie publique

début de mission

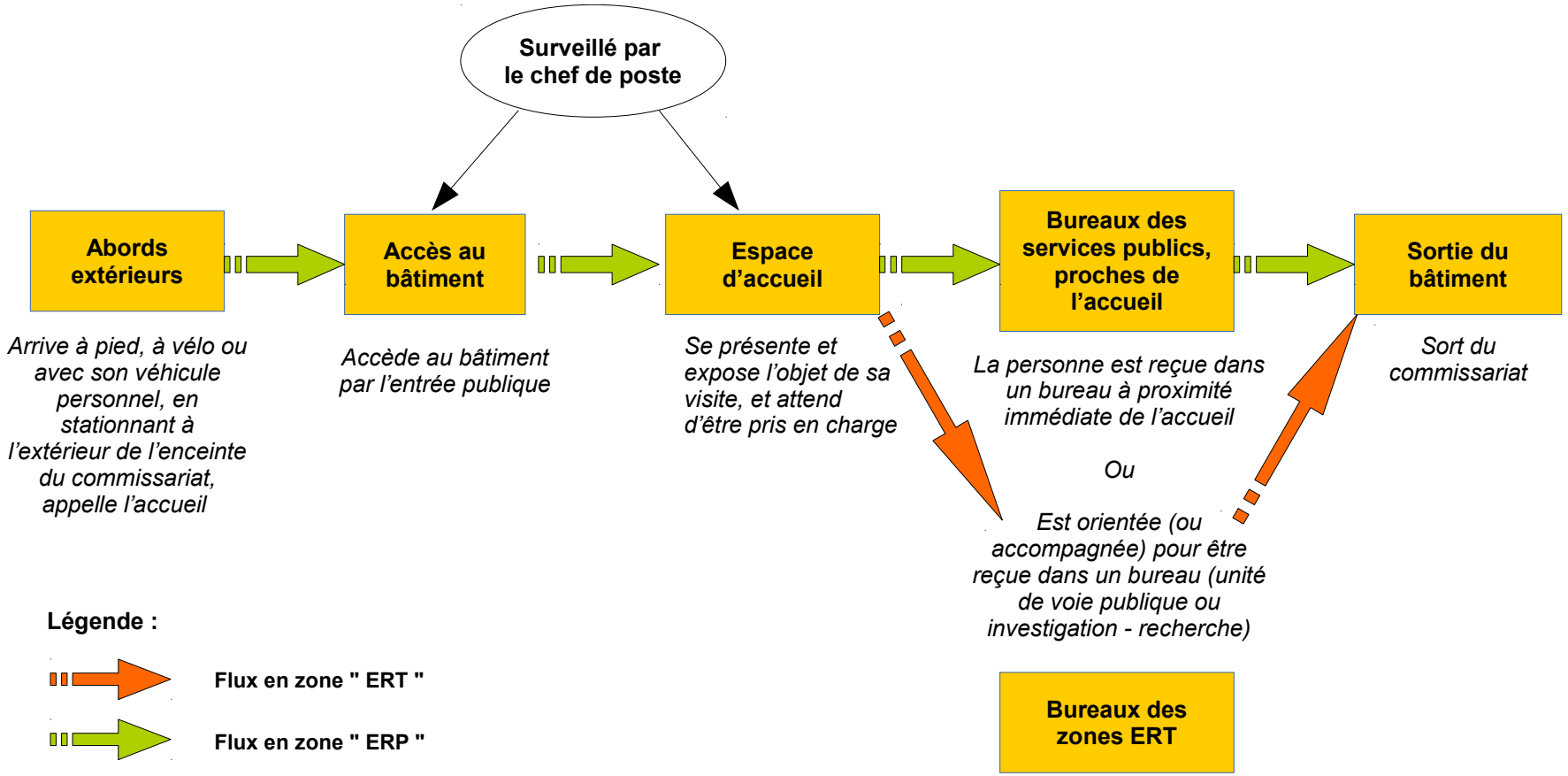


fin de mission

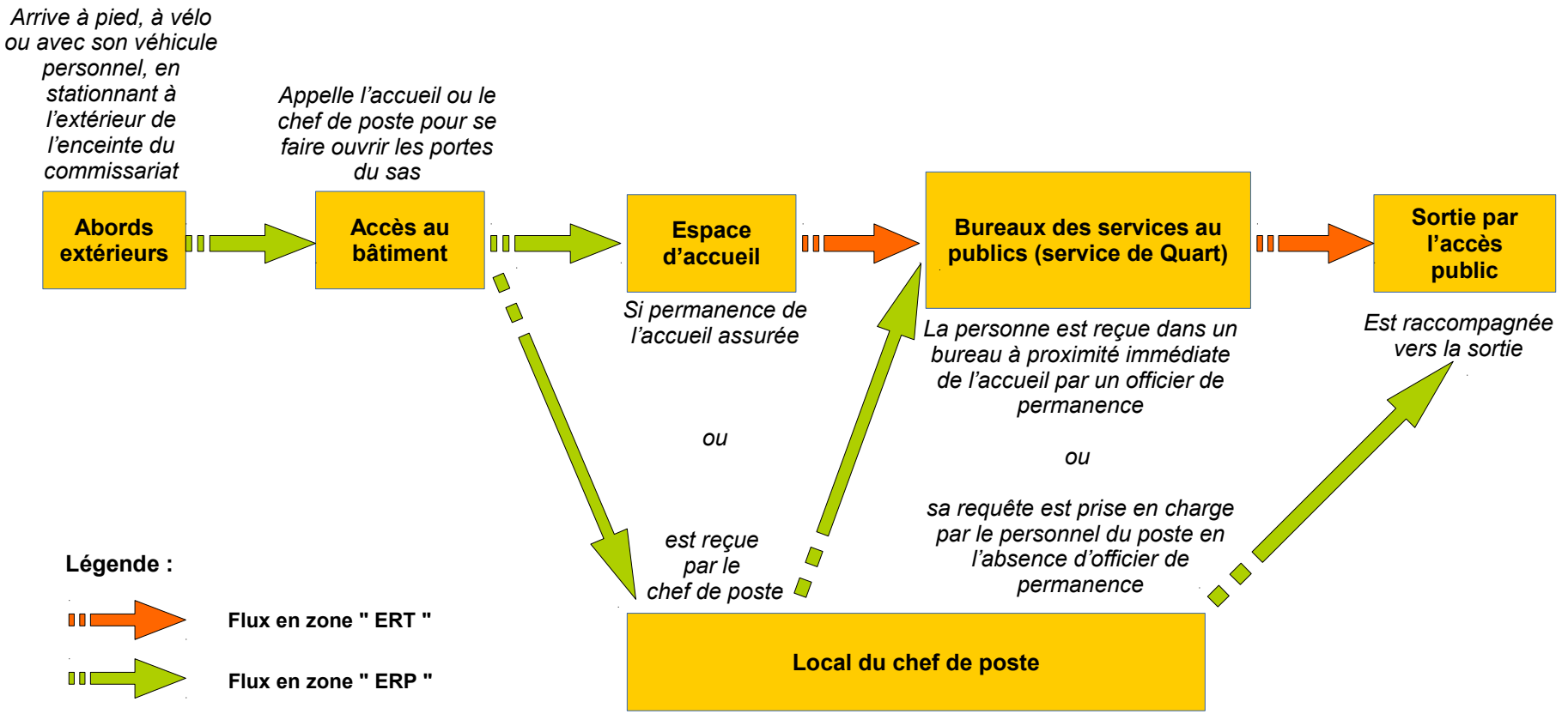


Situation 2 : une personne vient déposer une plainte / effectuer une démarche administrative / est convoquée

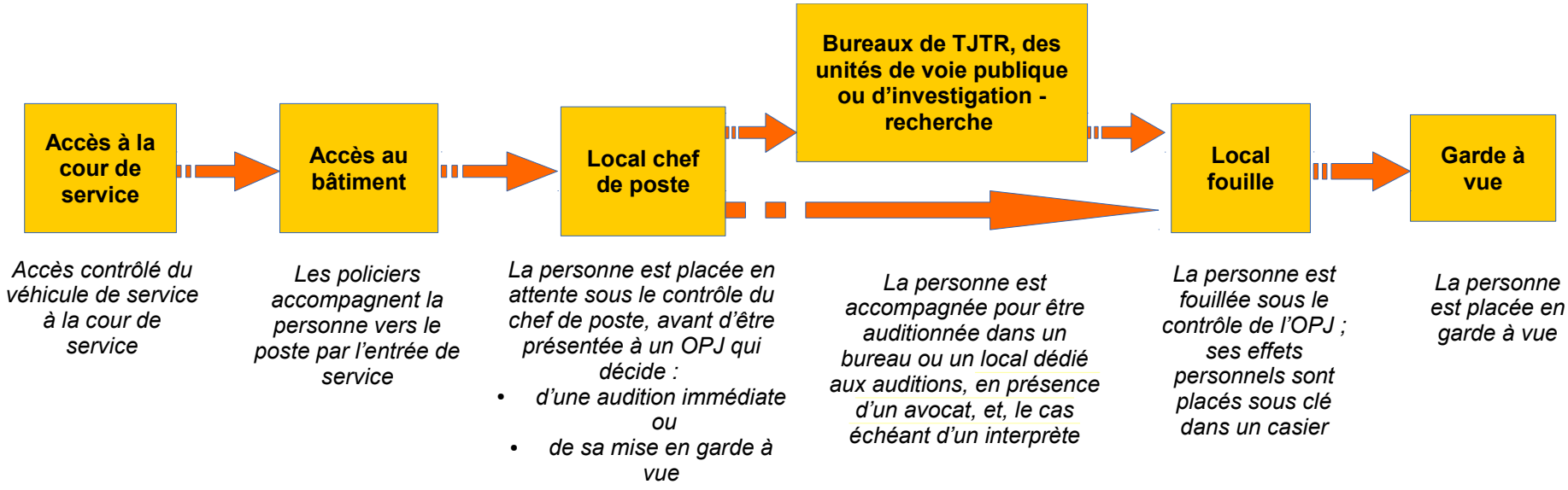
de jour



de nuit, les week-ends et jours fériés



Situation 3 : une (ou plusieurs) personne(s) est (sont) amenée(s) au commissariat pour être auditionnée(s) et éventuellement placée(s) en garde à vue



Situation 4 : une personne placée en garde à vue doit être auditionnée :



Un surveillant ou le chef de poste vient ouvrir la cellule de la personne, accompagnée par la personne menant à l'audition

La personne est accompagnée, menottes aux poignets, jusqu'au bureau où l'audition doit se dérouler

La personne est auditionnée par un inspecteur, en présence ou non d'un gardien et en étant si besoin retenue par des menottes fixées à un point d'accroche

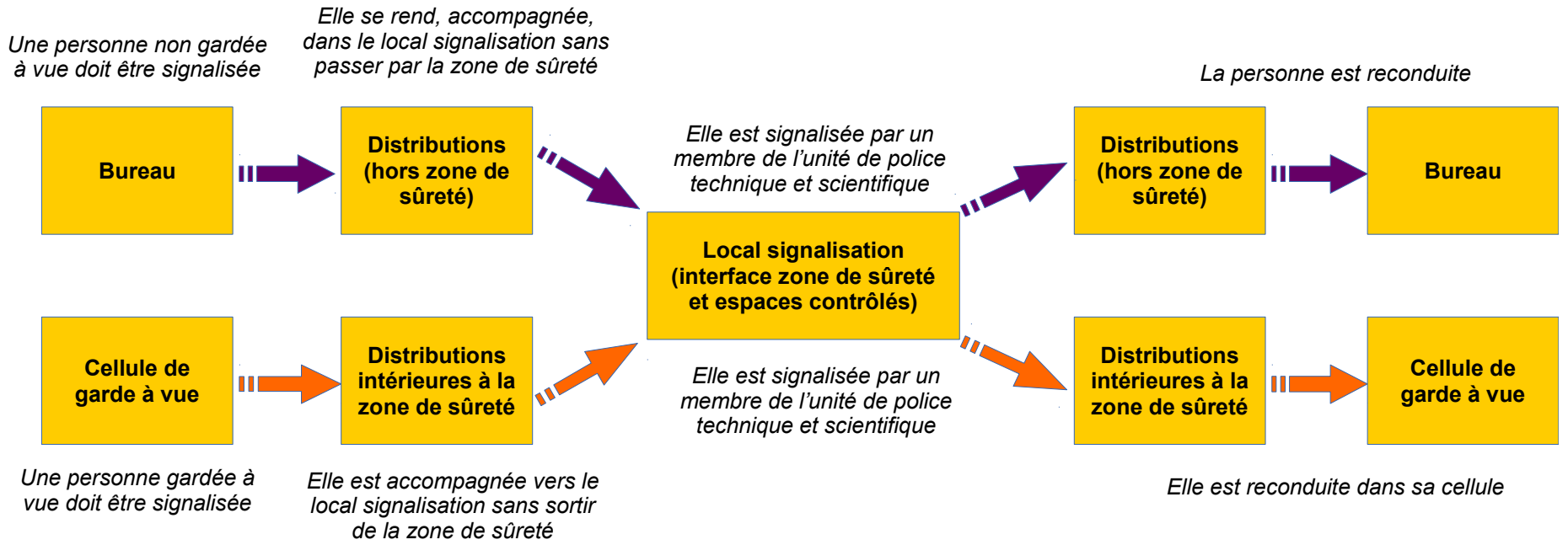
La personne gardée à vue est raccompagnée par un gardien dans les locaux de sûreté

NB : Si l'audition a lieu dans le local audition de la zone garde à vue, le gardé à vue ne quitte pas cette zone et c'est l'enquêteur qui se déplace.

Légende : **Flux en zone " ERT "**

Flux en zone " ERP "

Situation 5 : une personne, gardée à vue ou non, doit être signalisée :



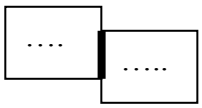
Légende :

Flux de personne gardée à vue (zone " ERT ")

Flux de personne non gardée à vue (zone " ERT ")

III.3 Fiches descriptives par espaces et schémas fonctionnels

Définition des liaisons et symboles représentés sur les schémas fonctionnels



relation de **contiguïté**, impliquant une paroi verticale commune entre deux locaux. C'est la liaison de proximité la plus forte qu'il puisse exister entre deux locaux.



liaison de **proximité**, permettant un trajet le plus simple possible et court entre deux locaux, sans changement de niveau.

liaison **facile**, supposant un cheminement simple (c'est-à-dire sans détour ou passage dans des zones diversifiées), avec éventuellement franchissement d'étage(s) à condition qu'un escalier (ou ascenseur) soit à proximité.

☒ **Note à l'attention du futur chef de projet :**

Ces définitions seront affinées en fonction de la taille du bâtiment ; notamment par la distance limite raisonnable pour la liaison de proximité, par rapport à la surface globale envisagée.



point de contrôle du cheminement public, induisant à la fois une autorisation de passage explicite via un contrôle humain et parfois un contrôle renforcé du cheminement en lui-même à partir de ce point (public accompagné par exemple).



point de contrôle d'accès, marquant les zones pour lesquelles tout accès est filtré par un moyen technique tel que badge, clé, digicode, etc.



liaison visuelle exigée dans une direction donnée, par vue directe.



liaison vidéo, qui sera matérialisée par un câblage reliant une caméra de vidéo-surveillance dans un espace donné à un écran dans un autre local.



liaison haut parleur permettant de diffuser un message d'un local à un autre par le biais d'un haut-parleur



liaison interphone

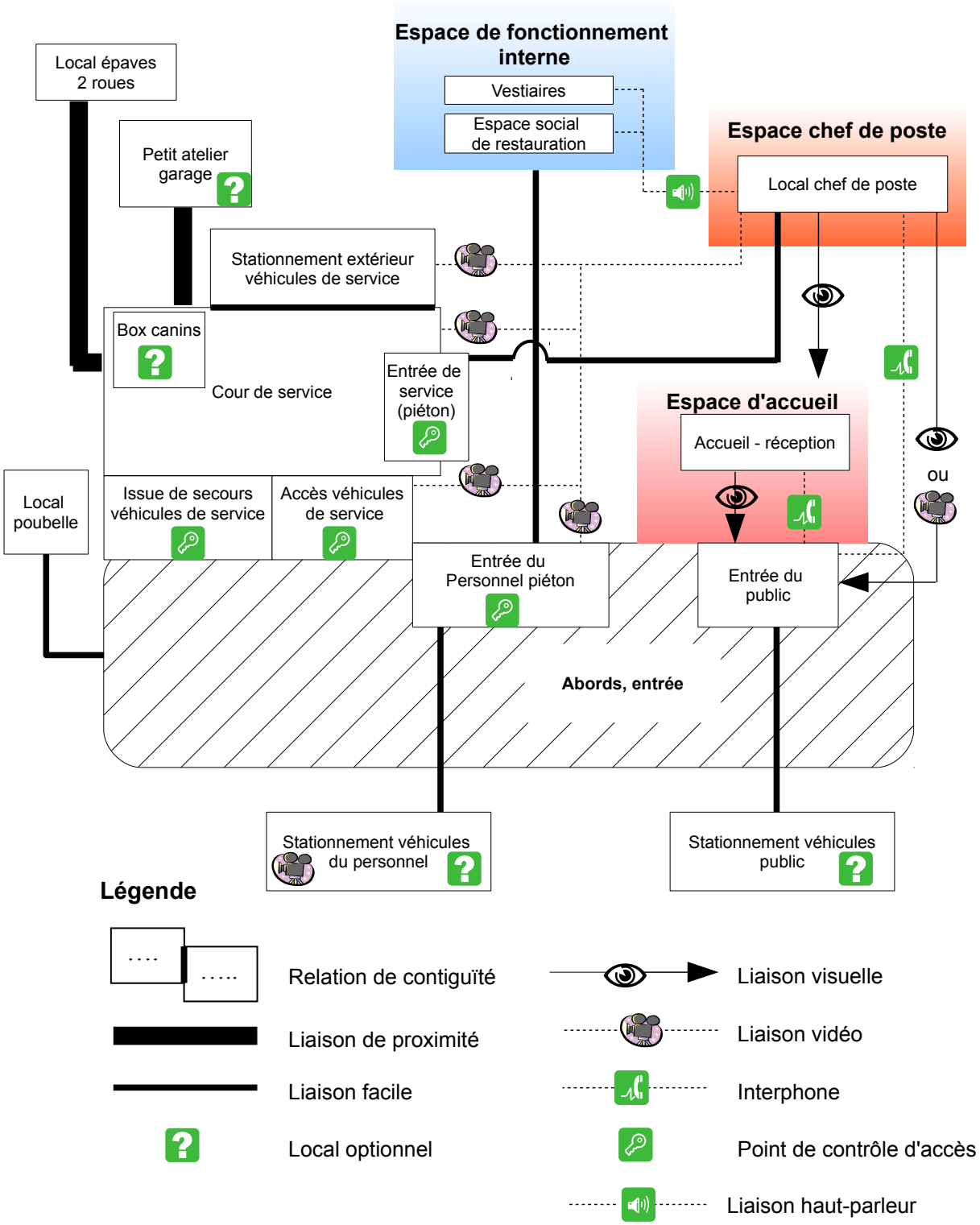


espace ou local "optionnel"



locaux mutualisables

Schéma fonctionnel des espaces extérieurs



Espaces extérieurs

☑ Principaux objectifs et enjeux

En tant que service public, la qualité du service rendu par le commissariat commence par son insertion urbaine, c'est-à-dire sa position dans la ville, le quartier, le voisinage immédiat.
Les "espaces extérieurs" du commissariat constituent le premier contact entre le public et la police nationale et renvoient une image de l'institution auprès de la population.

Les espaces extérieurs concourent aussi :

- à la protection du commissariat,
- à la rapidité d'intervention de la police sur la voie publique,
- au confort d'usage et à la qualité des ambiances intérieures (protections acoustiques et visuelles, prises de vues et apport de lumière…).

Les objectifs recherchés visent à permettre l'**articulation du commissariat avec le quartier et les abords** :

- en particulier, assurer la continuité des cheminements, définir la qualité des limites entre l'espace public et l'emprise de l'équipement,
- profiter des atouts du lieu et en gommer les faiblesses (orientation, topographie, végétation, limites, contraintes de sous-sol …),
- mettre en valeur le bâtiment, conforter l'image du commissariat et la lisibilité de l'entrée,
- assurer l'accessibilité de tous à l'équipement public,
- proposer du stationnement pour les véhicules de service, du personnel, et le cas échéant pour les véhicules du public,
- permettre l'exercice des missions en étant notamment vigilant à la facilité et la sécurité d'accès,
- assurer la protection et faciliter la surveillance et la sécurité du commissariat,
- faciliter l'entretien, la gestion et la maintenance,
- ménager des possibilités d'évolution de l'équipement (souplesse des aménagements et localisation permettant des extensions ou des changements de destination des lieux…).

> ☒ **Note à l'attention du futur chef de projet :**
>
> La réalisation de ces objectifs et enjeux relève pour partie du choix du terrain de construction. La grille de questionnement pour l'analyse du site proposée en annexe propose des pistes pour la rédaction d'un cahier des charges local en amont du programme. Il est toutefois nécessaire de reprendre ici sous forme synthétique les atouts, contraintes et exigences liées au site.

☑ Acteurs et activités

Les espaces extérieurs sont utilisés 24h/24, de jour comme de nuit, tous les jours de l'année, à l'instar du commissariat. Leur conception doit donc intégrer le fonctionnement diurne et nocturne, en tenant compte notamment des effets de masque potentiellement induits par les végétaux en toute saison.

UP À l'interface entre la voie publique et le commissariat, les **utilisateurs** les pratiquent quotidiennement en particulier :

- pour prendre le service (arrivée, départ en véhicule de service, retour avec des personnes interpellées…) de manière courante, mais aussi dans l'urgence,
- pour surveiller "l'approche" du commissariat et assurer ainsi la sécurité (rôle du chef de poste).

UO **Utilisateurs occasionnels** du commissariat, les intervenants extérieurs (avocats, interprètes, médecins, entretien, livraison…) sont fortement concernés par les conditions d'accessibilité et la qualité d'usage des abords.

U Les **usagers** de l'équipement sont sensibles à la qualité d'accueil et à l'image de ces lieux ; il s'agit pour eux de :

- de cheminer, de déambuler aux abords de l'équipement public,
- de se repérer, de déposer si besoin le véhicule et d'accéder à l'entrée du bâtiment.

Ces fonctions doivent pouvoir être remplies pour tous les usagers (personne à mobilité réduite, touriste non francophone, personne illettrée,…).

UC Les **"usagers contraints"** : ils arrivent en véhicule accompagnés par des policiers, et rejoignent des espaces spécifiques (chef de poste, garde à vue, bureau, local d'audition…) sans croiser les usagers non contraints.

❗ **La grille d'analyse du projet :**

- **Assurer la protection passive du site, en adéquation avec le niveau de risque local,**
- **Gérer les flux (sorties de véhicules) par rapport à la voirie voisine,**
- **Rechercher des solutions de mutualisation des services (lavage des véhicules, atelier garage) avec d'autres sites, lorsqu'elles sont compatibles avec les spécificités de fonctionnement,**
- **Garantir la robustesse et facilité d'entretien et de maintenance.**

Les abords, l'entrée du public et les accès de service

fiche N° 1

☑ Principaux objectifs et enjeux

Délimiter l'emprise du commissariat et de l'espace public,
Concilier sécurité-sûreté et l'image d'ouverture sur la ville.

Commentaires
Ambition du maître d'ouvrage à exprimer précisément

☑ Acteurs et activités UP UO U

Comme espaces de représentation du commissariat, une partie des abords peuvent accueillir des cérémonies ou des manifestations de l'institution (hommage aux morts).

☑ Qualité fonctionnelle attendue

■ ***Symbolique, image***
Les abords de l'équipement contribuent à la qualité de l'accueil et à l'image de l'institution, en particulier en confortant :

- la lisibilité de l'entrée publique du commissariat (notamment via le totem Police, la signalétique),
- la mise en valeur du bâtiment et du rôle de l'équipement public, dans la ville (signalétique, mobilier, éclairage…)

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Grande qualité en termes d'accessibilité, de continuité des cheminements et de lisibilité, de jour comme de nuit.
Les entrées du public et du personnel piéton sont différenciées.

■ ***Sûreté***
Les abords assurent la sécurité passive de l'équipement et de ses activités sensibles :

- protection contre les voitures béliers,
- les aménagements extérieurs ne doivent pas faciliter l'escalade de la façade,
- des obstacles doivent empêcher un stationnement de véhicule inapproprié,
- recherche de vues dégagées depuis le commissariat vers l'environnement extérieur, tout en protégeant certaines parties du bâtiment des vues extérieures. La végétation ne doit pas permettre de cacher des intrus.

Les abords bénéficient d'une surveillance par le chef de poste (caméras fixes couvrant la totalité de la façade de façon nominale et mobiles en cas de problèmes d'ordre public à proximité du site).
Accès :

- séparation de l'entrée du public et du personnel,
- positionnement permettant de limiter les angles à surveiller,
- accès du personnel distinct voiture (portail) / piéton et vélo (portillon) depuis la voie publique,
- l'accès du personnel au bâtiment doit être contrôlé, prévoir la compatibilité avec la carte agent.
- issue de secours pour les véhicules (en cas de blocage de l'accès sur la voie publique principale),
- Attention au croisement des flux : sorties urgentes fréquentes des

À noter, et à concilier, les objectifs contradictoires entre sécurisation des accès et du seuil (voitures-béliers), facilité d'accès pour l'entretien, accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les abords, l'entrée du public et les accès de service

fiche N° 1

véhicules de services versus flux de la voirie publique (piétons, vélos, véhicules),

- Les accès de service sont le moins exposés possible (pas d'accès par une impasse) et donnent dans la cour de service

■ ***Confort d'ambiance***

Les abords du commissariat sont éclairés la nuit.

Des équipements d'éclairage extérieur permettront d'éclairer :

- tous les abords du bâtiment, avec un minimum de 10 lux au niveau du sol,
- et avec un niveau plus élevé au voisinage des accès, de la cour de service et des cheminements partant des zones de stationnement et du portail ; minimum de 75 lux au niveau du sol.

Cet éclairage de base devra pouvoir être renforcé ponctuellement par des projecteurs de renfort commandé par le chef de poste et couvrant tous les abords extérieurs du terrain d'emprise du commissariat, avec un niveau d'éclairement minimum de 100 lux.

Des aménagements ou plantations adaptées peuvent concourir à leur qualité (protection, ombre, agrément…) sous réserve :

- de respecter les enjeux de sûreté,
- que les coûts d'entretien soient limités.

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

Il s'agit de concilier l'accessibilité aisée pour la maintenance et l'exploitation des lieux d'une part et les dispositifs de protection nécessaires à la sécurité de l'équipement, d'autre part (accès aux caméras de vidéosurveillance par ex.).

L'entretien des espaces urbains peut être partagé avec la ville

☑ **Repères pour le dimensionnement**

Le choix du site conditionne pour partie la possibilité d'atteindre certains objectifs.

Préciser les références d'équipements et de mobilier, en cas de "mutualisation" des espaces avec la ville.

La description des enseignes et drapeau figure dans le volet technique.

? *Prévoir des points d'arrivée d'eau (entretien des espaces) si nécessaire. Envisager un système de récupération des eaux pluviales pour l'entretien des espaces selon la faisabilité.*

Stationnement des véhicules du public

fiche N° 2

☑ Principaux objectifs et enjeux

Il est situé à l'extérieur de l'enceinte du commissariat, pour des raisons de sûreté.

La faisabilité de l'intégration de cette offre de stationnement pour le public dans l'opération, ainsi que son dimensionnement, sont conditionnés par les potentialités du site et de l'environnement. Une mutualisation avec le stationnement proposé par la ville est possible.

Commentaires

☑ Acteurs et activités UO U

☑ Qualité fonctionnelle attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Le parc de stationnement des véhicules du public est en liaison facile avec l'entrée du commissariat.

Un panonceau signale les places de stationnement dédiées aux visiteurs.

■ ***Confort d'ambiance***

Le parc de stationnement bénéficie d'un éclairage nocturne permettant la vidéosurveillance.

Des plantations adaptées peuvent contribuer avantageusement à la qualité du lieu (agrément, ombre, limitation des surfaces imperméabilisées…).

Dans ce cas, elles doivent prendre en compte les impératifs de fonctionnalité, de facilité d'entretien, de sûreté, et les effets de masque (feuillage des arbres caduques, croissance des végétaux).

■ ***Sûreté***

L'éclairage et la signalétique y contribuent.

Il sera demandé d'essayer de concilier le besoin d'accessibilité et de facilité des cheminements avec les enjeux de sécurité (risques de voitures piégées) pour lesquels il est préférable que le stationnement du public soit éloigné des façades du commissariat et du local du chef de poste.

Au même titre que les abords, une surveillance est assurée par le chef de poste (caméra fixe, visuel direct).

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

L'entretien peut être partagé avec la ville ou d'autres équipements publics si le stationnement est mutualisé.

La réglementation en vigueur impose a minima de proposer une place accessible aux personnes handicapées. S'il n'est pas prévu de stationnement public en propre, la mutualiser avec la ville est nécessaire.

☑ Repères pour le dimensionnement

Ce parc accueille le stationnement des deux roues (motorisés ou non).

Indiquer le nombre de places réservées pour les personnes à mobilité réduite (au moins une – *Cf. réglementation*).

Préciser les références d'équipements visées, en cas de "mutualisation" du stationnement public.

Le dimensionnement devra être adapté aux contraintes et opportunités de chaque site.

Stationnement et accès des véhicules du personnel ?

fiche N° 3

☑ Principaux objectifs et enjeux

Ce parking doit permettre le stationnement des véhicules du personnel, y compris les deux-roues, dans des conditions de sûreté satisfaisantes.

Ce stationnement se fera **préférentiellement en surface**, sur le terrain du commissariat. Il sera clôturé et surveillé par vidéo. Il sera distinct du stationnement des véhicules de service.

Si le parking se fait en sous-sol, prévoir la ventilation des garages pour l'évacuation des gaz d'échappement et éviter un accès direct depuis la voie publique (au bénéfice d'un accès depuis la cour de service).

? *L'opportunité de prévoir un espace de stationnement du personnel sera jugée selon les spécificités locales suivantes :*

- *la faisabilité environnementale (urbain, parcelle, …),*
- *les pratiques des agents (modes de transport),*
- *l'offre de stationnement environnante,*
- *le niveau de risque (dégradation des véhicules, sécurité des utilisateurs).*

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP

☑ Qualité fonctionnelle attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Le flux des véhicules du personnel ne doit à aucun moment gêner la circulation des véhicules de service, même si les deux accès sont confondus (portail commun).

Il offrira des places dédiées aux PMR et des cheminements adaptés jusqu'à l'entrée du bâtiment.

■ ***Confort d'ambiance***

Le parc de stationnement bénéficie d'un éclairage nocturne.

En extérieur : des plantations adaptées peuvent contribuer avantageusement à la qualité du lieu (agrément, ombre, limitation des surfaces imperméabilisées…). Dans ce cas, elles intègrent les impératifs de fonctionnalité, d'entretien, et de sécurité du lieu.

■ ***Sûreté***

Ce stationnement s'organise dans un lieu distinct de celui des véhicules de service.

Surveillance des accès par le chef de poste (ou autre personne à définir) : visuel direct ou caméra fixe.

Un minimum de lux sera exigé pour satisfaire le besoin des caméras dans un objectif d'identification.

Si ce stationnement est proposé en sous-terrain, l'accès ne se fait pas depuis la voie publique mais depuis la cour de service.

? *Selon le niveau de risque local, le lieu est protégé des jets de projectiles, des vues et des tirs.*

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

? *Le choix du portail d'accès au parc de stationnement du personnel et du mode de surveillance est un point fondamental à la fois pour les coûts*

Stationnement et accès des véhicules du personnel ?	**fiche N° 3**
d'entretien-maintenance et pour le bon fonctionnement du commissariat de police. *Selon l'organisation (personne affectée à la surveillance de l'accès ou non), le niveau de risque de l'environnement local, et les spécificités météorologiques (vent), pourra être prévu :* • *un accès des véhicules uniquement régulé par le portail, auquel cas le choix du moteur se portera vers un système caractérisé par sa robustesse,* • *un accès des véhicules via le portail en période de week-end, de nuit, ou en cas d'incident ; et via un système du type barrière levante (anti-piéton) aux heures d'affluence, pour limiter la fréquence d'utilisation du portail et préserver sa pérennité,* • *un portail plein ou ajouré, selon les conditions locales de vent et le besoin spécifique de protection des vues depuis l'extérieur vers la cour de service,* • *un double portail : l'un résistant aux effractions, utilisé seulement en cas de danger, et une porte rapide peu résistante à l'effraction mais utilisée quotidiennement. L'ensemble forme alors un sas.*	
☑ **Repères pour le dimensionnement** Le dimensionnement considérera les besoins aux moments de plus forte affluence (relèves), et sera adapté aux contraintes et opportunités de chaque site. Un abri pourra être demandé pour les deux-roues (motorisés ou non). Le portail aura une hauteur de 2m50 minimum.	*Préciser ici les éléments dimensionnant du stationnement (nombre et types de véhicules : y compris 2 roues)*

Stationnement et accès des véhicules de service

fiche N°
4

☑ Principaux objectifs et enjeux

Cet espace doit permettre le stationnement et la manœuvre (demi-tour) de l'ensemble des véhicules de service (fourgons, véhicules légers, deux-roues, y compris lorsque ces véhicules doivent être remorqués) et des véhicules d'éventuels renforts (CRS), de manière sécurisée et distincte des véhicules du personnel.
Une issue de secours est prévue pour les véhicules, en cas de blocage de l'accès principal.
Si le parking se fait en sous-sol, prévoir la ventilation des garages pour l'évacuation des gaz d'échappement et éviter un accès direct depuis la voie publique (au bénéfice d'un accès depuis la cour de service).

Important : les véhicules sérigraphiés peuvent stationner à la vue du public, mais pas les véhicules banalisés utilisés par les services d'investigation.

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP UO

Il est fréquenté par les agents du commissariat de manière quotidienne.
Il peut accueillir des utilisateurs occasionnels (services du ministère, maintenance, …).

☑ Qualité fonctionnelle attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Le chef de poste est le point de passage de tout fonctionnaire partant ou revenant de mission sur la voie publique et le point d'entrée des personnes interpellées. L'accès aux véhicules de service depuis son local doit se faire simplement et rapidement.

■ ***Confort d'ambiance***
Éclairage nocturne.
Le stationnement des véhicules deux-roues est abrité des intempéries.

■ ***Sûreté***
Ce stationnement s'organise dans un lieu distinct de celui des véhicules du personnel.
Surveillance (visuelle directe / caméra fixe) des accès par le chef de poste. Un minimum de lux sera exigé pour satisfaire le besoin des caméras dans un objectif d'identification.
Attention au croisement des flux : sorties urgentes fréquentes des véhicules de services versus flux de la voirie publique (piétons, vélos, véhicules).
Une issue de secours sécurisée permet aux véhicules de service de sortir de l'enceinte du commissariat, en cas de blocage de l'accès à la voie publique principale. Équipée d'un portail métallique classique à ouverture manuelle, mais vidéosurveillée, cette issue de secours se verrouille / déverrouille avec des clefs en possession du chef de poste. Si nécessaire, cette issue de secours peut être mutualisée avec l'entrée de véhicules du personnel (l'automatisation est alors à prévoir).
Un accès distinct "voiture (portail) / piéton (porte)", permet d'établir une barrière physique effective avec la voie publique.
Si ce stationnement est proposé en sous-terrain, l'accès ne se fait pas depuis la voie publique mais depuis la cour de service.

Stationnement et accès des véhicules de service

fiche N°
4

? *Selon le niveau de risque local, le lieu est protégé des jets de projectiles et des vues.*

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

? *Le choix du portail d'accès au parc de stationnement de service et du mode de surveillance est un point fondamental à la fois pour les coûts d'entretien-maintenance et pour le bon fonctionnement du commissariat de police.*
Selon l'organisation (personne affectée à la surveillance de l'accès ou non), le niveau de risque de l'environnement local, et les spécificités météorologiques (vent), pourra être prévu :

- *un accès des véhicules de service uniquement régulé par le portail, auquel cas le choix du moteur se portera vers un système caractérisé par sa robustesse*
- *un accès des véhicules de service via le portail en période de week-end, de nuit, ou en cas d'incident ; et via un système du type barrière levante (anti-piéton) aux heures d'affluence, pour limiter la fréquence d'utilisation du portail et préserver sa pérennité*
- *un portail plein ou ajouré, selon les conditions locales de vent et le besoin spécifique de protection des vues depuis l'extérieur vers la cour de service*
- *un double portail : l'un résistant aux effractions, utilisé seulement en cas de danger, et une porte rapide peu résistante à l'effraction mais utilisée quotidiennement. L'ensemble forme alors un sas.*

☑ Repères pour le dimensionnement

Préciser ici les éléments dimensionnant du stationnement (nombre et types de véhicules y compris deux roues)

Abri pour les deux-roues.
Prise en compte du gabarit des véhicules de services les plus encombrants (intégrer les châssis longs des cars police secours, les rampes lumineuses, le camion de livraison du SGAMI, le stand de tirs mobile, etc.). Prévoir une hauteur minimale permettant au véhicule le plus encombrant d'être remorqué pour un dépannage.

? *Un point d'arrivée d'eau doit être prévu pour l'entretien du parc, mais une recherche de mutualisation (aire de lavage du SGAMI, gendarmerie, etc.) sera privilégiée, sous réserve d'adéquation avec les contraintes horaires du lavage.*

? *Si l'entretien du parc se fait sur place, envisager la faisabilité d'un système de récupération des eaux pluviales pour l'entretien du parc.*

? *Prévoir un ou deux emplacements pour équipement de rechargement de véhicules électriques (véhicule de liaison SGO et EM).*

La cour de service

fiche N° 5

☑ Principaux objectifs et enjeux

Commentaires

Cette cour sert pour l'**arrêt rapide** des véhicules de service et pour la **dépose des personnes interpellées, à l'abri du public**. Elle doit :

- permettre des accès et des manœuvres (demi-tour) faciles et protégés pour les différents types de véhicules de service,
- contribuer de façon sécurisée au transit des interpellés,
- assurer des fonctions de représentation lors de manifestations de l'institution,
- participer au confort d'usage de nombreuses activités intérieures du commissariat (apport de lumière, vues) et éventuellement accueillir des fumeurs.

☑ Acteurs et activités

UP UO UC

Elle est fréquentée par les agents du commissariat, les personnes interpellées, et, plus occasionnellement, elle peut accueillir des livreurs ou maintenanciers pour des déchargements.

? *La cour a aussi une fonction de représentation puisqu'elle est utilisée pour des cérémonies officielles (ex : prises de fonctions, hommages aux policiers tués en service…). Cela sous-entend le positionnement du monument aux morts dans la cour de service (le choix peut porter sur le "parvis" d'accueil du public – voir fiche n°1 – Abords).*

? *Le stationnement des véhicules de service peut s'effectuer dans son prolongement (voir fiche N°4).*

☑ Qualité fonctionnelle attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Elle permet de déposer une personne interpellée près de la zone de sûreté de manière discrète (débords de toiture, murs, …) et sécurisée.

■ ***Confort d'ambiance***

La cour de service est éclairée la nuit.

Des plantations adaptées peuvent contribuer avantageusement à la qualité du lieu (agrément, ombre, limitation des surfaces imperméabilisées…).

Dans ce cas, elles intègrent les impératifs de fonctionnalité et d'entretien du commissariat.

■ ***Sûreté***

L'accès depuis la voie publique est sécurisé.

Pour limiter les intrusions non contrôlées des usagers par les accès des véhicules de service, un accès distinct "voiture (portail) / piéton et vélo (porte)", permet d'établir une barrière physique effective avec la voie publique.

Vidéosurveillance par balayage. Le niveau d'éclairement requis permettra de satisfaire l'objectif d'identification par les caméras.

? *A confirmer par l'étude du SDLP : Si la cour est délimitée par un mur d'enceinte, celui-ci pourra être équipé d'une barrière infrarouge. Une ou plusieurs caméras mobiles, en fonction de la configuration des lieux, permettant de surveiller la cour sont asservies à la barrière infrarouge et*

# La cour de service	**fiche N° 5**
aux différents détecteurs de la zone. ? *La cour de service est protégée des vues du public, selon la faisabilité et le niveau de risque local.*	
☑ **Repères pour le dimensionnement** Ce lieu est dimensionné pour permettre les manœuvres (demi-tour) des différents types de véhicules de service. Préciser l'implantation de l'antenne dans le cas d'un mât auto-porté. L'accueil des fumeurs pourra se faire dans la cour de service et implique de prévoir un espace abrité et des cendriers. ? *Des points d'arrivée d'eau supplémentaires peuvent être envisagés selon le mode d'entretien de la cour prévu. Dans ce cas, la faisabilité d'un système de récupération des eaux pluviales pour l'entretien des espaces sera étudiée.*	*Préciser les éléments déterminants pour son dimensionnement*

Local des épaves deux-roues

fiche N°
6

☑ Acteurs et activités **UP**

Ce local est destiné à entreposer les deux-roues momentanément appréhendés ou saisis dans le cadre de procédures judiciaires, en attente de restitution, de transfert, ou de mise à la destruction.

Commentaires

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Local donnant sur la cour de service, facilement accessible pour un deux-roues (pas de marches, largeur de portes suffisante…).

■ ***Confort d'ambiance***
Local ventilé (éventuellement une grille permettra un apport direct d'air extérieur), et éclairé de manière à lire facilement les étiquettes de référence associées aux objets.

■ ***Sûreté***
Local protégé des risques d'effraction par porte avec serrure.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : range-vélo, rayonnages (pour les objets trouvés).

Surface : 20 m² (peut varier selon importance du commissariat).

Petit atelier – garage ?	**fiche N° 7**
☑ **Principaux objectifs et enjeux** Local optionnel, à prévoir seulement si aucune mutualisation locale ou externalisation satisfaisant les besoins des utilisateurs n'est possible.	***Commentaires***
☑ **Acteurs et activités** UP Un atelier permet de petites interventions sur les véhicules comme la vérification des niveaux, le changement d'une roue ou d'ampoules…	
☑ **Qualité attendue** ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Cet atelier doit s'ouvrir sur la cour de service et donner sur une zone accessible aux véhicules de service. Une aire de lavage peut être prévue, en surface, à l'air libre, et attenante : composée d'une simple plate-forme avec évacuation par le sol et point d'eau équipé d'un système de lavage haute pression.	*L'aire de lavage devra respecter la réglementation d'écoulement d'eaux usées (bacs de décantations -boue, huile, etc. …)*
☑ **Repères pour le dimensionnement** *Équipements* : rayonnages, armoires, établis, point d'eau et vidoir. *Surface* : 20 m² environ	

Box canin ?

fiche N°
8

☑ Acteurs et activités UP

Il ne s'agit pas d'un local spécifique mais d'un espace prévu à l'extérieur.
Cette cage sert à garder les animaux – notamment les chiens- appartenant aux personnes interpellées. L'animal y est alors gardé le temps de leur présence au commissariat. Cette cage peut aussi accueillir un chien errant.

Commentaires

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Accessible depuis la cour de service.
Il doit présenter un contact avec l'extérieur (aération, éclairage naturel et sortie directe sur extérieur).

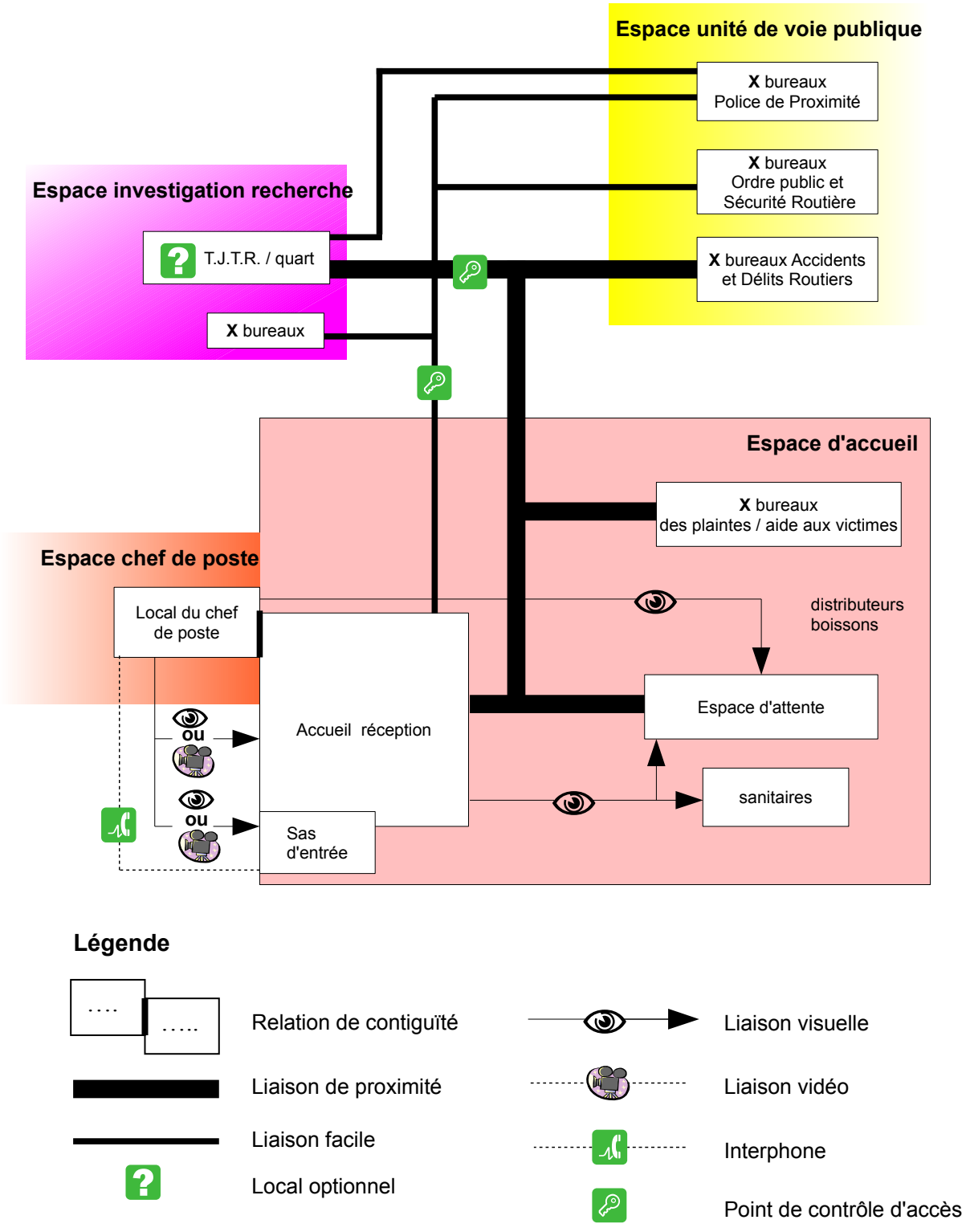
■ ***Confort d'ambiance***
L'implantation de cet espace doit prendre en compte les nuisances acoustiques générées par les chiens, en particulier vis-à-vis du personnel du commissariat et du voisinage.

■ ***Exploitation, entretien-maintenance***
L'espace doit être d'un entretien facile ; un point d'eau et une grille d'évacuation seront disposés à proximité.

☑ Repères pour le dimensionnement

Surface : Cage de 1 à 4 m².

Schéma fonctionnel des espaces d'accueil et de services au public



Espace d'accueil et de services au public

☑ Principaux objectifs et enjeux

Parallèlement à sa mission principale d'assurer la paix et la sécurité à la population, la police a aussi un rôle important d'accueil des usagers et de réception des doléances et plaintes des personnes victimes.

Les espaces de l'accueil sont "ouverts" sur l'espace urbain tout en étant protégés. Ils s'organisent autour de différents lieux, à vocations différentes :

- **une entrée, seuil** de l'équipement formant un sas,
- un poste d'**accueil – réception** du public,
- un **lieu d'attente,**
- une ou plusieurs **portes d'accès** aux différents services,
- des bureaux d'accueil du public permettant la prise de plaintes et l'aide aux victimes (selon les permanences mises en place).

D'autres bureaux rattachés fonctionnellement aux services sont amenés à recevoir fréquemment du public. Ils seront utilement situés à proximité de la zone d'accueil.
Il s'agit :

- des bureaux de la brigade en charge des **accidents et des délits routiers**, fréquentés régulièrement par les usagers et rattachés à la fonction d'unité de voie publique,
- d'un (ou des) bureau(x) de l'unité de **Traitement Judiciaire en Temps Réel** (UTJTR) ou **Unité d'Appui Judiciaire** (UAJ), pour les commissariats de type II, du **service de quart** pour les grandes structures (commissariats de type I).

Les bureaux d'accueil du public doivent permettre une **réponse rapide et efficace aux événements.** Leur aménagement y contribue.

En synthèse, les principaux objectifs visés pour cet espace sont :

- contribuer à l'image de marque de l'institution,
- s'ouvrir sur l'espace public et participer à la dimension urbaine,
- être accessible à tout public et particulièrement aux personnes à mobilité réduite[2], aux personnes ne maîtrisant pas la langue française (parlé, écrit),
- faciliter l'orientation et le repérage des usagers (y compris personnes handicapées, personnes ne maîtrisant pas la langue française),
- conférer à la réception un caractère de convivialité, d'apaisement,
- ménager une attente agréable et informative,
- garantir à l'usager un service personnalisé voire confidentiel,
- assurer la sécurité et la protection de tous,
- être capable de résister au temps et aux sollicitations intensives des locaux.

[2]Les PMR sont multiples : personnes rencontrant des handicaps physiques, visuels, auditifs, mentaux, cognitifs ou psychiques, mais également personnes âgées, femmes enceintes, personnes avec des poussettes, des bagages, des béquilles, personnes illettrées, étrangers non francophones ...

L'espace d'accueil doit proposer à la fois un espace convivial, chaleureux, sécurisé et sécurisant. Sa programmation doit intégrer l'analyse des risques auquel le bâtiment peut être confronté (tirs, violences urbaines, jets de pierre, etc).

☑ Acteurs et activités

U : Les usagers

L'usager attend de l'accueil une prise en compte rapide, efficace, personnalisée et humaine de ses besoins. Il espère y trouver une mise en confiance, une confidentialité de l'entretien, et une réponse adaptée.

Le public pratique le lieu, pour de nombreux motifs, dont les principaux sont habituellement les suivants :

- dépôt d'une plainte/ demande d'assistance ou de secours
- rendez- vous ou convocation dans le cadre d'une affaire judiciaire ou administrative,
- interrogation sur une démarche ou formalité à accomplir (fourrière, détention d'arme, perte de documents…),
- demande de renseignements ou d'informations (services de garde, garagiste, objets perdus ou trouvés, recrutement…),
- demande d'explication, voire manifestation d'un mécontentement ou réaction à un événement (amende, procédure en cours),
- demande de procuration pour les élections.

Après s'être présenté à **l'accueil,** l'usager est :

- orienté vers les **services de réception du public** ou,
- autorisé à se rendre dans **les différents services**, où il est accompagné par un policier.

Il peut être aussi dirigé vers l'**attente**, pour patienter quelques instants (libération d'un bureau, disponibilité de son interlocuteur…).

UP : Les utilisateurs

Dans l'accueil ou à proximité, ils répondent aux sollicitations des usagers, de jour et de nuit.

- Les agents d'accueil

À partir du poste de réception et en position assise surélevée, ils accueillent, renseignent, orientent le public, font patienter et surveillent.
En dehors des heures ouvrables, le site fonctionne à effectif réduit ; l'accueil peut être détourné directement vers le chef de poste, l'ouverture du "sas" étant commandée par le chef de poste et sous contrôle d'une vidéo – surveillance et d'un interphone.

- le chef de poste de police

Dans un lieu proche et en relation forte avec la réception :

- surveille en permanence l'espace d'accueil (réception / attente / accès aux circulations internes) et l'entrée de l'équipement ("sas" / abords),
- reçoit le public la nuit, lorsqu'il n'y a pas de fonctionnaire présent à l'accueil,
- verrouille la perméabilité entre les espaces publics et internes au commissariat.
- prend des plaintes ou pré-plaintes de nuit (selon l'organisation du commissariat).

Les personnes appelées à emprunter les circulations le font sur invitation et sous contrôle de l'agent chargé de l'accueil. Le policier recevant vient chercher le visiteur à l'accueil.

- les policiers accompagnent depuis l'accueil, le public avec lequel ils ont rendez- vous.

UO : les utilisateurs occasionnels empruntent aussi l'accueil public, dans l'exercice de leurs métiers :

- l'avocat, le procureur, le médecin, le psychologue,
- les associations, assurant des permanences (point d'écoute),
- les fournisseurs, postiers,
- le personnel chargé de l'entretien et de la maintenance de l'équipement (prestation externalisée).
- des psychologues et des associations d'aide aux victimes d'infractions utilisent des bureaux pour accueillir les usagers.

Grille d'analyse du projet :

- **faciliter l'entretien et la maintenance de ces espaces,**
- **assurer le confort hygrothermique et visuel de l'accueil,**
- **garantir la sûreté en adéquation avec le niveau de risque local,**
- **concilier accessibilité et confort,**
- **garantir la robustesse et la qualité des matériaux mis en œuvre (résistance aux sollicitations intensives),**
- **Pas d'éléments saillants dans les parties publiques.**

Hall d'accueil

fiche N° 9

☑ Principaux objectifs et enjeux

Le hall d'accueil est un espace facilement accessible et repérable pour tous (tout type de handicap, personne illettrée ou analphabète, touriste non francophone, etc.).
C'est un lieu accueillant permettant de réduire les tensions, mais contrôlé et avec un accès sécurisé.
Il offre des conditions de travail adaptées pour le personnel.

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP UO U

Accueil du public.
Attente des personnes convoquées ou se présentant au commissariat.

☑ Qualité fonctionnelle attendue

■ ***Symbolique, image***

- Proximité, ouverture, et partenariat souhaité dans le travail à concilier avec la nécessaire rigueur et autorité de la police,
- Lisibilité des lieux,
- Aménagement chaleureux contribuant à l'apaisement des tensions, à la qualité d'écoute, à la mise en confiance, en garantissant la confidentialité des échanges.

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

C'est un point de passage obligé pour tout visiteur.
Garder depuis l'accueil une certaine transparence sur l'espace urbain, et faciliter l'orientation du public, notamment jusqu'au poste réception-accueil.
La banque d'accueil est placée logiquement sur le parcours du visiteur, pour être identifié dès l'entrée dans le hall.
La position assise des personnes en poste à l'accueil doit les placer à la même hauteur que le public debout (tout en garantissant l'accessibilité d'une partie de la banque d'accueil).
L'accueil ne doit pas gêner la vue du chef de poste sur la zone d'attente.
Les circulations accessibles au public partent impérativement du hall d'accueil, à la vue du fonctionnaire chargé de la réception.
Une limite de confidentialité est intégrée au sol de manière pérenne devant la banque d'accueil (les bandes d'éveil à la vigilance sont proscrites, car elles impliquent une autre signification pour les personnes malvoyantes).
L'espace d'accueil est défini comme un espace "ouvert", mais les circulations vers le reste du bâtiment sont a contrario sécurisées, et les services "masqués" de la vue.
Les flux des utilisateurs dans le cadre de leur service (hormis ceux qui travaillent dans la zone d'accueil) ne les amèneront pas à traverser le hall d'accueil.
L'espace d'attente accueille des assises rassemblées dans un périmètre clairement délimité.
Des toilettes réservées aux visiteurs sont contiguës à l'attente et accessibles librement.

Hall d'accueil

fiche N° **9**

■ ***Potentiel d'évolution***

Le dimensionnement de l'espace permettra l'accueil de pratiques éphémères, occasionnelles ou nouvelles, liées aux évolutions politiques ou techniques (bornes interactives…).

■ ***Sûreté***

L'espace d'accueil doit répondre à des exigences de protection contre l'intrusion :

- entrée avec un système de sas, équipé d'un dispositif de surveillance et de contrôle depuis la banque d'accueil et le poste (selon le niveau de risque local : contrôle de nuit ou jour/nuit), *voir fiche 10*
- configuration des lieux en particulier pour intégrer les dispositifs de protection anti–bélier (par surélévation du RDC par exemple).

Il faut concilier ces exigences de sécurité et les exigences d'autonomie d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le circuit du public et le circuit de sûreté (circulation des personnes interpellées) sont totalement étanches :

- aucun contact même visuel n'existe entre espaces d'accueil et personnes interpellées,
- la circulation interne du commissariat est séparée de la déambulation du public.

Une caméra de vidéosurveillance sera disposée de manière visible par les usagers face à l'entrée, dans la recherche d'un effet dissuasif et avec un niveau permettant l'identification des personnes.

? *Le guichet d'accueil pourra être équipé d'un bouton d'appel d'urgence relié au chef de poste et à la salle de rédaction, d'appel et de procédures en cas de besoin.*

■ ***Confort d'ambiance***

Les exigences de confidentialité et de convivialité de l'espace se traduisent par la maîtrise de :

- l'acoustique (réverbération, isolements entre locaux…), la lumière (naturelle et artificielle) de jour comme de nuit (éviter l'éblouissement / les reflets sur écrans / postes de travail),
- la température (confort thermique d'été et d'hiver) et des courants d'air,
- la qualité de l'air (ventilation),
- l'ergonomie du poste d'accueil, du mobilier.

Ces critères de confort présentent des enjeux cruciaux pour la qualité de cet espace, qu'il ne faudra pas négliger, y compris au profit de l'ouverture sur la ville ou l'apport d'éclairage naturel.

L'éclairage du guichet d'accueil sera indépendant et pourra être également commandé par le chef de poste.

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

Lieu de passage pratiqué 24h sur 24h, cet espace impose la mise en place de matériaux robustes, fiables et faciles d'entretien. La conception doit :

- **Garantir** la facilité d'entretien, de maintenance et d'exploitation (changement des luminaires, nettoyage des vitrages, couleur blanche

Hall d'accueil	**fiche N° 9**
proscrite…), • **Proscrire** les systèmes nécessitant l'apport de dispositifs élévateurs pour ces interventions.	
☑ Repères pour le dimensionnement *Se reporter au référentiel "Accueil".* *Équipements, mobilier : s*ignalétique, banque d'accueil, deux postes de travail surélevés pour que les personnes assises soient au même niveau que les usagers debout, sièges et tables basses (assises fixes et indépendantes), distributeurs (boissons chaudes, froides, friandises), distributeur d'eau fraîche, présentoir documentation, boîte aux lettres pour PV, supports de matériel vidéo (moniteur TV/vidéo, lecteur DVD), plantes / décoration, tableaux d'affichage (carte de la ville)… *Le chef de projet se reportera les précisions dimensionnelles du mobilier au référentiel "Hall d'accueil" du ministère, en annexe*	
☑ Exigences techniques **■ Nombre d'occupants** Occupation 2 personnes + public. **■ Attentes particulières et remarques** Prévoir les équipements pour 3 postes de travail.	

☑ Exigences techniques particulières

Charges d'exploitation	500 daN/m²	**Porte**	Sas d'entrée 2 vantaux Largeur = 1m.40	**Électricité**	3 postes de travail + alimentations pour équipements + prise ménage
Hauteur Sous Plafond	3.00 m minimum 3,50m maximum	**Équipement immobilier**	Panneaux d'information + signalétique	**Informatique**	3 RJ45
Confort Thermique d'Hiver	19°C Ralenti possible	**Revêtement Sol**	U4 P4 E3 C2 Carrelage ou pierre	**Téléphone**	3 RJ45 + poste public
Acoustique	49 dBA/locaux voisins $T_R \leq 0,14\ V^{1/3}$	**Revêtement Mur**	lavables, résistants, pérennes.	**Réseau TV/FM**	Oui
Éclairage à maintenir	300 lux	**Ventilation**	0,5 vol/h	**Réseau vidéo**	Sur sas d'entrée
Éclairage naturel	Obligatoire et intense + protection solaire extérieure selon exposition	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Banque accueil Sièges coin attente
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction	**Plomberie Sanitaires**	EC : non EF + vidanges : distributeurs		

Sas d'entrée

fiche N°
10

☑ Principaux objectifs et enjeux

Le sas d'entrée du commissariat doit sécuriser l'accès du commissariat. Selon le fonctionnement adopté par l'établissement, il peut être ouvert ou fermé par défaut de jour. Il est en général fermé la nuit, la commande d'ouverture étant renvoyée en doublon à l'accueil et au chef de poste.
En situation de crise et/ou de nuit, il peut être fermé et protégé par une grille de type bijouterie, assez éloignée du vitrage pour le protéger des chocs, et permettant l'accès à l'interphone.
De nuit, il doit permettre à une personne en détresse de s'abriter depuis la voie publique.
Il doit protéger des tirs le chef de poste.

? *Un fonctionnement du type "sas de banque", éventuellement en chicane peut être adopté.*

Commentaires

Voir le volet technique du guide de programmation

☑ Acteurs et activités UO U

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Les portes doivent répondre aux contraintes de la réglementation accessibilité.
L'ouverture des portes doit pouvoir être commandée individuellement depuis le local du chef de poste et l'accueil.
De nuit, le chef de poste peut utiliser le sas pour filtrer les entrées (et contrôler visuellement les personnes à l'intérieur du sas) tout en restant protégé des tirs éventuels.
■ ***Sûreté***
Vitrage pare-balle et anti-effraction n'offrant pas d'angle de tir vers le chef de poste.
■***Entretien, exploitation et maintenance***
Les portes coulissantes sont proscrites.
Si la porte (battante) est pare-balle et anti-effraction, elle est motorisée (pour garantir sa conformité à la réglementation accessibilité). La qualité du système doit alors garantir sa pérennité (fréquence des ouvertures).
Un système de déblocage simple et rapide doit palier à une panne de la motorisation.
Un tapis de sol est disposé à l'intérieur du sas.

Se reporter à la description du volet technique du guide de programmation § IV.3.1.d

☑ Exigences techniques particulières

Charges d'exploitation	500 daN/m²	**Porte**	Sas d'entrée 2 vantaux Largeur = 1m.40	**Électricité**	Liaison accueil Liaison chef de poste (commandes d'ouverture)
Hauteur Sous Plafond	3.00 m minimum 3,50 m maximum	**Équipement immobilier**	Panneaux d'information + signalétique	**Informatique**	

Confort Thermique d'hiver	Non	**Revêtement Sol**	U4 P4 E3 C2 Carrelage ou pierre	**Téléphone**	Interphone ou visiophone
Acoustique	49 dBA/locaux voisins $T_R \leq 0,14\ V^{1/3}$	**Revêtement Mur**	Lavables, résistants, pérennes.	**Réseau TV/FM**	
Éclairage à maintenir	300 lux	**Ventilation**		**Réseau vidéo**	vidéosurveillance
Éclairage naturel	Obligatoire et intense + protection solaire extérieure selon expos.	**Climatisation**		**Équipement mobilier**	
Menuiserie extérieure	Vitrage fixe pare-balle et anti-effraction le cas échéant : sauf parties mobiles	**Plomberie Sanitaires**			

Bureau d'accueil du public

fiche N° 11

☑ Principaux objectifs et enjeux

Bureau d'accueil du public, fermé ou ouvert sur l'accueil.
Enjeux de confidentialité, et de sécurité.

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP UO U

Ces bureaux peuvent être indifféremment être utilisés pour des prises de plainte ou un service d'aide aux victimes (assuré en général par des permanences).

☑ Qualité attendue

■ ***Symbolique et image***
Le cadre est convivial, met en confiance.

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

- Accessible à tous, à proximité de l'accueil et en liaison avec les espaces d'attente.
- Faciliter l'orientation des usagers tout en évitant de croiser des circulations internes des services.
- Réception sous contrôle de l'agent d'accueil et du chef de poste.

■ ***Sûreté***
Les personnes présentes dans le bureau ne doivent pas être vues de l'extérieur du bâtiment.

? *Un bouton d'alarme accessible depuis le poste de travail pourra être ajouté afin de sécuriser les agents en service dans ces espaces.*

■***Confort d'ambiance***
Isolation et traitement acoustique permettant d'assurer le calme et la confidentialité des lieux.

Repères pour le dimensionnement

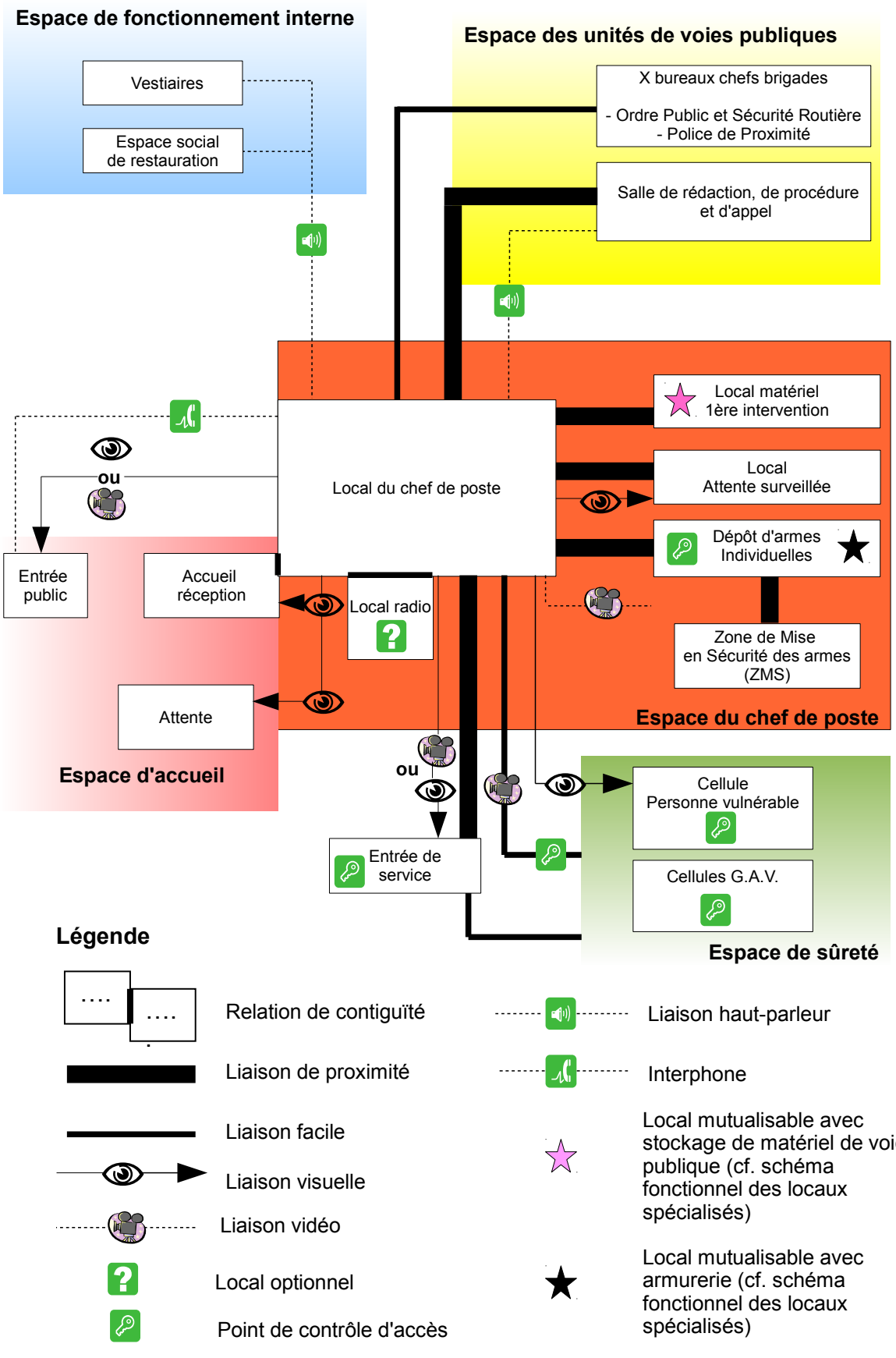
Équipements, mobilier : 1 bureau avec poste informatique, 3 chaises, 1 meuble imprimante, 1 armoire.

Surface : 6 à 9 m²

☑ **Exigences techniques**

VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Schéma fonctionnel de l'espace chef de poste



Espace du chef de poste

☑ Enjeux

La vie et l'activité d'un service de police s'articulent autour d'une notion de permanence du commandement, de l'organisation, et du travail judiciaire.
La taille du service sera déterminante dans les choix de solutions organisationnelles et fonctionnelles permettant de répondre à cette exigence. C'est ainsi que dans un petit service, le chef de poste va concentrer, en particulier la nuit, un nombre important de tâches, qui vont être éclatées entre différents acteurs sur un plus grand site (voir le schéma des missions page 70).

Une distinction est faite ici entre l'activité judiciaire d'une part et l'activité de commandement et d'organisation d'autre part. En effet, en fonction de la taille du service, la première va progressivement être prise en compte par une structure permanente sur le site (TJTR ou appui judiciaire, voire service de quart). La présence d'un tel service sur place va transférer vers lui la permanence du commandement et imposer des liaisons de proximité que les diagrammes du présent document ont pour vocation d'illustrer.
C'est ainsi que le chef de l'UTJTR ou l'officier de quart aura vocation à :

- assurer le traitement du judiciaire en temps réel,
- superviser l'accueil,
- contrôler l'activité des unités dirigées par le chef de section.

Il est alors essentiel de garantir des relations spatiales de proximité qui facilitent les fonctionnements hiérarchiques propres à ce type de service de police.

Le local du chef de poste est le carrefour du commissariat et joue un rôle stratégique, pivot de toute l'organisation du service.

C'est un poste central à la fois dans le bâtiment et dans le fonctionnement, qui se trouve à l'articulation des trois principaux flux : du public, du personnel et des personnes interpellées ou gardées à vue.

☑ Acteurs et activités

Le ou les agents qui occupent ce local ont des missions :

- **organisationnelles :**
 - la régulation des missions du personnel ; distribution des rôles de chacun, contrôle des tâches attribuées, diffusion des instructions du chef de service et recueil des comptes rendus d'exécution, réception et transmission d'informations,
 - la régulation radio, selon l'organisation du commissariat (présence d'une SIC / un SLT),
 - la distribution du matériel d'intervention au personnel : matériel radio, matériels lumineux, de signalisation, armement collectif, armement individuel (accompagnement des agents au local de stockage/dépôt et distribution des armes aux ADS et réservistes),
 - la tenue de nombreux registres (entrées-sorties GAV, radios, armes, véhicules immobilisés, …),
 - l'accueil du public de nuit s'il n'y a pas de service de garde assuré dans le hall d'accueil, prise de plaintes ou pré-plaintes,

- l'accueil de la station GTC le cas échéant. Dans la mesure du possible, cette mission sera toutefois délocalisée au SGO, bureau du matériel, ou dans le local prévu pour la société de maintenance. Un renvoi d'alarme au poste est alors suffisant et permettra une meilleure occupation du local du chef de poste au cœur de ses missions.

- **de surveillance :**
 - des entrées – sorties au niveau de l'accès de service et du public,
 - de tous les accès et du bâtiment ainsi que des prolongements extérieurs (parking, garage),
 - des alarmes techniques du bâtiment,
 - visuelle directe des mineurs et des personnes placées en attente dans le local d'attente surveillée (cf. fiche 14),
 - visuelle directe des GAV de personnes vulnérables, en l'absence d'un surveillant dédié,
 - des GAV en l'absence d'un surveillant dédié (moniteurs vidéo + rondes fréquentes),
 - le cas échéant, du report de vidéosurveillance des communes en l'absence d'un SIC/SLT.

La multiplicité des fonctions assignées au chef de poste rend la conception de cet espace à la fois primordiale et délicate.

La **localisation** du local du chef de poste doit concilier la proximité de l'accueil, des locaux annexes, et de la zone de sûreté, tout en le préservant d'une trop forte exposition vis-à-vis de la voie publique.

De la même manière, le **dimensionnement** du local du chef de poste devra être généreux afin d'offrir l'espace suffisant aux nombreux écrans, et aux armoires de rangement et à la circulation des agents du poste.

Enfin, la forme du local ainsi que **l'ergonomie** intérieure devront être pensées à l'image d'un cockpit d'avion, de manière à faciliter les nombreuses missions de surveillance (caméra et vidéo) ainsi que les éventuelles interventions d'urgence (auprès de l'accueil ou en GAV).

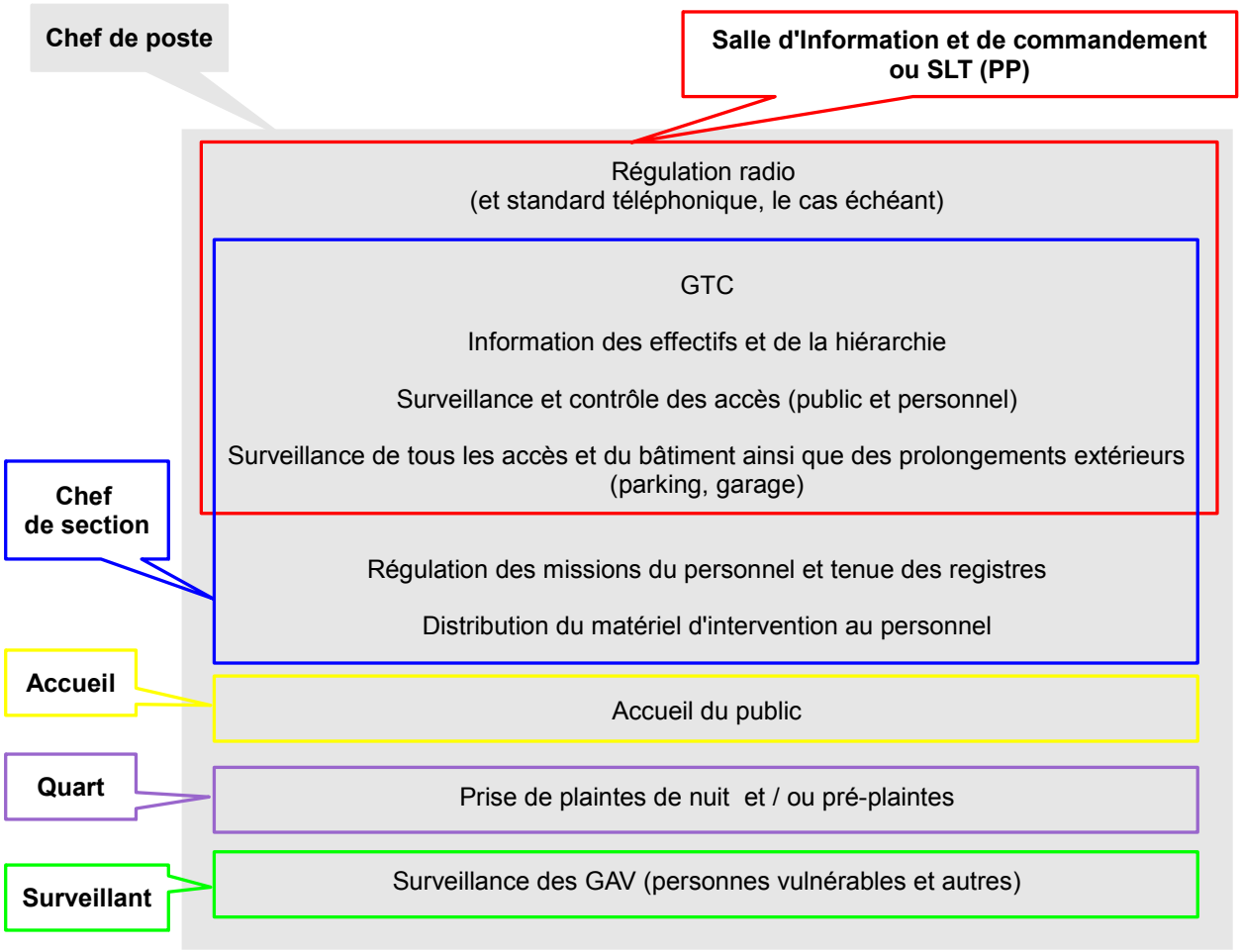
La fréquentation permanente de ce local et des espaces annexes impose également une vigilance particulière sur la **résistance** des matériaux qui seront mis en œuvre et qui devront faciliter l'entretien (revêtements sol et murs, protection des angles, etc.).

Le local est le point de départ de l'ensemble des missions et également le point d'entrée des personnes interpellées et placées en GAV. Toutefois, sa **conception** doit permettre les échanges avec ces personnes, sans leur laisser l'accès au local à proprement parler (guichets par exemple).

Grille d'analyse du projet

- **Ergonomie et aménagement du local du chef de poste,**
- **Dimensionnement et localisation devant faciliter la réalisation des nombreuses missions,**
- **Entretien- maintenance afin de garantir la résistance et la pérennité des matériaux,**
- **Confort thermique, visuel, acoustique.**

Schéma des missions du chef de poste



Local du chef de poste

fiche N° 12

☑ **Principaux objectifs et enjeux**	***Commentaires***
Enjeux contradictoires : • voir sans être vu, • surveiller et garantir la confidentialité, • être un nœud d'échanges au sein de l'établissement tout en garantissant sérénité et concentration au chef de poste. **Compte tenu de l'importance des missions (en nombre et en responsabilités) incombant au chef de poste, une attention particulière sera accordée à l'ergonomie de ce local.**	*Le contenu de cette fiche (qui se base sur une configuration de commissariat de taille réduite) est à adapter au cas par cas.*
☑ **Acteurs et activités** **UP** Occupation continue, 24h sur 24, 7 jours sur 7. Selon l'importance du commissariat, il peut y avoir un seul agent ou 2 à 3 pour occuper la fonction en simultané.	*L'effectif prévu pour cette fonction sera précisé pour un projet donné, ainsi que les missions précises*
☑ **Qualité attendue** ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Les agents du commissariat sont fréquemment amenés à interagir avec le chef de poste, mais un système de type guichets ou bas-flanc doit permettre d'éviter leur entrée dans le local. Liaisons visuelles sur les espaces accessibles au public, et réservés au personnel et aux personnes interpellées. Pour autant, la réciprocité des vues doit être empêchée. Une liaison au minimum vidéo, si possible visuelle directe est nécessaire avec le parking des véhicules d'intervention. Une liaison sonore doit exister avec la salle d'appel, les vestiaires et les circulations. L'espace doit être protégé des vues de la rue, et d'une manière générale, ne pas être exposé à une agression depuis la voie publique. La conception permettra : • la surveillance de tous les accès au bâtiment, préférentiellement de manière directe pour limiter le nombre d'écrans, • la surveillance visuelle directe de l'accueil en position assise et debout depuis le poste de travail, • de préserver les vues réciproques depuis l'espace d'accueil (via la hauteur des impostes par exemple, des stores vénitiens…), • d'intégrer la forte fréquentation du local et de faciliter les allées et venues des agents sans entraver la concentration et la bonne réalisation des missions du chef de poste (orientation des écrans, espace de circulation, etc.). Un mobilier conçu sur mesure permettra d'optimiser au mieux les différents espaces et les différentes fonctions au sein du local (espace derrière le bas-flanc, plan de travail circulaire ou semi-circulaire, casier radio, etc.). La porte d'accès sera largement dimensionnée, sans marche.	*s'il y a une SIC ou SLT, la proximité avec la salle radio doit être supprimée (celle-ci n'existant plus au niveau de l'espace chef de poste)*

Local du chef de poste

fiche N° **12**

La géométrie du local facilitera les déplacements intérieurs.

■ ***Confort d'ambiance***

Mode de chauffage et de renouvellement de l'air adapté à l'occupation continue. Les concepteurs intégreront le fait que ce local héberge un nombre d'écrans et de postes de travail qui peut être conséquent (écrans de vidéosurveillance, GTC, etc.) et nécessite une attention particulière en termes de régulation de température.
L'éclairage artificiel zénithal sera uniforme, et adapté à un travail sur plusieurs écrans, limitant les éblouissements et réflexions sur ceux-ci.
L'utilisation de vitrage ou film sans tain sera considérée avec précaution compte tenu des effets sur le confort visuel des agents (nécessité d'un ratio important dans les coefficients de luminance).
L'acoustique doit être soignée et :

- garantir la confidentialité vis-à-vis de l'accueil,
- permettre de limiter les nuisances issues des équipements du local.

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

Matériaux mis en place garantissant un fonctionnement pérenne dans ce local dont l'utilisation et la fréquentation sont particulièrement intensives.
Les moquettes sont à proscrire.

☑ **Repères pour le dimensionnement**

Équipements : plan de travail sur mesure, de conception circulaire ou semi-circulaire, contenant plusieurs moniteurs de télésurveillance, téléphones, interphones, au moins un écran d'ordinateur, une station radio (s'il n'y a pas de SIC ou SLT), et autant de places assises que d'effectif prévu pour tenir le poste en simultané (minimum de 2 places assises), armoires de rangement et un tableau mural d'affichage, une armoire à clés (locaux + véhicules de service), tableau d'alarmes, baie SSI.
Le cas échéant, si le local accueille l'armoire forte de dépôt des armes individuelles, prévoir la surface en cohérence.

Surface : 21 à 30 m²

☑ Exigences techniques

■ *Destination / Fonctions / Nb. d'occupants*

Fonction assurée par 1, 2 ou 3 agents selon l'importance du commissariat ; minimum 10 postes de travail informatique à prévoir

■ *Attentes particulières / Remarques*

Un vitrage pare balle pourra être envisagé selon le niveau de risque local. Dans ce cas le choix du matériau de l'allège devra être en cohérence avec cette exigence.
Écrans surbaissés à prévoir :

- 1 écran : "cartographie du site et états d'ouverture",
- 1 écran : "surveillance permanente",
- 1 écran : "garde à vue" le cas échéant, si impossibilité de couplage avec la "surveillance permanente",
- 1 écran : "événements" : détection de présence, intrusion, …
- ? *1 écran surveillance vidéo surveillance ville en réserve (conditionné à l'existence d'un accord local avec la ville).*

Éclairage : plafond éclairant pour confort, uniformité, anti-éblouissement et réflexion sur les écrans.
Garder un contraste par rapport à l'accueil : le local est moins éclairé que l'accueil.
Plan de travail à deux niveaux permettant d'accueillir les écrans en position basse pour optimiser la visualisation des écrans.
Prévoir 30% de réserve pour les passages de câble par rapport à l'existant.
Toutes les prises sont ondulées et secourues.
Report des alarmes.

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Largeur : 0m90	**Électricité**	Min 10 postes de travail
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	10 RJ45
Confort Thermique hiver et été	19°C à 21 °C continu	**Revêtement Sol**	U4 P3 E3 C2 Carrelage	**Téléphone**	10 RJ 45
Acoustique	39 dBA/locaux voisins 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur Plafond**	Lavables, résistants, pérennes. Faux-plafond acoustique.	**Réseau TV/FM**	Oui
Éclairage à maintenir	300 lux modulable + Éclairage d'appoint	**Ventilation**	25 m^3/h/personne minimum	**Réseau vidéo**	Report des images du réseau vidéo.
Éclairage naturel	Oui de préférence zénithal + occultation + protection solaire extérieure selon exposition	**Climatisation**	Oui :Climatiseurs indépendants (avec local radio-transmissions)	**Équipement mobilier**	Plan de travail de grande taille pour moniteurs vidéo, ordinateur(s), téléphones, interphone…
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Non		Tableau d'alarmes Armoire à clés Tableau d'affichage

Local radio – transmissions

fiche N° **13**

☑ **Principaux objectifs et enjeux**	***Commentaires***
Permettre un isolement et la concentration tout en restant d'accès facile depuis le local du chef de poste.	
☑ **Acteurs et activités** UP Local attenant au chef de poste, aux fonctions diverses, selon l'organisation locale : • réception et suivi des transmissions radio des patrouilles, • réception des appels des usagers "17 Police Secours" lorsque cette fonction n'est pas départementalisée ni prise en charge par un SIC ou un SLT dans l'établissement, • retours de la vidéosurveillance de la ville (le cas échéant). Tout ou partie de ces missions peuvent être externalisée dans d'autres services. Possibilité de stocker du matériel nécessitant une recharge de batteries dans ce local afin de limiter les contraintes thermiques du local de matériel d'intervention (bâtons lumineux). Local occupé en permanence. Allées et venues fréquentes.	
☑ **Qualité attendue** ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Possibilités d'affichage sur les parties de mur situées au-dessus des plans de travail. Prévoir dans ce local les recharges des batteries pour les radios portatives. ■ ***Sûreté*** Local sécurisé, protégé des risques de pénétration depuis l'extérieur, accès contrôlé, protégé des vues extérieures. ■ ***Confort d'ambiance*** Isolation et traitement acoustique permettant de limiter les transmissions aux espaces voisins, notamment ceux accessibles au public et de limiter la réverbération du bruit. La liaison physique requise avec le local du chef de poste nécessitera éventuellement de traiter l'ambiance thermique en cohérence avec celui-ci. Le système de régulation de la température (climatisation mutualisée avec chef de poste) mis en place prendra en compte le nombre d'écrans et de postes de travail dans un local à occupation continue. ■ ***Exploitation, entretien, maintenance*** Afin de réduire les coûts de maintenance et d'exploitation, l'alimentation et la desserte des baies seront effectuées de préférence depuis le plafond. En cas d'impossibilité technique, un plancher technique anti-statique sera à prévoir.	

Local radio – transmissions

fiche N° **13**

☑ **Repères pour le dimensionnement**

Équipements : Plans de travail avec téléphones, station radio, postes informatiques, fax, enregistreur de voies radio, systèmes de recharge des batteries des postes radio portatifs.

Surface : Selon effectif et missions.

☑ **Exigences techniques**

■ ***Attentes particulières / Remarques***

Local à alimentation électrique ondulée

☑ **Exigences techniques Particulières**

Charges d'exploitation	400 daN/m²	**Porte**	Largeur : 0,90 m	**Électricité**	8 prises 10/16A. +T
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	2 RJ45
Confort Thermique d'hiver et été	19°C à 21°C continu	**Revêtement Sol**	Alimentation et desserte des baies depuis le plafond (Si impossibilité technique prévoir :Plancher technique U4 P3 avec revêtement antistatique)	**Téléphone**	2 RJ45
Acoustique	49 dBA/ locaux voisins (sauf chef de poste) 0.5 s. <Tr< 0.8 s	**Revêtement Mur Plafond**	Peinture Faux-plafond acoustique	**Réseau TV/FM**	Oui
Éclairage à maintenir	300 lux	**Ventilation**	25 m^3/h/personne asservi au taux d'occupation	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Oui, climatiseur indépendant avec local chef de poste	**Équipement mobilier**	Plan de travail, support de matériel, avec affichage au-dessus
Menuiserie extérieure	Sans objet	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local d'attente surveillée
(mineurs et contrôles d'identité)

fiche N°
14

☑ Principaux objectifs et enjeux

Conjuguer les exigences de retenue des personnes en toute sécurité, les exigences de confidentialité vis-à-vis du public et les besoins d'accès et de surveillance facile par le chef de poste.

Commentaires

Ce local est distinct de la cellule de garde à vue pour personne vulnérable

☑ Acteurs et activités UP UC

Personnes en attente de la vérification de leur situation, ou des mineurs à la garde du chef de poste (dans l'attente de leur prise en charge par leur civilement responsable). Les mineurs accueillis peuvent être en situation de détresse (fugueurs par exemple).
Fréquentation épisodique mais potentiellement agressive.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Relation de proximité et liaison visuelle directe avec le local du chef de poste.
Localisation à l'écart des circulations et des locaux sensibles (dépôts d'armes, ou vues sur les écrans de surveillance du chef de poste).
Éviter de positionner en mitoyenneté des locaux nécessitant une ambiance calme.

■ ***Sûreté***
Local sécurisé, empêchant toute évasion et toute blessure volontaire,
Local protégé de toutes vues du public et inversement, ne donnant pas à voir à son occupant le travail des agents de police.

■ ***Exploitation-entretien-maintenance***
Local maçonné résistant aux dégradations, de finitions similaires aux cellules de garde à vue collectives (sans passe-plat, ni rideau d'occultation, ni bouton d'appel d'urgence)

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipement : 1 banc fixe maçonné.

Surface : 6 à 12 m²

☑ Exigences techniques

■ ***Attentes particulières / Remarques***

Finitions identiques aux cellules de garde à vue collective sans passe-plat, rideau d'occultation, appel d'urgence (voir aussi le § sur locaux de garde à vue des locaux de sûreté (§IV.4.4.1)).

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Idem façades vitrées des locaux de garde à vue, sans occultation	**Électricité**	Non Seulement un bouton d'appel vers chef de poste
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**	Banquette	**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	19°C continu	**Revêtement Sol**	Sol dur U4 P3 E2/3 C2	**Téléphone**	Non
Acoustique	DnTA≥ 49 dBA/ locaux voisins	**Revêtement Mur**	Résine époxy armée	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux, à commande anti-vandalisme	**Ventilation**	2 vol/h	**Réseau vidéo**	
Éclairage naturel	Non nécessaire	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Non
Menuiserie extérieure	Pas de menuiseries extérieures	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Dépôt d'armes individuelles

fiche N° 15

☑ Principaux objectifs et enjeux

Le dépôt d'arme individuelle permet aux agents de remettre leur arme au service pour une durée inférieure ou égale à 31 jours consécutifs.
Ce dépôt d'armes peut s'organiser, au choix, selon deux modalités :

- dans un Local de Dépôt des Armes (LDA), qui est un local dédié, sécurisé, à l'accès contrôlé et limité,
- dans un Point de Dépôt des Armes (PDA), qui est une armoire forte disposée dans un lieu dont l'accès est contrôlé et non limité (local chef de poste, ou autre).

Dans les deux cas, les armes sont déposées dans des casiers individuels installés dans des armoires (fortes dans le cas du PDA).

Peuvent être envisagés deux espaces distincts pour deux pratiques différentes :

- l'un à destination des fonctionnaires qui gèrent leurs armes seuls,
- l'autre pour le stockage des armes des réservistes et ADS qui devra être à proximité immédiate du local du chef de poste, ce dernier ayant pour obligation d'être présent lors du dépôt et de la manipulation des armes.

Commentaires

Le dépôt d'arme se distingue de l'armurerie centrale destinée au stockage des armes collectives (poudre, grenades, etc.) et aux armes individuelles stockées plus de 31 jours.

Se référer à l'instruction DGPN du 24/09/2012

☑ Acteurs et activités

UP

- L'ensemble des agents en possession d'une arme.
- Le chef de poste.

☑ Qualité attendue

■***Accessibilité, fonctionnalité***
Relation de proximité avec le local du chef de poste. Localisation éloignée des cheminements des usagers (contraints ou non).
■***Sûreté***
Local sécurisé dont l'accès est contrôlé, et limité dans le cas du LDA.
Lecteur du badge agent, associé à un détecteur de présence déclenchant l'enregistrement d'une caméra. Durée de l'enregistrement conditionnée à la présence.
Local sous alarme anti-intrusion.
Serrure électrique avec accès garanti même en cas de coupure de courant.
Local aveugle, protégé de toutes vues du public.
Local maçonné.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipement : Armoires (fortes dans le cas du PDA) proposant des casiers individuels avec accès contrôlé ; un bureau (pour tenue de registre).

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	1200 daN/m²	**Porte**	Sécurisée Acier tôlé – accès badge	**Électricité**	2CF ondulé 2CF normal 1 CF "ménage"
Hauteur Sous Plafond	2,60 m min	**Équipement immobilier**		**Informatique**	2 RJ45
Confort Thermique d'hiver	19°C continu	**Revêtement Sol**	Carrelage	**Téléphone**	-
Acoustique	39dBA locaux voisins 34 dBA circulations	**Revêtement Mur**	Peinture	**Réseau TV/FM**	-
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	3 vol/h	**Réseau vidéo**	Enregistrement déclenché par détection de présence
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Armoires (1 ou 2), fortes si PDA 1 bureau (registres)
Menuiserie extérieure	-	**Plomberie Sanitaires**	-		

Zone de mise en sécurité des armes (ZMS) / Local de neutralisation des armes (LNA)

fiche N° 16

☑ Principaux objectifs et enjeux

Espace très sollicité par sa fréquentation importante et le risque de tir qui découle de sa fonction.

? *Option alternative : puits balistique souple*

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP

Le personnel qui prend possession de son arme ou rend son arme passe systématiquement dans la ZMS pour approvisionner / désapprovisionner son arme individuelle.
Des utilisateurs occasionnels accompagnés (livreur de munitions, prestataire en charge de la dépollution des résidus de poudre, …) peuvent fréquenter cet espace.

☑ Qualité attendue

■***Accessibilité, fonctionnalité***
ZMS/LNA sont disposés à proximité immédiate du dépôt d'armes (fiche 15), et de l'armurerie (fiche 42).
L'implantation et la configuration de cette zone :

- limitera le risque de danger pour les personnes voisines *(*circulations*,* bureaux, espace d'attente, …)
- garantira qu'aucun flux public ou de personnes interpellées ne passe à proximité.

Éclairage artificiel : détecteur et temporisation (attention à la durée de la temporisation qui ne doit pas gêner la manipulation de l'arme)

☑ Repères pour le dimensionnement

Surface : 1,5 m² environ (80 cm x 100 cm min)

☑ **Exigences techniques**

■ ***Attentes particulières / Remarques***

Le local est traité anti-ricochet et blindé sur trois faces, ainsi que le sol. Une signalisation spécifique indiquera la zone à désigner avec l'arme.

En zone PP : voir le référentiel spécifique LNA (voir annexe).

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Facultative	**Électricité**	Non (cas avec porte : témoin lumineux extérieur)
Hauteur Sous Plafond	2,6 m environ	**Équipement immobilier**	Optionnel : Piège à balle	**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	Non	**Revêtement Sol**	Dalle de caoutchouc SSB30 ou similaire	**Téléphone**	Non
Acoustique	Non	**Revêtement Mur**	Dalle DAR 40 REGUPOL ou similaire	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	500 lux	**Ventilation**	Non ventilé	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Variante piège à balle : 2 tablettes en bois tendre (30cm et 20cm) recouvertes de dalles DAR40 REGUPOL ou similaire avec rebord h : 2cm
Menuiserie extérieure	-	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local du matériel de 1ère intervention

Mutualisable avec local du matériel de voie publique - fiche 45

fiche N° 17

☑ Principaux objectifs et enjeux

Garantir la rapidité de réaction face à l'événement.
Le matériel stocké dans ce local doit être facilement et rapidement accessible, ce qui implique à la fois un accès aisé au local et un aménagement intérieur soigné.

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP

Matériel d'intervention géré par le chef de poste, ce qui se concrétise par la consignation de toute entrée ou sortie de matériel.
Types de matériels entreposés : casques, boucliers, bâtons de défense, moyens lacrymogènes, gilets pare-balles collectifs.

À noter : aucun matériel susceptible de dégager de la chaleur n'est stocké ici

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Relation de proximité immédiate (voire contiguïté) avec le local du chef de poste.
■ ***Sûreté***
Protégé des risques de pénétrations depuis l'extérieur, et des vues, accès contrôlé.

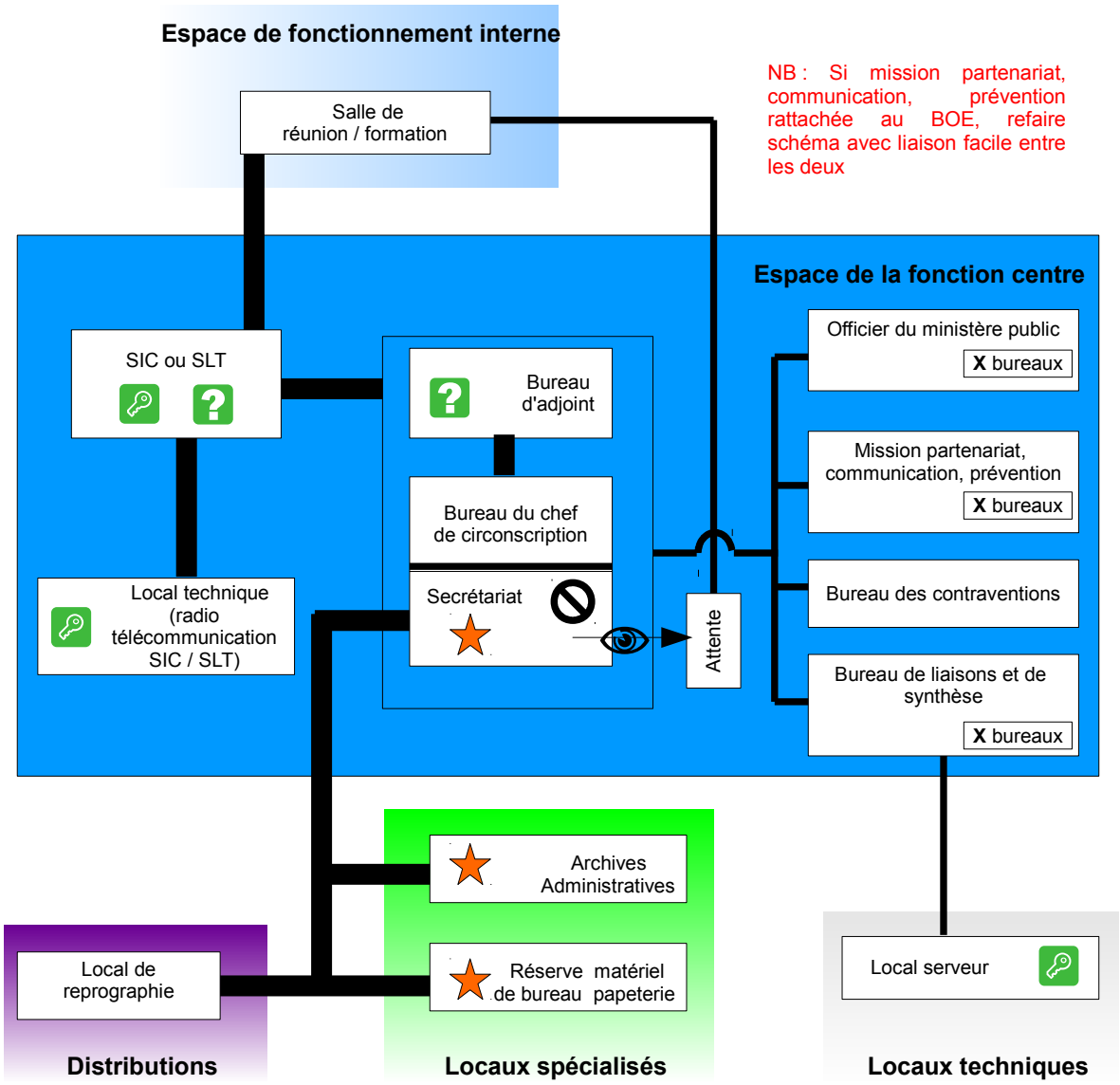
☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : rayonnages muraux sur tout le pourtour du local, téléphone.
Surface : 5 à 10 m²

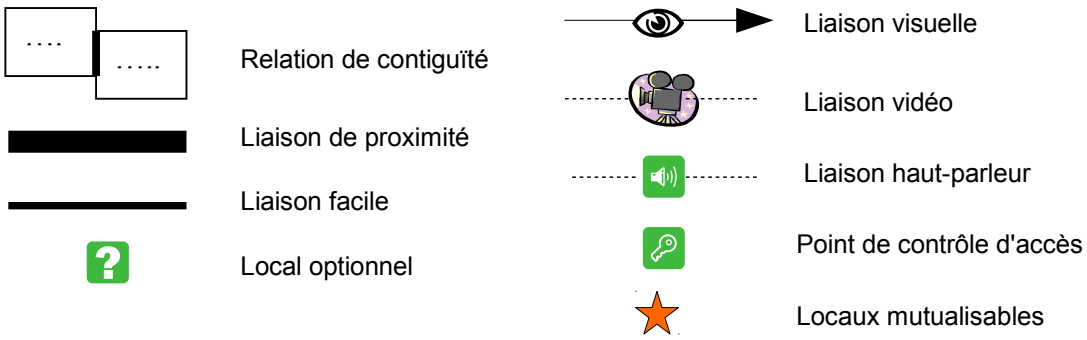
☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte pleine. Largeur : 0,90 m.	**Électricité**	Non
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**	Non	**Informatique**	Non
Confort Thermique	Non	**Revêtement Sol**	Peinture anti-poussière	**Téléphone**	Non
Acoustique	Non	**Revêtement Mur**	Peinture satinée lavable	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	Simple flux : 0,5 vol/heure	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Rayonnages muraux sur le pourtour.
Menuiserie extérieure	Pas de menuiserie extérieure	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Schéma fonctionnel de l'espace fonction centre



Légende



Espace fonction centre

☑ Principaux objectifs et enjeux

Le pôle de la fonction centre regroupe des services qui assurent le commandement général des personnels, la coordination de l'activité et des interventions, le soutien logistique des services et unités, le partenariat, et la formation continue des policiers.

C'est un lieu important pour la représentation de l'institution vis-à-vis des partenaires et l'architecture des locaux de ce pôle doit prendre en compte cette dimension de communication et d'image.

☑ Acteurs et activités

Le fonctionnement de ce service s'effectue principalement sur un rythme de travail hebdomadaire (horaires de bureau), à l'exception de l'éventuelle salle d'information et de commandement (SIC/ SLT), qui fonctionne de manière continue.
En temps de crise, le pôle de la fonction de centre devient un lieu stratégique et fonctionne de manière continue.

Une partie du personnel a un statut d'administratif par opposition au statut des personnels actifs de la police nationale (policiers proprement dits).

Les locaux qui composent ce pôle sont :

- Un bureau pour le chef de circonscription (commissaire),
- Des bureaux pour son ou ses adjoints (le cas échéant),
- Le secrétariat de la fonction centre,
- Des bureaux attachés à des services :
 - Bureau de liaisons et de synthèses,
 - Bureau de la mission partenariat communication,
 - Secrétariat de l'officier du ministère public,
- Si l'établissement ne bénéficie pas d'un CIC départementalisé : une salle d'information et de commandement (SIC) remplace le local radio-transmission rattaché au chef de poste. En zone de Préfecture de Police de Paris, la présence d'un Service Local de Transmission (SLT) est systématique,

Le personnel affecté à cet espace travaille sur des horaires de jour et effectue principalement un travail de bureau.

❗ **La grille d'analyse du projet :**

- **Image et représentation (qualité d'accueil, espace d'attente, luminosité, etc.)**
- **Fonctionnalité et confort des bureaux :**
 - **Chauffage et ventilation adaptés à l'usage de bureau en occupation continue diurne,**
 - **Éclairage naturel et artificiel adapté à l'usage, limitant les problèmes d'éblouissement ou de réflexions sur les écrans d'ordinateurs,**
 - **Calme et confidentialité en lien avec certaines missions spécifiques.**
- **Intégration des besoins spécifiques en archivage en amont.**
- **Dans les petites structures, proximité entre le chef de circonscription et ses équipes.**

Bureau du chef de circonscription

fiche N° 18

☑ Acteurs et activités UP UO

Réception de collaborateurs et de personnes extérieures au commissariat.

Commentaires

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Le bureau permet de recevoir facilement 3 à 4 personnes et d'organiser des réunions en petit comité (de l'ordre de 4 à 6 participants).
Prévoir un espace d'attente aménagé dans les circulations pour les visiteurs.

■ ***Confort d'ambiance***

Il est important que ce bureau assure une certaine confidentialité, tant au plan acoustique qu'au plan des vues depuis l'extérieur. S'il est apprécié que ce bureau profite de vues sur l'extérieur, il ne doit pas être "exposé".

■ ***Sûreté***

Ce bureau doit offrir de bonnes conditions de sûreté, tant au niveau des filtres successifs en termes d'accès, liaisons techniques, qu'au niveau des dispositifs d'occultation.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : un grand bureau équipé d'un poste informatique, des chaises pour l'accueil de 4 à 6 personnes, une table de réunion, des armoires, un panneau d'affichage mural, un casier de vestiaire.

Surface : 21 m²

☑ Exigences techniques

■ ***Destination / Fonctions / Nb. d'occupants***

Local pouvant être occupé en soirée et même le week-end.

■ ***Attentes particulières / Remarques***

Il paraît souhaitable de prévoir pour ce bureau, un ralenti de nuit et de week-end du chauffage comme pour les bureaux classiques à occupation diurne, mais d'y installer en complément un radiant électrique pour l'occupation occasionnelle en soirée ou le week-end.

☑ Exigences techniques particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte isophonique 40dB(A) 1 vantail (0.90 m)	**Électricité**	3 postes de travail selon surface
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	3 RJ45
Confort Thermique d'Hiver	Occupation : 19°C	**Revêtement Sol**	U4 P3 Textile proscrit	**Téléphone**	3 RJ45

Acoustique	DnTA ≥ 44 dBA/ locaux voisins et 39 dBA/ circulations 0.5 s. <Tr< 0.8 s	**Revêtement Mur**	Textile proscrit	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	300 lux	**Ventilation**	VMC simple flux 25m^3/h/occupant	**Réseau vidéo**	Oui
Éclairage naturel	Obligatoire + Protection solaire extérieure selon l'exposition	**Climatisation**	Non, dans le cas général	**Équipement mobilier**	Panneau d'affichage
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Bureau de l'adjoint ?	**fiche N° 19**
☑ Acteurs et activités UP Travail de suivi et d'organisation des activités de commandement, en liaison étroite avec le chef de circonscription. L'adjoint se déplace régulièrement auprès des différents services opérationnels du commissariat.	**Commentaires**
☑ Qualité attendue ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Il doit procurer des conditions de travail agréables, au calme par rapport à l'agitation des autres espaces.	
☑ Repères pour le dimensionnement *Équipements* : un grand bureau équipé d'un poste informatique, des chaises pour l'accueil de 3 à 4 personnes, des armoires, un panneau d'affichage mural. *Surface* : 15 à 18 m²	
☑ **Exigences techniques** VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"	

Secrétariat de la circonscription

Mutualisation possible avec la réserve de matériel de bureau - papeterie (fiche 46)

fiche N°
20

☑ Acteurs et activités UP UO

Missions habituelles d'un secrétariat.
Les secrétaires assurent en sus la mission de secrétariat de direction (filtrage des appels téléphoniques, agenda, traitement du courrier, suivi de dossiers, …), le premier accueil et le filtrage des visiteurs.
Lieu de passage des utilisateurs.

Commentaires

☑ Qualité attendue

■ ***Symbolique et image***
Le secrétariat doit être facilement repérable pour les visiteurs et jouer un rôle d'accueil dans le pôle de la fonction centre.
■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Le secrétariat doit occuper une position qui lui permet de surveiller les accès à la fonction centre, en particulier la zone d'attente.
Proximité de l'imprimante mutualisée
■ ***Confort d'ambiance***
Le confort d'ambiance est à soigner d'autant plus que l'ouverture sur les circulations pour jouer un rôle central dans le service et d'accueil pour les visiteurs peut entraîner des nuisances et des difficultés en termes d'ambiance.

une zone de stockage peut être intégrée dans le secrétariat pour le matériel de bureau, ou être gérée dans un local indépendant (cf fiche 46)

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : Chaises visiteurs, des armoires et un plan de travail pour dossiers, fax, un panneau d'affichage mural.

Surface : Selon l'effectif et les équipements ou fonction de rangements attachés).

Selon l'organisation choisie vis-à-vis du stockage du matériel de bureau, il faudra prévoir du mobilier adapté.

☑ Exigences techniques

VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Locaux du Bureau de Liaison et de Synthèse (BLS)

fiche N° 21

☑ Acteurs et activités **UP**

- Exploitation des statistiques de la délinquance (analyses et synthèses),
- Suivi des moyens de la circonscription (ressources humaines, logistique, action sociale),
- Suivi de la formation locale,
- Archivage administratif.

Selon la taille de la structure, un ou plusieurs fonctionnaires peuvent être affecté au B.L.S.
Une personne du BLS peut également assurer la fonction de correspondant informatique.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Prévoir pour ces bureaux des locaux (ou des zones) pour le classement, le stockage d'archives.
Le bureau de la personne assurant les fonctions de correspondant informatique devra être proche du local des serveurs informatiques (cf. locaux techniques) et doit être d'une surface suffisante pour le stockage de matériels.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : Bureau(x) avec poste informatique, x chaises et rangements. Panneaux d'affichage muraux.

Surface : Selon effectif et équipements nécessaires.

☑ Exigences techniques

VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Commentaires

Lorsque chaque section est bien identifiée, privilégier 1 bureau par section.

Un secrétariat peut également être intégré, pour lequel on pourra se rapprocher de la fiche "secrétariat" de la fonction centre.

Cette fiche est à préciser au cas par cas, selon les bureaux et l'effectif prévus dans le BLS.

Bureau de la mission partenariat, communication, prévention ?

fiche N° **22**

☑ Acteurs et activités UP UO

Cette mission partenariat, communication, et prévention s'exerce sous plusieurs aspects :

- partenariat dans le cadre de la politique de la ville,
- partenariat dans le cadre de la prévention,
- partenariat dans le cadre de l'aide aux victimes.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, ce service peut recevoir des visiteurs.

Selon la taille du commissariat, la mission peut être assurée par une personne remplissant d'autres fonctions (chef d'établissement, chef d'USP,..) auquel cas elle ne nécessite pas de local particulier, ou par plusieurs personnes dédiées.

Commentaires

☑ Qualité attendue

■ ***Confort d'ambiance***

Le bureau doit assurer la confidentialité des conversations.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : bureau(x) avec poste informatique, x chaises et rangements.
Panneau d'affichage

☑ Exigences techniques

VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Bureau des contraventions	**fiche N° 23**
☑ **Principaux objectifs et enjeux** *NB : Cette mission pourrait à terme être intégrée à celles de l'Officier du Ministère Public. Ne subsisterait alors que le bureau du régisseur.*	**Commentaires**
☑ **Acteurs et activités** UP U Chargé en particulier de la gestion et du suivi des contraventions, le bureau des contraventions s'occupe de l'enregistrement et de la saisie des timbres amendes en relation avec le secrétariat de l'officier du ministère public. Il n'accueille du public que très exceptionnellement, en cas de contentieux sur les PVE.	
☑ **Qualité attendue** ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Il est important de prévoir pour ces bureaux des locaux (ou des zones) pour le classement, le stockage d'archives.	
Repères pour le dimensionnement *Équipements, mobilier* : 1 bureau, 2 chaises, 1 meuble imprimante, plusieurs armoires.	
☑ **Exigences techniques** VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"	

Brigade ou unité d'information de voie publique ?

fiche N° 24

☑ Acteurs et activités UP

Cette brigade (unité) est chargée d'apporter au chef de circonscription une information rapide et fiable sur l'actualité en rapport avec l'ordre public. Son effectif est limité (1 à 3 fonctionnaires, travaillant beaucoup en extérieur).

Commentaires

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Des possibilités d'affichage mural doivent être préservées.
■ ***Confort d'ambiance***
Chauffage et ventilation adaptés à l'usage de bureau en occupation continue diurne.
Éclairage naturel et artificiel adapté à l'usage, limitant les problèmes d'éblouissement ou de réflexions sur les écrans d'ordinateurs.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : Bureau(x) avec poste informatique, x chaises et rangements.

Surface : selon l'effectif

VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Secrétariat de l'officier du ministère public	**fiche N° 25**
☑ Acteurs et activités UP U Le service de l'officier du ministère public est chargé de la coordination, de la gestion et du suivi des contraventions des quatre premières classes et de l'information du système national du permis de conduire. Il initie également la procédure de recouvrement des amendes forfaitaires en relation avec le tribunal de police. Il se compose d'un responsable, pouvant parfois recevoir du public, d'un secrétariat et d'un espace d'archive et de rangement des dossiers.	**Commentaires**
☑ Qualité attendue ■ ***Symbolique et image*** Bureau(x) amené(s) à recevoir occasionnellement du public. Privilégier une ambiance apaisante et chaleureuse. ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Toute personne y est reçue sous contrôle d'un agent. Il est important de prévoir pour ce bureau un espace de stockage de dossiers, qui peut prendre la forme d'un local "archive".	*Fiche à préciser en fonction de l'effectif du service et son organisation*
☑ Repères pour le dimensionnement *Équipements* : Bureau(x) avec poste informatique, x chaises et rangements. Panneau d'affichage mural. *Surface* : Selon l'effectif	
☑ Exigences techniques VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"	

Salle d'information et de commandement (SIC) ? Service local de transmission (SLT)

fiche N°
26

☑ Objectifs et enjeux

La SIC n'est prévu que lorsque le commissariat ne bénéficie par d'un Centre d'Information et de Commandement (CIC) départementalisé. L'existence de cette fonction et des espaces afférents est soumise à la validation amont de la DCSP.
Dans la zone PP, la présence d'un SLT est systématique.
Enjeux :

- occupation continue de ces locaux, 24h/24, 7j/7,
- fonctionnalité des locaux et caractère stratégique,
- création d'un cadre de travail confortable (recherche de l'ergonomie des postes de travail et contribution à la régulation du stress occasionné par le type d'activités).

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP

- Réception des appels 17 "Police Secours",
- Report des appels téléphoniques du standard la nuit,
- Gestion des interventions en temps réel (transmissions radio avec les patrouilles),
- Réception des alarmes "police" (établissements extérieurs reliés au commissariat),
- Report éventuel de la vidéosurveillance de la ville.

Tout ou partie de ces missions peut être reportée au chef de poste dans les petites structures (local radio-transmission – voir fiche 13).

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Lien étroit avec le chef de circonscription, la salle de réunion, et le local technique Acropol.
Une étude ergonomique est souhaitable pour l'aménagement intérieur.
■ ***Confort d'ambiance***
Il est nécessaire de bien prendre en compte la chaleur générée par les équipements. Ceci se traduit concrètement par l'installation d'un système de climatisation.
L'acoustique est un point à traiter avec attention. Les activités et appareils génèrent beaucoup de bruit. Les locaux doivent contribuer à atténuer les nuisances sonores internes.
La ventilation de ces locaux est également importante pour assurer un confort de travail correct.
L'éclairage de la salle doit permettre un bon confort visuel sur les postes de travail. L'éclairage naturel doit être conservé autant que possible. La lumière naturelle doit arriver perpendiculairement aux postes de travail. Des dispositifs permettant la régulation de l'éclairage naturel doivent être installés aux fenêtres.
L'éclairage artificiel se compose de luminaires pour l'éclairage général de la pièce, avec des possibilités de modulation pour adapter l'éclairage artificiel à l'éclairage naturel, et de lampes de bureaux pour que chaque opérateur

Salle d'information et de commandement (SIC) ? Service local de transmission (SLT)

fiche N°
26

puisse adapter l'éclairage à ses besoins.
Protection des vues depuis l'extérieur.

■ ***Sûreté***

La localisation du SIC / SLT au sein du bâtiment favorise sa protection contre d'éventuelles agressions depuis l'extérieur : il est de préférence exposé côté cour de service.
Son accès est contrôlé (lecteur de badge et visiophone).

☑ **Repères pour le dimensionnement**

Équipements : un mur équipé d'un écran de projection ou de plusieurs écrans, visibles de tous les postes de travail, pupitres, postes de travail, rangements pour la réserve de matériel radio (en fond de salle).
Surface : 15 à 25 m²

☑ **Exigences techniques**

Se référer au CSTG SZCIC

■ ***Attentes particulières / Remarques***

Attention à la hauteur entre planchers, notamment si mise en œuvre d'un plancher technique.

☑ **Exigences techniques Particulières**

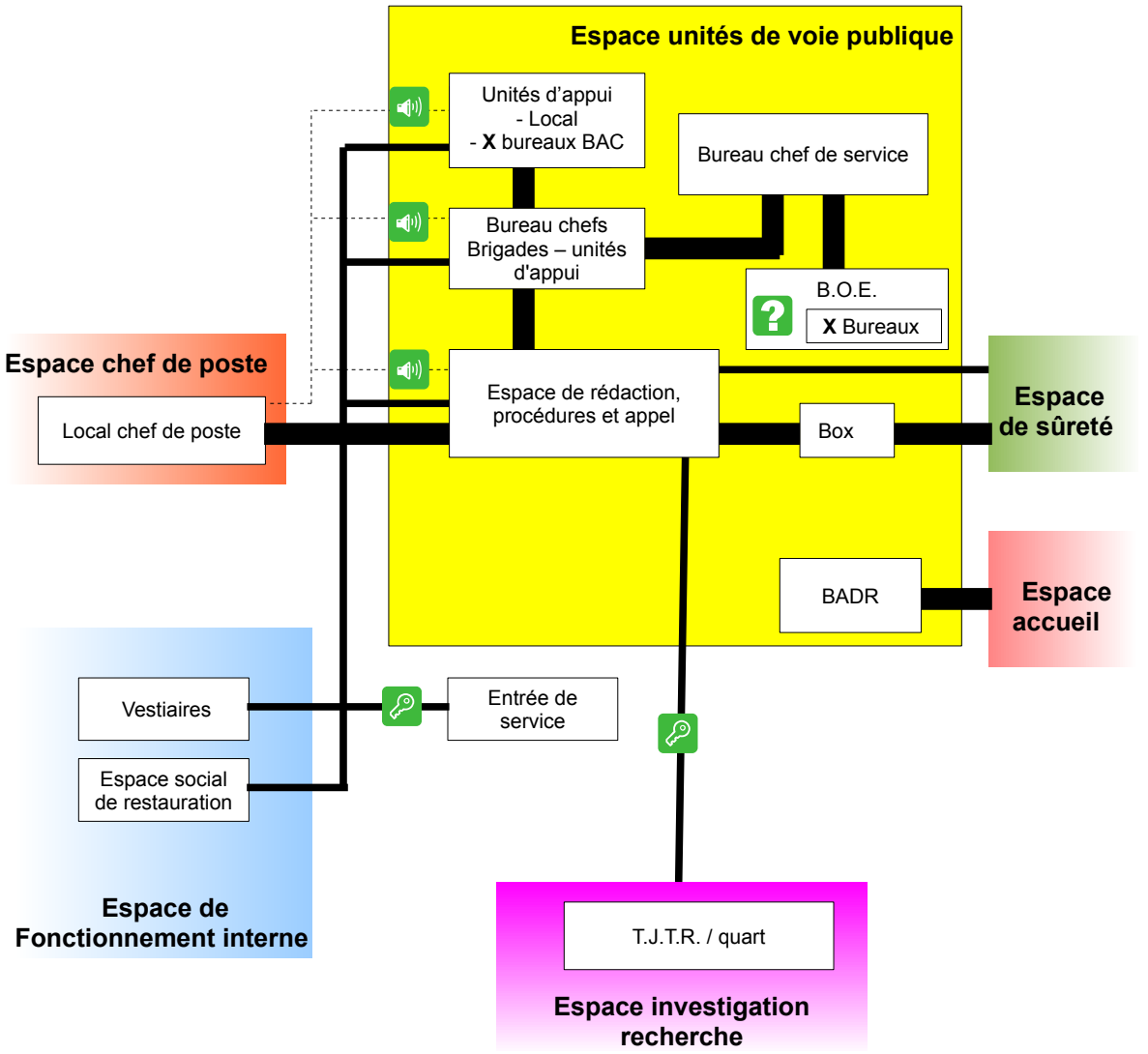
Charges d'exploitation	400 daN/m²	**Porte**	Porte isophonique Largeur : 0,90 m.	**Électricité**	X postes de travail (X à définir au cas par cas)
Hauteur Sous Plafond		**Équipement immobilier**		**Informatique**	X RJ45
Confort Thermique d'hiver	19°C continu	**Revêtement Sol**	Plancher technique avec revêtement antistatique	**Téléphone**	X RJ45
Acoustique	DnTA ≥ 49 dBA/ locaux voisins Tr< 1,2s. ou 1,5s. selon volume du local	**Revêtement Mur Plafond**	Toile de verre peinte, Faux-plafond très absorbant.	**Réseau TV/FM**	Oui
Éclairage à maintenir	300 lux modulables	**Ventilation**	25 m³/h/personne	**Réseau vidéo**	Oui
Éclairage naturel	Souhaitable, mais pouvant être régulé à l'aide d'un système d'occultation	**Climatisation**	Oui	**Équipement mobilier**	Mur avec écran de projection
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Non	**Contrôle d'accès**	Par digicode ou carte agent pour toute la zone

Local technique radio et télécommunication SIC / SLT ?	**fiche N° 27**
☑ **Acteurs et activités** UP UO Le local technique radio et télécommunication abrite les modems, les équipements de routages, de communication, d'enregistrement, les serveurs… Il n'y a pas de personnel affecté à ces locaux. Il est fréquenté par des techniciens extérieurs à la structure. Si l'établissement n'accueille pas de SIC, ces équipements techniques sont accueillis dans le local de l'autocommutateur et des serveurs (fiche 67).	**Commentaires**
☑ **Qualité attendue** **Se référer aux spécifications DSIC** ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Ce local technique doit être proche du local radio / SIC / SLT. Proximité de l'antenne radio. ■ ***Confort d'ambiance*** Local climatisé. ■ ***Sûreté*** Contrôle d'accès.	
☑ **Repères pour le dimensionnement** **Se référer aux spécifications DSIC**	
☑ **Exigences techniques** **Se référer aux spécifications DSIC**	

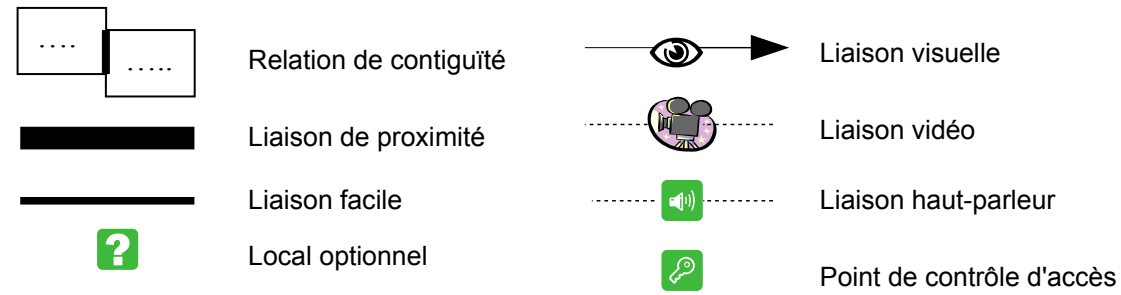
☑ **Exigences techniques Particulières**

Se référer aux spécifications DSIC

Schéma fonctionnel de l'espace des Unités de voie publique



Légende



Espace des Unités de voie publique

☑ Principaux objectifs et enjeux

Les unités de voie publique doivent assurer la continuité du service, induisant un fonctionnement en continu avec des unités de jour et des unités de nuit. Les équipes doivent pouvoir être disponibles et intervenir rapidement face aux événements.

☑ Acteurs et activités

Cet espace peut intégrer deux types d'unités au fonctionnement et aux enjeux similaires, principalement composés d'agents en uniforme :

- La **police de proximité** qui a vocation à être au plus près des attentes des habitants en matière de sécurité. Ses missions s'attachent à la protection des personnes et des biens, à la surveillance de la voie publique, au partenariat.
- L'**ordre public et la sécurité routière** qui assure les missions suivantes :
 - service d'ordre ou de maintien de l'ordre, ou de sécurisation,
 - assistance administrative et judiciaire (escortes de détenus, gardes statiques),
 - de surveillance de la circulation et de régulation du trafic,
 - traitement des accidents et délits routiers,
 - gestion des épaves (selon les services).

Répartis dans ces deux services, on compte :

- des équipes principalement sur la voie publique, ne disposant pas de bureaux en propre, et accédant aux locaux pour rendre compte de leur mission (en salle de rédaction et de procédure) et prendre leur pause. Parfois, ces équipes amènent au commissariat un contrevenant et utilisent alors le box de rédaction des procédures,
- des unités locales d'appui : Brigade Anti-Criminalité (BAC), motards, police de quartier, ou brigade à VTT… Certaines de ces unités nécessitent des bureaux personnels,
- une Brigade des Accidents et Délits Routiers (BADR), amenée à recevoir beaucoup de public,
- des responsables hiérarchiques, disposant de bureaux,
- le Bureau d'Ordre et d'Emploi (BOE).

Le stockage de matériels spécifiques à ces unités est abordé par ailleurs au niveau des locaux spécialisés.

Les bureaux prévus dans cet espace devront être situés au calme et procurer des conditions de confort adaptées à l'usage et au rythme d'occupation (diurne ou 24h/24h). Certains bureaux devront notamment être au calme par rapport à l'"agitation" des autres locaux. Par ailleurs, une relation de proximité sera recherchée tant que possible entre les chefs de brigade et leur équipe pour assurer l'information et le suivi des événements en continu.

Grille d'analyse du projet :

- **Sollicitation particulièrement intensive des locaux et circulations nécessitant une vigilance particulière concernant la résistance des matériaux (angle de mur, soubassement des murs, poignée de portes, etc.)**,
- **Un cadre fonctionnel, convivial et confortable afin de participer à limiter la pression susceptible de peser sur usagers et utilisateurs,**
- **Nécessité de réponse rapide et efficace aux événements, à laquelle l'aménagement des espaces doit contribuer,**
- **Optimisation des espaces, notamment pour l'appel, le repos, la rédaction des procédures et la restauration, du fait du fonctionnement par brigades de jour et de nuit et de l'occupation discontinue des locaux,**
- **Proximité des équipes (chef/brigades notamment), tout particulièrement dans les petites structures.**

Note à l'attention du futur chef de projet :

Cet espace peut être important en effectif et contenir des brigades spécifiques (motorisée, …) justifiant alors des locaux supplémentaires par rapport à ceux proposés ci-après.

Bureau de chef de service / d'unité (et adjoints)

fiche N°
28

☑ Acteurs et activités UP

Le chef de service effectue un travail de suivi et d'organisation de l'activité des unités dont il assure le commandement, l'amenant à se déplacer souvent de son bureau au BOE et aux autres locaux du service.
Il peut intervenir sur la voie publique, suite à un événement particulier, de manière prévisible ou non.
Le bureau est occupé seulement le jour sur la base d'horaires classiques.
Le chef de service reçoit régulièrement des personnels dans son bureau, ainsi que des collaborateurs.
Le public peut y accéder de manière exceptionnelle et est alors accompagné.

Commentaires

s'il y a un secrétariat prévu pour ce service, exiger une relation de contiguïté avec celui-ci

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Ce bureau doit être situé à proximité des locaux dédiés au personnel du service, et en particulier proche des locaux des chefs de brigades et des unités, et du BOE dans le cadre de la mission de police de proximité.
Il doit procurer des conditions de travail confortables, au calme par rapport à l'"agitation" des autres locaux.

■ ***Confort d'ambiance***
Traitement acoustique permettant de limiter la réverbération et les transmissions avec les locaux contigus.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements, mobilier : 1 grand bureau équipé d'un poste informatique, rangements, table de réunion et 4 chaises, panneau d'affichage.

Surface : 12 m² intégrant un espace de réunion.

☑ Exigences techniques

VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Bureau de chefs de brigades et d'unités d'appui

fiche N° 29

☑ Acteurs et activités UP

Ce type de bureau est destiné à un ou plusieurs chefs de brigades ou d'unité.
L'occupation a lieu :

- soit sur la journée pour les unités ne fonctionnant pas en mode de roulement (dans ce cas, il y a un bureau par chef d'unité),
- soit en continu 24h/24 en faisant partager un bureau aux chefs de brigades et unités d'appui fonctionnant par roulement (dont il résulte une seule personne présente à la fois par créneau horaire).

Il s'y réalise un travail administratif lié aux tâches de commandement ou d'investigation en lien avec la mission de police de proximité.
Les agents des brigades peuvent être amenés à fréquenter ce bureau, pour échanger avec leur chef d'unité.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
La proximité avec le chef de poste favorise l'efficacité.
Les bureaux doivent être situés à proximité des bureaux de rédaction et de procédure, dans la mesure du possible.
Ils procurent des conditions de travail confortables, un minimum préservés de l'"agitation" des autres locaux.

■ ***Confort d'ambiance***
Traitement acoustique permettant de limiter la réverbération et les transmissions avec les locaux contigus.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : 1 poste de travail avec poste informatique + espace de travail + 1 armoire / brigade ou unité d'appui, affichage mural, 3 chaises permettant de recevoir des visiteurs internes.

Surface : 10 m² pour les brigades ou unités fonctionnant en horaires classiques de jour / 12 m² pour les brigades soumises au roulement.
Possibilité de mutualisation de surfaces si bureaux partagés.

☑ Exigences techniques
VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Commentaires

C'est ici que l'on retrouvera la notion de chef de section (de roulement ou de service général) qui est évoquée dans la fiche "espace chef de poste" pour un commissariat de taille moyenne et supérieure.

Box de rédaction et de procédure

fiche N° 30

☑ Acteurs et activités UP UC

Utilisé par les policiers des brigades et unités intervenant sur la voie publique : ils peuvent y effectuer des actes d'investigation (auditions de témoins, victimes ou mis en cause, confrontations, rédaction de procès-verbaux), recevoir du public pour entendre plaintes et dépositions, faire des tests d'alcoolémie ou y rédiger des rapports administratifs.
Peuvent donc y être reçus du public (témoins, victimes) ou des gardés à vue.
Ce box a une occupation intermittente et relativement courte, sans planification prévisible, de jour comme de nuit.
Un seul agent peut y travailler sur un créneau horaire donné.
Toute personne y est reçue sous contrôle, accompagnée par un policier.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Ce local doit être proche de l'accès de service ainsi que du bureau du TJTR/quart et de la zone de sûreté, et une liaison aisée doit les relier avec le local du chef de poste.
La confidentialité doit pouvoir être assurée, les passages et les dérangements évités.

■ ***Sûreté***
Les personnes présentes dans le bureau ne doivent pas être vues de l'extérieur (sauf cour de service éventuellement).
L'aménagement doit empêcher toute défenestration ou évasion.

■ ***Confort d'ambiance***
Isolation et traitement acoustique permettant de limiter la réverbération et les transmissions aux locaux contigus.

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***
Matériaux et équipements résistants aux sollicitations intensives.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements, mobilier : 1 bureau, 4 chaises avec poste informatique et imprimante, 1 table avec un éthylomètre.

Surface : 8 à 10 m²

☑ Exigences techniques

VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Commentaires

Il conviendra de prévoir un point d'accroche pour les menottes (au sol ou au mur), en s'assurant qu'il n'y a pas de contradiction avec le mode de chauffage s'il est par le sol.

Salle de rédaction, de procédure et d'appel

fiche N° 31

☑ Acteurs et activités UP

Cette salle est utilisée par les policiers des brigades et unités intervenant sur la voie publique pour y rédiger des actes de procédures lorsqu'ils rentrent de mission : rédaction de procès-verbaux ou rapports administratifs.
Elle a une occupation intermittente et relativement courte, sans planification prévisible, de jour comme de nuit.
Elle pourra servir pour les appels en fonction des besoins et de la taille du commissariat.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Cette salle doit être proche de l'accès de service ainsi que du bureau du TJTR/quart.
La confidentialité doit pouvoir être assurée, les passages et les dérangements évités.
Le local peut recevoir des appels par haut parleur depuis le chef de poste.
■ ***Sûreté***
Les personnes présentes dans le bureau ne doivent pas être vues de l'extérieur (sauf cour de service éventuellement).
■ ***Confort d'ambiance***
Isolation et traitement acoustique permettant de limiter la réverbération et les transmissions aux locaux contigus.
■ ***Exploitation, entretien, maintenance***
Matériaux et équipements résistants aux sollicitations intensives.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements, mobilier : X postes informatiques et imprimante – copieur ; tableau d'affichage mural (environ 2m x 1m).

Surface : 15 à 40 m² selon les effectifs

Commentaires

Local des unités d'appui

fiche N° 32

☑ Acteurs et activités UP

Local destiné aux agents des unités d'appui (BAC, police de quartier (en zone PP), motards, …) qui y stockent du matériel spécifique et effectuent les prises de service et les passages de consigne.
Le rythme d'occupation est variable selon le type d'unité, mais est surtout intermittent. Occupation par 2 à 3 personnes à la fois.
Aucun visiteur extérieur n'y est reçu.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Une liaison facile doit être aménagée avec le local du chef de poste.
L'espace meublé doit permettre à plusieurs personnes (de l'ordre de 2 à 3) d'être simultanément dans le bureau.

■ ***Confort d'ambiance***
Isolation et traitement acoustique permettant de limiter la réverbération et les transmissions aux locaux contigus.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : à préciser
Surface : 12 à 18 m²
Rythme d'occupation variable *(à préciser pour la programmation du chauffage).*

Commentaires

Les unités concernées, les rythmes d'occupation et les matériels spécifiques restent à préciser

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte isophonique 35 dBA Largeur : 0,90 m.	**Électricité**	3 postes de travail + prise ménage
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	3 RJ45
Confort Thermique d'hiver	19°C avec ralentis possibles en inoccupation	**Revêtement Sol**	Carrelage U4 en RdC. Souple U4 en étages	**Téléphone**	3 RJ45
Acoustique	DnTA≥ 39 dBA/ locaux voisins et 34 dBA/ circulations 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Toile de verre peinture lavable	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	300 lux	**Ventilation**	25 m³/h/personne Option : modulable en fonction du taux d'occupation	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Oui + protection solaire extérieure selon exposition	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Panneau d'affichage
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Bureau d'ordre et d'emploi ?

fiche N° **33**

☑ Acteurs et activités UP

Les missions du personnel de ce bureau sont les suivantes : :

- gestion et suivi des effectifs des unités opérationnelles,
- préparation des services d'ordre,
- rédactions de notes et instructions à caractère opérationnel.

Le bureau est occupé en journée suivant des horaires classiques de bureau. Le personnel le fréquente souvent (chefs de brigades surtout) pour passer y chercher des instructions.
Il est occupé par un ou plusieurs agents et peut être démultiplié si les besoins du commissariat l'exigent (effectif important).
Fonction parfois assurée par le secrétariat du service général dans les petites structures.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Ce bureau doit être proche des bureaux des responsables du service et du chef de circonscription selon l'organigramme local.
■ ***Confort d'ambiance***
Position dans le bâtiment et dispositions constructives préservant le bureau du bruit provenant des autres services du commissariat.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : x postes de travail avec poste informatique + espace de travail, x chaises permettant de recevoir des visiteurs internes (de l ordre de 2 à 3), panneau d'affichage mural, armoires de rangement.

Surface : selon l'effectif

☑ Exigences techniques
VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Commentaires

Bureau des accidents et délits routiers (BADR)

fiche N° 34

☑ Acteurs et activités UP UO U UC

Prise en charge du traitement des accidents corporels de la circulation, des infractions spécifiques au code de la route et à la réglementation des transports.
Fonction “gestion des épaves”, lorsqu’elle existe.
Victimes d’accidents de la route (parfois à mobilité réduite) et contrevenants sont fréquemment reçus dans ces bureaux.

Commentaires

☑ Qualité attendue

■ ***Symbolique et image***
Proximité immédiate de l’espace ouvert au public.
■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Accessible à tous, à proximité de l’accueil, et en liaison avec les espaces d’attente, il permet à l’usager de s’orienter du premier coup d’œil. L’accès du public doit être le plus direct possible, sans ambiguïté, en évitant de croiser des circulations internes des services.
La confidentialité doit être assurée ; en conséquence, les passages et les dérangements seront à éviter.
■ ***Sûreté***
Les personnes présentes dans le bureau ne doivent pas être vues de l’extérieur.
■ ***Confort d’ambiance***
L’isolation acoustique et le traitement acoustique permet d’assurer le calme et la confidentialité des lieux.
Ces bureaux seront traités de manière à offrir une ambiance apaisante et chaleureuse. Le cadre convivial vise à mettre en confiance.
■ ***Exploitation, entretien, maintenance***
Les matériaux et équipements sont résistants aux sollicitations intensives et faciles d’entretien.

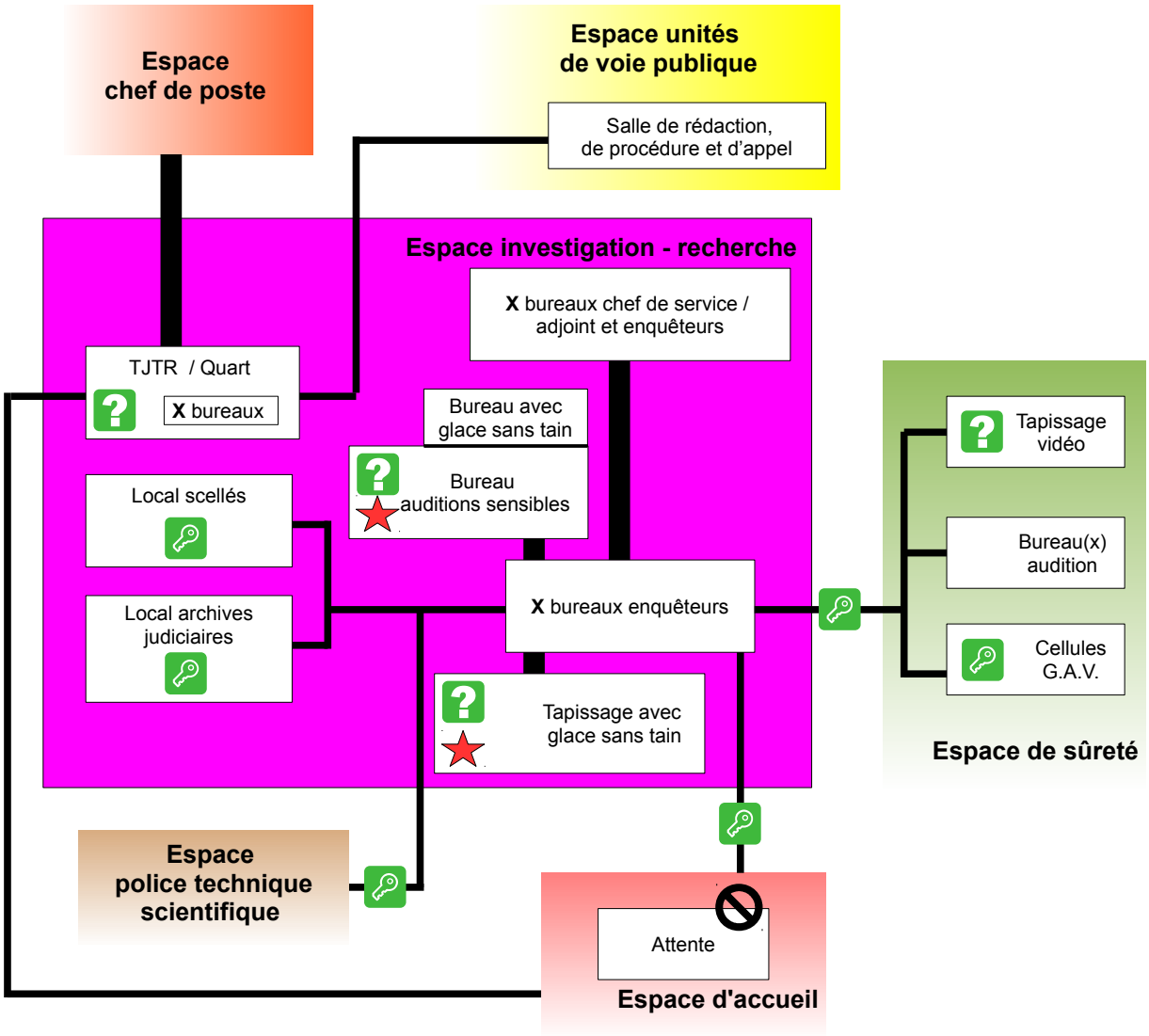
☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : 1 bureau avec poste informatique, 3 chaises, 1 meuble imprimante, 1 armoire.

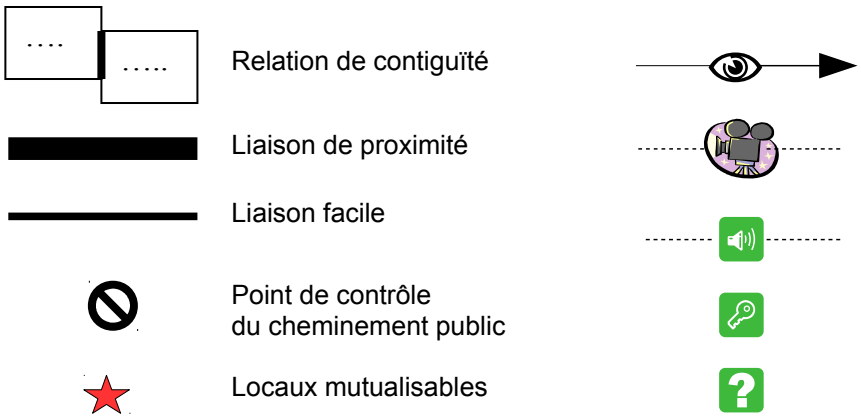
Surface : selon l’effectif

☑ Exigences techniques
VOIR FICHE TECHNIQUE “BUREAUX COURANTS”

Schéma fonctionnel de l'espace investigation - recherche



Légende



Espace investigation – recherche

☑ Principaux objectifs et enjeux

L'aménagement des espaces doit contribuer à :

- **la confidentialité, le confort des échanges et la mise en confiance** lors des auditions de mis en causes, victimes ou témoins,
- **la concentration et l'efficacité dans le travail d'investigation** et de recherche,
- **la sûreté :** des transferts des gardés à vue depuis la zone de sûreté, et la **protection contre l'intrusion** dans les locaux qui peuvent abriter pièces à conviction ou des dossiers confidentiels,
- **au respect de la procédure pénale**, en évitant le croisement des flux des personnes mises en causes avec ceux du public.

☑ Acteurs et activités

Les services ou unités d'investigations et recherches traitent des affaires judiciaires relevant de leur compétence. Le travail dans ce service s'effectue en horaires de jour. Toutefois, il est fréquent que l'activité se prolonge au-delà des heures habituelles en raison des nécessités de l'enquête et pour satisfaire aux contraintes du code de procédure pénale.

Les enquêteurs sont chargés à la fois :

- du travail d'investigation et de recherche (écoutes, recherches informatiques, etc.),
- de l'accueil et de l'audition du public convoqué (témoins, victimes) dans les bureaux,
- des auditions des gardés à vues.

Certaines brigades spécifiques peuvent être mises en place en fonction de la taille du commissariat et nécessiter une attention particulière sur certains aspects.

- les STUPS : recevant indicateurs et mis en cause, l'exigence de confidentialité est particulièrement forte,
- La brigade des mœurs, les équipes en charge des mineurs, des violences familiales : prise en charge de victimes particulièrement fragiles nécessitant une mise en confiance particulière à laquelle la conception et l'aménagement des espaces contribuent. Un local spécifique aux auditions sensibles sera prévu, ainsi qu'un espace d'attente particulier pour les enfants (avec jeux, …).

Le service de **quart** ou **l'Unité de Traitement Judiciaire en Temps Réel** (UTJTR), fonctionnant 24h/24 et 7 jours sur 7, ont pour vocation à traiter le "petit événement judiciaire" ce qui s'entend comme :

- la prise des plaintes de manière générale, à l'exception de celles dont le caractère particulier lié notamment à la gravité des faits, à la complexité des recherches, à la nature de l'infraction, nécessite la saisine immédiate, de jour comme de nuit de l'unité d'investigation et de recherche,
- le traitement des procédures qui ne réclament aucune recherche particulière, et qui comporteront un nombre limité d'actes,
- Le traitement des affaires qui ont une durée "prévisible" limitée dans le temps.

Le **TJTR** prend l'appellation de service de **quart** dans les services les plus importants (commissariats de type I) et permet de disposer :

- d'une présence permanente et effective du commandement (officier),

- d'une réponse immédiate aux événements concernant l'ordre public ou le domaine judiciaire.

Quelle que soit l'appellation retenue et la dimension de cette unité, la proximité avec l'accueil du public et le chef de poste doit être privilégiée.

Le **tapissage,** qui permet à des témoins ou victimes d'identifier un suspect sans être vus, s'organise autour un vitrage sans tain : le suspect est placé dans un local équipé du vitrage sans tain (en zone de sûreté ou dans les espaces de bureaux du service d'investigation – recherche) et le témoin ou la victime dans un local contigu. Ces locaux contigus peuvent également être mutualisés (signalisation, avocat, médecin en zone de sûreté, ou bureaux d'enquêteurs, bureaux d'auditions sensibles). Les occultations des deux locaux de part et d'autre du vitrage sans tain permettent le bon fonctionnement du vitrage sans tain, et les accès à ces locaux permettent d'isoler les flux des suspects et des victimes / témoins.
De manière **complémentaire** et **optionnelle**, le tapissage peut se faire par vidéo : le suspect est placé avec d'autres individus dans un local "tapissage vidéo" (décrit dans la zone de sûreté), la victime ou le témoin est située dans l'espace "investigation-recherche", dans un bureau également équipé. Le local tapissage est alors mutualisable avec d'autres locaux (signalisation, avocat, médecin).

Selon les pratiques et les choix effectués (bureaux simples ou bureaux partagés) pour les enquêteurs, seront étudiés :

- les moyens de favoriser la communication dans les équipes (communications intérieures entre bureaux),
- le potentiel d'évolution (cloisonnement léger).

Les **auditions** de mis en causes pourront se tenir indifféremment :

- dans les bureaux des enquêteurs (pas d'éléments saillants, dispositifs anti-défenestration),
- dans un bureau d'audition situé en zone de sûreté et équipé en attache-menotte, si le transfert et l'audition de la personne sont jugés à risque.

Cet espace comprend :

- des bureaux pour le chef de service (unité), son adjoint et les enquêteurs (y compris quart, TJTR),
- un bureau pour les auditions sensibles,
- des locaux spécialisés pour : les scellés, l'archivage des dossiers judiciaires.

Un des locaux sera d'une dimension suffisante pour accueillir ponctuellement les "grosses" confrontations (une dizaine de personnes).

❗ **Grille d'analyse du projet**

- **sécurité des transferts et des auditions,**
- **gestion des flux public / mis en cause,**
- **confort et confidentialité des échanges pour les enquêteurs et les victimes et témoins entendus,**
- **concentration et efficacité dans le travail d'investigation,**
- **protection contre l'intrusion.**

Bureaux du chef de service (unité), adjoints et enquêteurs

fiche N° 35

☑ Acteurs et activités UP UO U UC

Les bureaux du chef de service / unité, de l'adjoint et des enquêteurs permettent l'accueil et l'audition du public convoqué et des personnes gardées à vue.
Toute personne y est reçue sous contrôle.
Les gardés en vue sont accompagnés par l'enquêteur, qui reste toujours présent dans le bureau pendant l'audition.
Le bureau est occupé suivant des horaires classiques en journée les jours ouvrables ; L'occupation peut ponctuellement être prolongée en soirée et le week-end en fonction d'événements particuliers.
Lors des auditions, peuvent être reçus : un mineur et son parent, un interprète, un avocat, en plus de l'enquêteur.

☑ Qualité attendue

■ ***Symbolique et image***
En plus de la confidentialité, du confort d'écoute et de la sécurité pour tous à assurer, l'aménagement (matériaux, mobilier, couleurs…) des bureaux doit contribuer à la mise en confiance des personnes auditionnées.

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Quelques espaces d'attente peuvent être aménagés, à proximité du secrétariat.
Liaison facile avec les locaux de la police scientifique et technique (portraits robots).
Liaison facile et sécurisée avec la zone de sûreté (cellules de garde à vue, bureau d'audition) et le local du tapissage.
Communication facile entre les enquêteurs.

■ ***Sûreté***
Les bureaux accueillant des auditions sont sécurisés vis-à-vis des accès sur l'extérieur et conçus pour éviter les tentatives de défenestration. Ils ne comportent pas d'éléments saillants non protégés (radiateurs, …).

■ ***Confort d'ambiance***
Isolation et traitement acoustique permettant de limiter la réverbération et les transmissions aux locaux contigus.
Prévoir une possibilité d'occultation pour éviter les vues depuis l'extérieur (notamment de nuit).

■ ***Exploitation – entretien - maintenance***
Matériaux et équipements résistants aux sollicitations intensives.

☑ Repères pour le dimensionnement
Pour les enquêteurs, prévoir à la fois des bureaux doubles/triples et des bureaux simples pour davantage de flexibilité (garantir à la fois le travail en équipe et la confidentialité des auditions).

Équipements : 1 bureau et 4 chaises avec poste informatique et imprimante, rangements.

Surface : selon l'effectif

Commentaires

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte isophonique 40 dBA Largeur : 0,90 m.	**Électricité**	2 ou 3 postes de travail + prise ménage Voir référentiel CSTG
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**	Scellement "boite à menottes"	**Informatique**	2 ou 3 RJ45 Voir référentiel CSTG
Confort Thermique d'hiver	19°C avec ralentis pendant l'inoccupation	**Revêtement Sol**	Carrelage U4 en RdC. Souple U4 en étages	**Téléphone**	2 ou 3 RJ45
Acoustique	DnTA ≥44 dBA/ locaux voisins et 39 dBA / circulations 0,5 s. ≤Tr≤ 0,8 s.	**Revêtement Mur**	Soubassement dur et lavable (h=1,20m.) Toile de verre peinte au-dessus	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	300 lux	**Ventilation**	25 m^3/h/personne	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Oui + protection solaire extérieure selon exposition	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Panneau d'affichage
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue Conception pour éviter la défenestration	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Bureau des auditions sensibles ?

Mutualisable avec le local de tapissage par vitrage sans tain

fiche N° 36

☑ Acteurs et activités

UP UO U

Accueil et audition des mineurs victimes, éventuellement accompagnés par un adulte, ou personnes victimes de violences.
Les auditions des mineurs victimes sont filmées et enregistrées.
Un vitrage sans tain permet l'observation de la confrontation par un psychologue depuis un bureau adjacent.

? *Alternative : le local est équipé de vidéo pour permettre cette observation à distance.*

☑ Qualité attendue

■ ***Symbolique et image***
Contribuer à la mise en confiance des victimes.
■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Localisation à l'écart des flux des suspects et gardés à vue.
■ ***Sûreté***
Les personnes présentes dans le bureau ne doivent pas être vues de l'extérieur.
■ ***Confort d'ambiance***
Isolation et traitement acoustique permettant de limiter la réverbération et les transmissions aux locaux contigus.
Prévoir une possibilité d'occultation pour éviter les vues depuis l'extérieur (notamment de nuit).
Aménagement chaleureux

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : 1 bureau et 4 chaises avec poste informatique et imprimante, rangements, équipements ludiques pour les mineurs, équipement vidéo ou vitrage sans tain en verre feuilleté de sécurité.

Surface : 10 m² + 3 m² (espace jeux).

Commentaires

En fonction de la taille du service en charge des mineurs, un espace d'attente adapté (jeux…) pourra être aménagé

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte isophonique 40 dBA Largeur : 0,90 m.	**Électricité**	2 postes de travail + prise ménage
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	2 RJ45
Confort Thermique d'hiver	19°C avec ralentis pendant l'inoccupation	**Revêtement Sol**	Carrelage U4 en RdC. Souple U4 en étages	**Téléphone**	2 RJ45
Acoustique	DnTA ≥ 44 dBA/ locaux voisins et 39 dBA / circulations 0,5 s. ≤Tr≤ 0,8 s.	**Revêtement Mur**	Soubassement dur et lavable (h=1,20m.) Toile de verre	**Réseau TV/FM**	Non

			peinte au-dessus		
Éclairage à maintenir	300 lux	**Ventilation**	25 m^3/h/personne	**Réseau vidéo**	Enregistrement vidéo des auditions
Éclairage naturel	Oui + protection solaire extérieure selon exposition	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Panneau d'affichage
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue + conception anti-défenestration	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Bureau de tapissage

Mutualisable avec le bureau des auditions sensibles, le local de tapissage vidéo

fiche N°
37

Commentaires

☑ **Acteurs et activités** UP UO U UC

Ce local doit permettre de présenter de front jusqu'à 8 personnes vis-à-vis des locaux contigus (au travers d'une glace sans tain).
Cette utilisation, qui reste occasionnelle et de courte durée (même si elle est loin d'être rare) est complétée par un travail de mise en forme pour les actes de procédures.
Ce grand bureau peut également être utilisé pour des réunions de travail collectif entre enquêteurs, ou des grosses confrontations.
Le bureau est occupé en général en journée.

☑ **Qualité attendue**

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Situé au choix dans la zone d'investigation-recherche ou dans la zone de sûreté.
Ce bureau doit être contigu avec un autre local (bureau d'enquêteur, local de la zone de sûreté, …), avec des liaisons visuelles unilatérales ménagées par une glace sans tain en verre feuilleté de sécurité occultable.
Le cheminement d'accès à ce bureau doit autant que possible être distinct de ceux des bureaux recevant des victimes ou témoins, afin de séparer les flux.
Des possibilités d'affichage mural doivent être offertes.

■ ***Sûreté***
Les personnes présentes dans le local ne doivent pas être vues de l'extérieur. Le bureau est sécurisé vis-à-vis des accès sur l'extérieur et conçu pour éviter les tentatives de défenestration.

■ ***Confort d'ambiance***
Traitement acoustique permettant de limiter la réverbération et les transmissions aux locaux contigus.
Éclairage naturel et artificiel évitant tout éblouissement et permettant une bonne vision des personnes présentes dans le local depuis les locaux contigus. Des occultations permettent d'assurer la différence de luminosité de part et d'autre de la glace sans tain en verre feuilleté de sécurité nécessaire à une vision unilatérale.

■ ***Exploitation – entretien - maintenance***
Matériaux et équipements résistants aux sollicitations intensives.

☑ **Repères** pour le dimensionnement

Équipements : Un plan de travail présentant une grande longueur (3 m x 1,5 m) , 10 chaises.

Surface : 18 m² avec une grande longueur

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte isophonique 40 dBA Largeur : 0,90 m.	**Électricité**	3 postes de travail + prise ménage
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	3 RJ45
Confort Thermique d'hiver	19°C avec ralentis pendant l'inoccupation	**Revêtement Sol**	Carrelage U4 en RdC. Souple U4 en étages	**Téléphone**	3 RJ45
Acoustique	DnTA ≥ 45 dBA/ locaux voisins et 40 dBA / circulations 0,5 s. ≤ Tr ≤ 0,8 s.	**Revêtement Mur**	Soubassement dur et lavable (h=1,20m.) Toile de verre peinte au-dessus	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	300 lux + spot	**Ventilation**	25 m^3/h/personne	**Réseau vidéo**	À prévoir pour éventuelle évolution vers tapissage vidéo
Éclairage naturel	Oui + protection solaire extérieure selon exposition	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Panneaux d'affichage
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue + conception anti-défenestration	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local des scellés

fiche N° 38

☑ Acteurs et activités UP

Sert à l'entrepôt des scellés : objets saisis dans le cadre d'une enquête dont l'encombrement est très variable, mais dont l'importance ou la valeur est toujours essentielle (stupéfiants, armes, argent, etc.).

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Géométrie du local permettant d'accueillir des objets les plus divers et parfois volumineux, qui seront entreposés sur des rayonnages périphériques adaptés.

■ ***Sûreté***

Local protégé contre l'intrusion (serrure spécifique), aveugle et d'accès contrôlé**.** Localisation éloignée des cheminements des usagers (contraints ou non).

Local maçonné.

Une caméra permet de surveiller toutes les manipulations effectuées dans le local. Elle enregistre dès qu'une présence est détectée dans la pièce.

Local sous alarme anti-intrusion.

? *Contrôle d'accès couplé à un système de détection de présence et de caméra afin de répondre à la nécessité d'assurer au mieux la traçabilité de ces scellés.*

■ ***Confort d'ambiance***

Local ventilé et chauffé (a minima) pour assurer la conservation des objets et limiter les nuisances olfactives.

Local aveugle.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : Armoires et rayonnages ouverts. Local secouru par groupe électrogène.

? *Des alvéoles sécurisées pourront être mises en place notamment pour le stockage des stupéfiants, des armes, de l'argent, etc.*

Surface : à adapter en fonction de la taille et l'activité de l'établissement.

Commentaires

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	400 daN/m²	**Porte**	Porte pleine Largeur : 1,00 m. A2P*	**Électricité**	1 prise 10/16A. +T sur circuit usages divers + 1prise ménage **Optionnel** : 2 ou 3 pour les réfrigérateurs
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	Se référer à l'avis PTS	**Revêtement Sol**	Peinture anti-poussière	**Téléphone**	Non
Acoustique	Pas d'exigences	**Revêtement Mur**	Peinture satinée	**Réseau TV/FM**	Non

			lessivable		
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	VMC simple flux 1 vol/h	**Réseau vidéo**	Oui sur détecteur de présence
Éclairage naturel	Local aveugle	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Rayonnages fixes.
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local des archives judiciaires

fiche N° 39

☑ Acteurs et activités — UP

Archives vivantes, concernant des affaires closes tout en ayant potentiellement besoin d'être consultées dans le cadre du travail d'investigation.
Accessible à tous les enquêteurs de l'investigation et de la recherche ; il est aussi visité par des fonctionnaires d'autres services de police ou de la gendarmerie, sous contrôle.
Les documents sont gérés par un agent, dont le bureau doit être différencié du local des archives pour des raisons de sécurité, tout en étant attenant.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Ce local doit être à l'écart des principaux cheminements, au calme.
■ ***Sûreté***
Les personnes présentes dans le bureau ne doivent pas être vues de l'extérieur (sauf cour de service éventuellement).
Ce local est protégé contre l'intrusion et son accès est contrôlé.
■ ***Confort d'ambiance***
Les documents archivés sont protégés de tout rayonnement solaire.
La partie consultation aura des protections solaires.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements :
Rayonnages fixes ou mobiles. Selon si l'accès et libre ou non : tablettes permettant la consultation sur place.
Surface :
20, 25 ou 30 m² selon l'importance du commissariat avec :

- 6 m² pour la consultation (éventuellement intégré dans le local s'il n'y a pas de personne affectée à la gestion des archives),
- 6 + 6 m² pour le bureau et l'espace consultation s'il y a 1 gestionnaire (dans un local attenant),
- 6 + 9 m² pour le bureau et l'espace consultation s'il y a 2 gestionnaires (dans un local attenant).

Ces surfaces peuvent être réduites selon l'avancement de la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures.

☑ Exigences techniques

■ ***Attentes particulières / Remarques***
Local à risque au niveau incendie à traiter en conséquence.

Commentaires

Il faudra préciser si seul le gestionnaire a accès aux rayonnages ou si tout fonctionnaire peut venir lui-même retirer un dossier.

à préciser : le type de rayonnage envisagé
Les compactus permettent de gagner de l'espace mais le poids devra être intégré

Adapter la surface au type de gestion des procédures (papier ou dématérialisée) et à l'évolution envisageable à court et moyen terme.

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	750 daN/m² à adapter localement selon les règles de construction	**Porte**	Porte pleine isophonique 35 dBA 1 vantail (1,00 m)	**Électricité**	1 ou 2 postes de travail pour le bureau +2 postes de travail dans l'espace de consultation + prises ménages
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	1 ou 2 RJ45 pour le bureau + 2 RJ45 pour l'espace de consultation
Confort Thermique d'hiver	19°C avec ralentis en inoccupation	**Revêtement Sol**	Carrelage U4 en RdC. Souple U4 en étages	**Téléphone**	1 ou 2 RJ45 pour le bureau + 2 RJ45 pour l'espace de consultation
Acoustique	DnTA≥ 39 dBA/ locaux voisins et 34 dBA/ circulations 0.5 s. <Tr< 0.8 s	**Revêtement Mur**	Toile de verre peinte lavable	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	Selon réglementation incendie	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Souhaité mais protection solaire	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Rayonnages fixes ou mobiles (très lourds).
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Bureau du service de Quart ?

fiche N° 40

☑ Acteurs et activités UP

Dans les grandes circonscriptions, un service de quart permet de disposer d'une permanence de commandement 24h/24 grâce à la présence d'un officier de police pour assurer la continuité et la qualité du service public.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Situé à proximité du local du chef de poste. Conditions de travail confortables, au calme.

■ ***Confort d'ambiance***
Traitement acoustique permettant de limiter la réverbération et les transmissions avec les locaux contigus.
Chauffage et ventilation adaptés à l'activité (diurne ou 24h/24).

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : 1 bureau équipé d'un poste informatique, rangements, environ 4 chaises pour les visiteurs, possibilités d'affichage mural.

? *Table pour organiser des réunions (3/4 personnes) (dans le prolongement du bureau ou à part)*

Surface : Selon l'effectif

☑ Exigences techniques

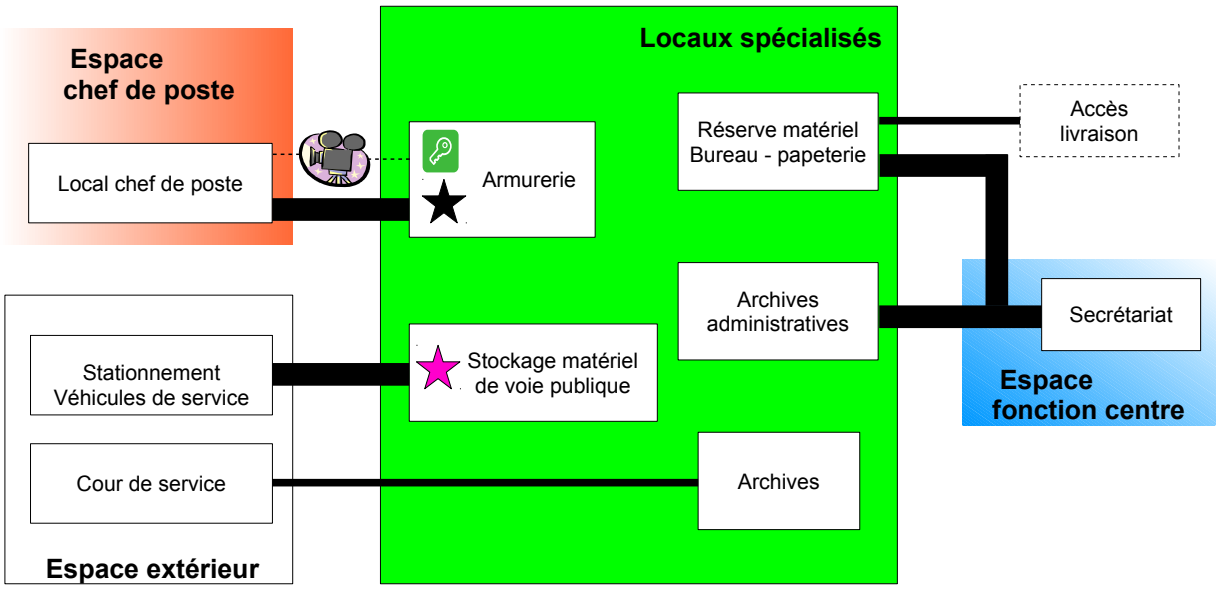
■ ***Attentes particulières / Remarques***
VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Commentaires

Les attributions du chef de poste seront atténuées en présence d'un service du quart ; les fiches devront alors être modifiées.

Bureau(x) du quart ou de l'Unité du Traitement Judiciaire en Temps Réel (ou d'Appui Judiciaire) ?	**fiche N° 41**
☑ **Acteurs et activités** UP UO U UC	***Commentaires***
☑ **Qualité attendue** ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Accessible à tous, à proximité de l'accueil, et en liaison avec les espaces d'attente. L'accès du public doit être le plus direct possible, sans ambiguïté. Toute personne y est reçue sous contrôle de l'agent d'accueil et du chef de poste. La confidentialité doit être assurée. ■ ***Sûreté*** Les personnes présentes dans le bureau ne doivent pas être vues de l'extérieur. ■ ***Confort d'ambiance*** L'isolation et le traitement acoustique permet d'assurer le calme et la confidentialité des échanges. ■ ***Exploitation, entretien, maintenance*** Les matériaux et équipements sont résistants aux sollicitations intensives et faciles d'entretien.	
☑ **Repères pour le dimensionnement** *Équipements* : 1 bureau avec poste informatique, 3 chaises, 1 meuble imprimante, 1 armoire. *Surface* : Selon l'effectif	
☑ **Exigences techniques** ■ ***Attentes particulières / Remarques*** VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"	

Schéma fonctionnel des locaux spécialisés



Légende

Relation de contiguïté

Liaison de proximité

Liaison facile

Liaison visuelle

Liaison vidéo

Liaison haut-parleur

Point de contrôle d'accès

Local dépôt d'armes individuelles (cf. schéma fonctionnel espace chef de poste) peut être mutualisé avec le local armurerie

Local matériel 1ère intervention (cf. schéma fonctionnel espace chef de poste) peut être mutualisé avec le local stockage matériel de voie publique

Locaux réserve matériel et, archives administratives (cf. schéma fonctionnel fonction centre) peuvent être mutualisés

Locaux spécialisés

Ces locaux sont en particulier :

- l'armurerie,
- les archives,
- les archives administratives,
- le local du matériel d'intervention,
- la réserve du matériel de bureau – papeterie.

Ils sont spécialisés dans la mesure où ils sont le support des activités du commissariat et représentent un maillon indispensable dans le fonctionnement quotidien de ce bâtiment.

La description des usages et des besoins est proposée ici indépendamment des espaces liés aux services opérationnels du commissariat afin de les aborder de manière globale et d'envisager la possibilité de mutualisation.

❗ **Grille d'analyse du projet :**

- **Recherche de mutualisations,**
- **Recherche de l'optimisation de la localisation,**
- **Sécurité de l'armurerie.**

Armurerie

Peut accueillir le Dépôt d'armes individuelles (fiche 15) dans les petites structures

fiche N°
42

☑ Principaux objectifs et enjeux

Ce local est le lieu de **stockage** des armes, munitions et tenues de protection spécialisées, matériels divers.
Ce local est sous protection renforcée.

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP

Dans l'armurerie sont stockés tous les armements collectifs et les armes individuelles (remises pour une durée supérieure à 31 jours) qui ne sont pas destinés à un usage immédiat, toutes les munitions nécessaires (cartouches, grenades), les ensembles de protection NBC (nucléaire, bactériologique et chimique).
L'accès au local d'armurerie est obligatoirement contrôlé et limité soit par le chef de poste dans les petites structures, soit par un armurier dans les structures plus importantes.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Pour des raisons de sécurité, l'implantation de l'armurerie au sein du bâtiment interdira le passage devant son entrée des personnes extérieures à la police (gardés à vue, public…).
Le local armurerie sera lui-même organisé en plusieurs petits locaux :

- Munitions et grenades peuvent être stockées dans un même espace à condition qu'elles soient dans leur emballage fermé conforme aux dispositions réglementaires en matière de transport. Les bouchons allumeurs doivent être conservés séparément des grenades dans une armoire forte si possible ignifugée.
- Le stockage des armes collectives et individuelles se fait dans une pièce distincte. Les armes individuelles sont stockées dans des casiers.
- L'espace de stockage des tenues NRBC, volumineuses, devra être adapté en fonction du stock de l'établissement.

Si le chef de poste est chargé de la distribution des armes, il est souhaitable que le PDA ou LDA soit située à proximité de son poste de travail.
Une ZMS / LNA ou puits balistique sera placé à proximité immédiate (voir fiche 16).

■ ***Confort d'ambiance***
Des conditions de température et d'hygrométrie sont à respecter pour le stockage des tenues de protection spécialisées.
La ventilation fait l'objet de prescriptions particulières, car il y a un risque de volatilisation des poudres et d'émission de vapeurs toxiques. Il est notamment souhaitable que l'un des murs de l'armurerie soit en contact direct avec l'extérieur, même s'il ne doit y avoir aucune fenêtre dans ce local.

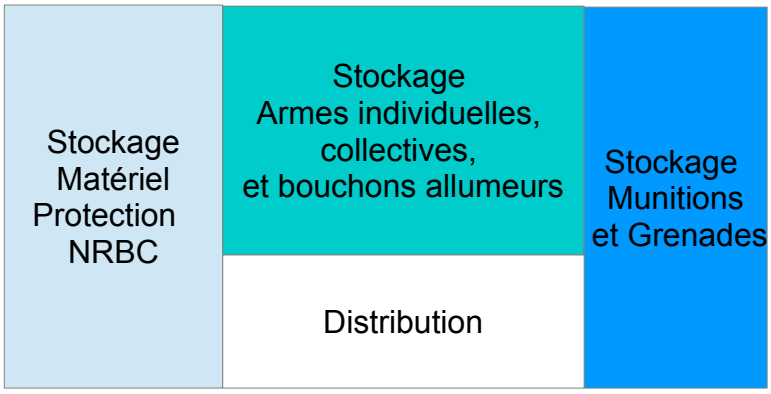
■ ***Sûreté***
L'armurerie est un local fortement sécurisé.
Il doit être protégé des pénétrations depuis l'extérieur. Son accès et le

Il sera utile de se rapprocher du Centre Technique de la Sécurité Intérieure pour les prescriptions techniques liées à l'armurerie telle qu'utilisée dans les nouveaux fonctionnements (création du dépôt d'arme individuelles)

Armurerie *Peut accueillir le Dépôt d'armes individuelles (fiche 15) dans les petites structures*	**fiche N°** **42**
local lui-même doivent être protégés des vues extérieures (pas de fenêtres dans ce local). L'accès au local doit être sécurisé par un système de contrôle d'accès dont le responsable (chef de poste ou armurier) est l'unique détenteur. Ce système de contrôle électronique d'accès (par lecteur de badge) doit être doublé d'un système mécanique. Les risques d'incendie et d'explosion liés aux matériaux entreposés dans ces locaux imposent également des prescriptions particulières pour ce qui est des matériaux à utiliser (voir les prescriptions techniques). L'accès à l'armurerie doit être limité et contrôlé par le chef de poste ou un armurier, soit par un visuel direct soit par vidéo. Maîtrise hygrométrique.	
☑ **Repères pour le dimensionnement** *Équipements* : Armoires fortes fermant à clé et équipées d'une combinaison (exemple de dimension : 2 m haut x 1 m x 0,48 m). Un poste informatique pour la gestion des stocks. Casiers individuels pour les armes individuelles. *Surface* : Il faut compter un ratio de 0,15 à 0,20 m par agent, avec une surface minimale de 20 m².	
☑ **Exigences techniques** ■ ***Attentes particulières / Remarques*** Voir le § sur L'armurerie et le stockage des munitions, des tenues N.B.C. (§IV.4.4.2). Ces matériels imposent des mesures de sécurité particulières, réglementées notamment par le décret n°73-364 du 12 mars 1973. Se référer également au décret n°2013-973 du 29 octobre 2013 relatif à la prévention des risques particuliers auxquels les travailleurs sont exposés lors des activités pyrotechniques	

SCHÉMA DE PRINCIPE DE L'ORGANISATION D'UNE ARMURERIE :

- Mur donnant sur l'extérieur avec extraction/ventilation indépendante (à confirmer avec le CTSI)



☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	1 200 daN/m²	**Porte**	Anti-effraction, serrure électrique A2P*	**Électricité**	4 prises 10/16A. + T
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	1 RJ 45
Confort Thermique d'hiver	Munitions : 15°C mini Armurerie : 19°C	**Revêtement Sol**	Résine polyuréthane ou résine époxy + sable quartz U4P3	**Téléphone**	1 RJ 45
Acoustique	DnTA≥39 dBA/ locaux voisins et 34 dBA/ circulations 0.5 s.<Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Toile de verre peinte lavable	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	3 volumes / h atmosphère sèche	**Réseau vidéo**	Enregistrement vidéo sur détection de présence
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	
Menuiserie extérieure	Pas de menuiseries extérieures	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Archives

fiche N°
43

☑ Principaux objectifs et enjeux

En dépit de la dématérialisation progressive des procédures par le développement de la numérisation des supports, les commissariats produisent encore énormément de dossiers d'archives papier qui doivent être conservés plus ou moins longtemps avant leur versement aux archives départementales ou leur élimination réglementairement autorisée. Il s'agit à la fois (comme pour les archives judiciaires) de la notion d'archive *intermédiaire*, a contrario des archives *définitives* qui sont-elles soit détruites soit versées aux archives départementales et d'archives *courantes* qui seront plutôt stockées dans les services si nécessaire (archives administratives au niveau de la fonction centre par exemple). Les archives courantes sont généralement gérées par le secrétariat du service concerné.
Les principaux enjeux reliés aux archives s'expriment en termes de :

- respect des délais réglementaires de conservation des documents,
- conservation effective des documents et limitation de leur altération par l'humidité, le rayonnement solaire, etc,
- préservation vis-à-vis du risque incendie,
- accès facile à la fois au local et aux dossiers, pour la consultation.

Commentaires

Plusieurs espaces d'archivage pourront être créés dans le bâtiment en fonction des besoins et du statut des archives

☑ Acteurs et activités

UP

Les archives sont liées à tous les services du commissariat, tout en sachant que le pôle de l'investigation –recherche en est le producteur prépondérant.
Les locaux dédiés sont fréquentés de manière très occasionnelle, plutôt en journée, et peuvent donner lieu à une consultation sur place ou à l'extraction temporaire d'une pièce d'un dossier.
L'accès n'est pas autorisé au public.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Pour les archives intermédiaires, un accès facile doit être réalisé vis-à-vis de l'extérieur, à la fois pour l'accès des pompiers et pour l'accès au local déchets (une localisation au rez-de-chaussée serait préférable).
Les dimensions des locaux d'archives permettront un aménagement optimisé des rayonnages, tout en laissant un espace aisé pour la circulation : 0,8 m à 1 m pour les allées de desserte. Les compactus seront privilégiés.

■ ***Sûreté***
Local protégé contre l'intrusion et à accès contrôlé.

■ ***Confort d'ambiance***
L'hygrométrie de l'air devra être maîtrisée, ce qui nécessitera éventuellement l'installation d'un déshumidificateur.
Local ventilé et chauffé de manière à assurer de bonnes conditions de conservation des documents. Un renouvellement de l'air doit permettre de limiter l'empoussièrement et la formation de moisissures.
Le chauffage du local assurera un confort minimum en saison froide et contribuera à limiter les condensations.

☑ Repères pour le dimensionnement

Archives	**fiche N° 43**
Équipements : Rayonnages stables, fixes ou mobiles (ce qui implique des résistances différentes pour le plancher), avec la dernière étagère à 1,80 m maxi et la possibilité de régler les tablettes en hauteur. Privilégier les compactus. 1 bureau et 1 ou 2 chaises pour la consultation sur place, avec 1 téléphone. *Surface* : à adapter en fonction des besoins estimés en mètre linéaire et du type de rangement choisi.	*exprimer le besoin en mètres linéaires de rayonnages (fixes ou mobiles : à définir)*
☑ **Exigences techniques** ■ ***Attentes particulières / Remarques*** Local à risque au niveau incendie à traiter en conséquence.	

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	750 daN/m² à adapter aux règles de construction et si compactus	**Porte**	Porte pleine 1 vantail (1,00 m)	**Électricité**	5 prises 10/16A. +T réparties, sur circuit usages divers + prises ménages
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	15°C continu	**Revêtement Sol**	Peinture antipoussière	**Téléphone**	Non sauf si espace de consultation
Acoustique	Pas d'exigences	**Revêtement Mur**	Peinture satinée lavable	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux à renforcer sur la zone de consultation si elle existe	**Ventilation**	Selon réglementation incendie Contrôle hygrothermique	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Rayonnages fixes ou mobiles (très lourds).
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Archives administratives

Mutualisable avec l'espace de stockage du matériel de bureau – papeterie (fiche 46) – sous conditions

fiche N°
44

☑ Principaux objectifs et enjeux

? *Ce local peut être mutualisé avec le local accueillant la reprographie dans les cas où le stockage d'archives est suffisamment limité pour ne pas être considéré comme un local à risque incendie. Dans le cas contraire, les exigences qui pèsent sur ces locaux à risque (ferme porte, etc.) sont considérés comme trop gênants pour les circulations autour de l'espace reprographie.*

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP

Les archives courantes du service sont gérées et utilisées par le secrétariat.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Proximité immédiate du secrétariat de la circonscription.
■ ***Confort d'ambiance***
Local ventilé et chauffé de manière à éviter tout excès d'humidité et d'assurer de bonnes conditions de conservation des documents et des équipements.
Cet espace peut être aveugle.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements, mobilier : Rayonnages stables.
Surface : 3 m² environ

☑ Exigences techniques particulières

Charges d'exploitation	750 daN/m² à adapter localement selon les règles de construction	**Porte**	Porte non obligatoire vers circulation, sinon l=1m minimum Porte vitrée vers secrétariat.	**Électricité**	3 prises 10/16A. +T sur circuit usages divers.
Hauteur Sous Plafond	2.60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	2 prises RJ 45 (imprimantes en réseau)
Confort Thermique d'hiver	19°C avec ralentis en inoccupation	**Revêtement Sol**	Sol souple U4 P3 en étage	**Téléphone**	1 prise RJ 45
Acoustique	DnTA≥ 39 dBA/ locaux voisins, hors le secrétariat 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Toile de verre peinte	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	VMC simple flux 0,5 vol./h	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Optionnel	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Étagères et placards muraux incorporés
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local de stockage du matériel de voie publique

Mutualisable avec le local matériel de 1ère intervention – fiche 17

fiche N°
45

☑ Principaux objectifs et enjeux

Les unités de voie publique utilisent pour leurs missions du matériel spécifique de signalisation et de protection, dont l'encombrement est variable, et qui nécessite d'être stocké tout en restant facile d'accès.

Commentaires

pour une petite structure, le local du matériel de 1ère intervention pourra suffire (cf espace chef de poste)

☑ Acteurs et activités **UP**

Les policiers des services concernés viennent y chercher du matériel tel que cônes de Lübeck, triflash, panneaux, DIVA (dispositifs d'immobilisation des véhicules automobiles), etc.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Local proche du parking des véhicules de service, avec un accès direct sur celui-ci, tout en étant protégé des intempéries.
La volumétrie permettra de stocker sur des rayonnages périphériques le matériel.

■ ***Sûreté***

Local fermant à clé. Se reporter aux exigences du local de matériel de 1ère intervention en cas de mutualisation.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : Rayonnages, armoires de rangement et poste téléphonique relié au chef de poste.
Surface : 18 à 20 m²

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte pleine 1 vantail (1,00 m)	**Électricité**	1 prise 10/16A. +T sur circuit usages divers + prise ménage
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique	Non	**Revêtement Sol**	Peinture anti-poussière	**Téléphone**	1 RJ45
Acoustique	Non	**Revêtement Mur**	Peinture satinée lavable	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	Non	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Rayonnages fixes
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Réserve du matériel de bureau – papeterie

Mutualisation possible avec les archives administratives (fiche 44) – sous condition
Mutualisation possible avec le secrétariat (fiche 20)

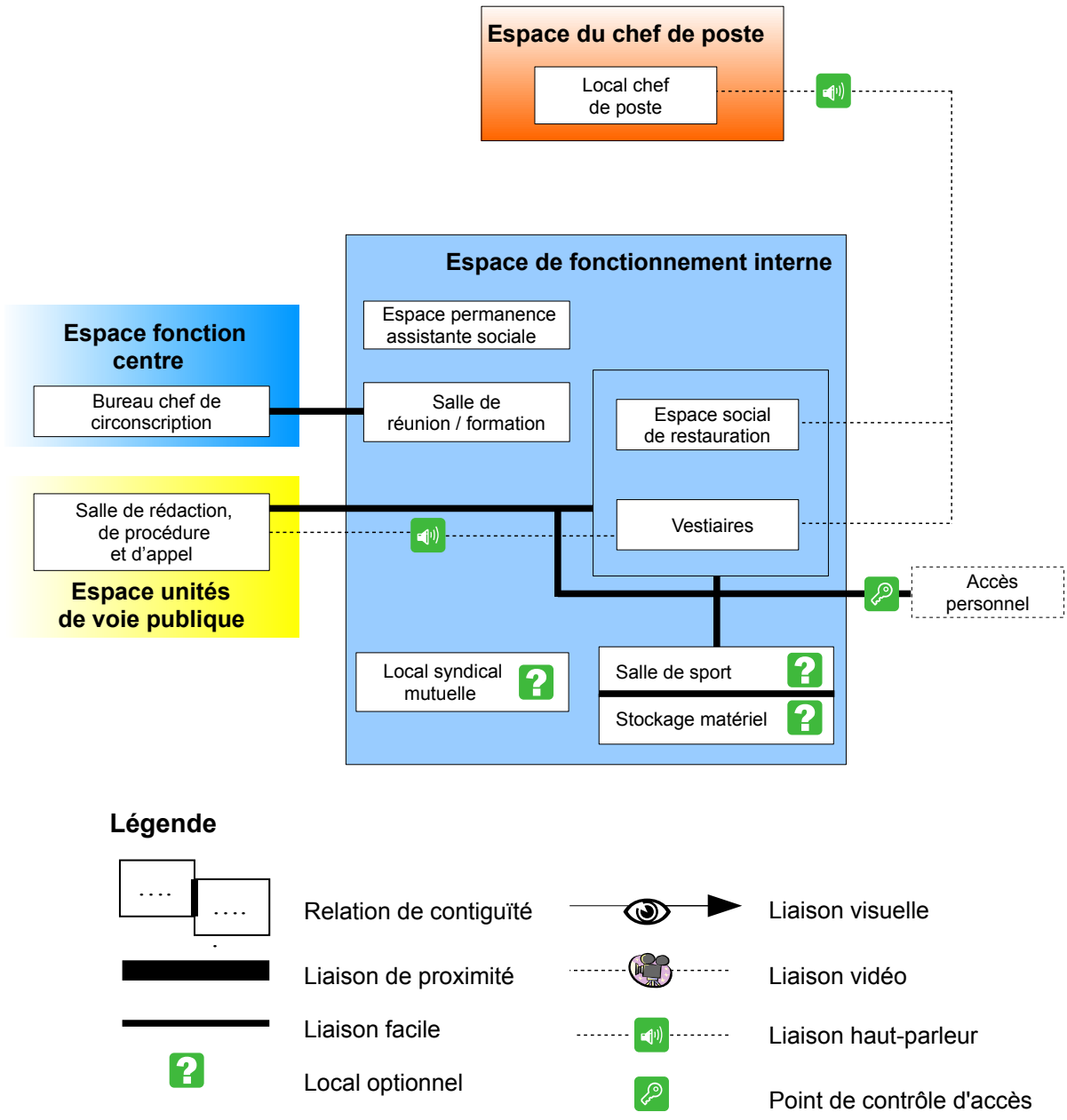
fiche N° 46

☑ **Principaux objectifs et enjeux**	***Commentaires***
Ce local est dédié au stockage des réserves de papeterie et de tout le petit matériel de bureau.	
☑ **Acteurs et activités** **UP** L'accès au local et le matériel qu'il contient sont gérés par le secrétariat de la fonction centre. Tous les policiers peuvent être amenés à le fréquenter, en passant par l'intermédiaire du personnel en charge de sa gestion. Ce local n'a qu'une vocation de réserve ; un stockage des matériels courants étant délocalisé au niveau de chaque unité / service pour les besoins quotidiens.	*Ces stockages "avancés" devront être précisés (et on pourra rechercher une liaison facile avec cette réserve).*
☑ **Qualité attendue** ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** La volumétrie permettra un stockage sur rayonnage ou en armoire. Le local pourra être aveugle. ■ ***Sûreté*** Le local fermera à clé et à accès contrôlé (secrétariat de la fonction centre).	
☑ **Repères pour le dimensionnement** *Équipements* : Rayonnages périphériques et/ou armoires. *Surface* : 5 à 10 m² à adapter à la taille du commissariat	
☑ **Exigences techniques** ■ ***Attentes particulières / Remarques*** Local à risques au niveau incendie et à traiter en conséquence.	

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	400 daN/m²	**Porte**	Porte pleine sur l'extérieur (livraisons) l ≥ 1,20 m.	**Électricité**	1 prise 10/16A. +T sur circuit usages divers + prise ménage
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique	Minimum 15°C	**Revêtement Sol**	Peinture anti-poussière	**Téléphone**	Non
Acoustique	Non	**Revêtement Mur**	Peinture satinée lavable	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	Selon réglementation incendie	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Rayonnages fixes périphériques
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Schéma fonctionnel des locaux de fonctionnement interne



Locaux de fonctionnement interne

☑ Principaux objectifs et enjeux

Les grands objectifs visés pour ces locaux sont :

- de permettre des allées et venues fréquentes et rapides, induisant des sollicitations intensives des locaux et équipements pour lesquelles il faut adapter les choix constructifs et les matériaux,
- de pouvoir offrir aux fonctionnaires un cadre fonctionnel, convivial et confortable pour éviter climat de stress et d'agressivité.

Par ailleurs, il faut ajouter un souci prégnant d'assurer des possibilités d'évolution des vestiaires, à la fois en nombre et en répartition hommes / femmes des effectifs.

Ces locaux participent de manière directe au bon fonctionnement global du commissariat. En particulier les vestiaires constituent un pivot dans l'activité quotidienne des services.

Les locaux de vie collective sont composés de :

- une salle de réunion – formation,
- les vestiaires, douches et sanitaires associés,
- l'espace social de restauration,
- la salle de sport (et local de stockage associé),
- le local syndical (ou simple affichage si moins de 50 agents),
- un espace pour la permanence de l'assistance sociale (qui, compte tenu de son occupation intermittente, peut servir de bureau "de passage").

❗ **Grille d'analyse du projet :**

- **Mise en œuvre de matériaux solides et faciles d'entretien,**
- **Ambiance particulièrement soignée,**
- **Traitement et localisation des vestiaires,**
- **Mode de restauration à valider et anticiper : espace commun pour tous, espaces dans les étages, coin café dans les services, etc.**

Salle de réunion – formation

fiche N° 47

☑ Acteurs et activités UP UO

Les différents services / unités du commissariat sont amenés à se réunir régulièrement. La fonction centre sera particulièrement intéressée par l'organisation de réunions internes, ou l'utilisation en situation de crise.
Des formations internes diverses sont par ailleurs organisées (bureautique, sciences humaines, pratiques professionnelles propres à la police).
En plus du personnel interne, cette salle peut être accessible à des personnes extérieures (autres services de la police, gendarmerie ou acteurs de la vie publique), qui seront dans ce cas accompagnées jusqu'à la salle.

Commentaires

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Il ne devra pas y avoir de vis-à-vis par rapport à l'extérieur.
L'emplacement et le cloisonnement seront propices à l'attention et la concentration (limitation des vues ou bruits perturbateurs).
La forme de la salle laissera la possibilité de disposer les tables en U ou en rangées (forme proche d'un carré).
Des équipements informatiques pourront être ponctuellement apportés dans la salle, ce qui nécessite de prévoir des points de connexion adaptés.

■ ***Potentiel d'évolution***
? *Si les besoins conduisent à prévoir une grande salle, celle-ci doit pouvoir se transformer facilement en deux salles distinctes (par une cloison mobile).*

■ ***Confort d'ambiance***
L'éclairage naturel et artificiel sera adapté à l'usage, nécessitant notamment une bonne uniformité, l'absence d'éblouissement et des niveaux d'éclairement suffisants et avec possibilité d'occultation.
Les systèmes de chauffage et de ventilation seront adaptés à une occupation occasionnelle.
L'isolation et le traitement acoustique permettra de limiter les transmissions avec les espaces voisins et de limiter la réverbération.

■ ***Sûreté***
Les risques de pénétration ou d'effraction depuis l'extérieur seront évités.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : Tables et chaises non fixes, tableau mural, meuble vidéo.

Surfaces :
- 15 à 20 m² pour 10-15 pers,
- 25 à 30 m² pour 15-20 pers,
- 50 à 60 m² pour 50 pers (en prévoyant la possibilité de la partager en 2 avec une cloison mobile).

☑ Exigences techniques

■ ***Attentes particulières / Remarques***

? *Possibilité d'une grande salle transformable en deux salles distinctes*

Salle de réunion – formation	**fiche N° 47**
par une cloison mobile acoustique (DnAT de 50 dBA entre salles). Attention à la réglementation incendie (unités de passage, sortie de secours, éclairage de sécurité, ..).	

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	400 daN/m²	**Porte**	2 portes isophoniques 40 dBA 1 vantail :1,00 m.	**Électricité**	3 à 6 postes de travail selon taille de la salle + prise ménage
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	3 à 6 RJ45
Confort Thermique d'hiver	19 °C en occupation ralentis en inoccupation	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3 ou sol souple	**Téléphone**	3 à 6 RJ45
Acoustique	DnTA≥ 49 dBA/ locaux voisins et 39 dBA/ circulations Tr< 1,2 s	**Revêtement Mur**	Dur et lavable sur 1,20 m. en soubassement Toile de verre peinte au-dessus Faux plafond fortement absorbant	**Réseau TV/FM**	Oui
Éclairage à maintenir	300 lux général et 400 lux sur tableau	**Ventilation**	VMC simple flux 25 m3/h/personne (option : modulation manuelle avec horloge)	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Oui + occultation + protection solaire extérieure selon l'exposition	**Climatisation**	Non (sauf justification particulière)	**Équipement mobilier**	Tableau mural Écran de projection
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Vestiaires, sanitaires et douches

(Vestiaires hommes, vestiaires femmes, sanitaires, local de séchage des vêtements de pluie, bac de décrottage)

fiche N°
48

☑ Principaux enjeux et objectifs

Ces espaces de vie quotidienne sont conçus pour optimiser le confort (thermique, olfactif, …), l'hygiène et la qualité d'usage.
Sollicités en permanence, ils doivent résister au temps dans des conditions souvent difficiles (humidité et agressivité des pratiques).
Ils doivent aussi intégrer les évolutions liées au contexte fluctuant d'effectifs et d'équipements.
Ces espaces doivent satisfaire aux besoins des hommes et des femmes qui se changent, mais aussi créer un climat relaxant.

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP

Ces lieux sont destinés à tous les policiers, quel que soit le service puisque les règles imposent à chacun d'être (ou de pouvoir se mettre rapidement) en tenue.
Toutefois, les responsables et chefs de service se changeront dans leurs bureaux (et disposeront d'un casier individuel dans leur bureau).
Les fonctionnaires utilisent les vestiaires en début et fin de service, y déposent leur tenue de civil pour revêtir leur tenue de policier qui peut comprendre des équipements spécifiques ou plusieurs tenues selon les brigades et unités.
L'utilisation des vestiaires est également associée à la pratique du sport.
Accès permanent (24H/24, 7j/7).

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Ils sont distribués à partir de la circulation interne du commissariat, de préférence proche des accès de service, et isolés des circulations accessibles aux visiteurs.
Proximité de la salle de sport recherchée, s'il en existe une.
Tout vis-à-vis avec d'autres locaux ou avec l'extérieur sera empêché.
Les vestiaires hommes et femmes sont séparés.
Les espaces de vestiaires sont aménagés par famille professionnelle, en dimensionnant les armoires en fonction du matériel utilisé.
Les armoires doivent être compartimentées et aérées.
Des casiers pour les encombrants (sacs de sport, casques de moto…) sont indispensables. Ils peuvent être en nombre restreint et mutualisés.
Un local sera prévu pour le séchage des vêtements de pluie et des bottes, comprenant un pédiluve avec siphon de sol et point d'eau.
L'espace meublé doit permettre de se changer sans-gêne, de poser ses vêtements avant de les ranger et de s'asseoir.
Des locaux de sanitaires – douches séparés sont associés aux vestiaires.
Les douches individuelles comportent une surface de déshabillage, avec bancs et patères.
L'aménagement permet aux agents de faire sécher leurs serviettes.

Vestiaires, sanitaires et douches

(Vestiaires hommes, vestiaires femmes, sanitaires, local de séchage des vêtements de pluie, bac de décrottage)

fiche N°
48

■ ***Potentiel d'évolution***

Les vestiaires doivent permettre des évolutions dans le temps, liées aux fluctuations des effectifs, à la féminisation des équipes, et à la modernisation des équipements. L'emplacement centralisé du bloc des sanitaires et douches devra permettre ce type d'évolution.
Une organisation simple à partir de modules doit permettre une ré-affectation d'une partie des vestiaires hommes/femmes, au fur et à mesure de l'évolution des besoins.

■ ***Sûreté***

À proximité, à l'extérieur des vestiaires, pourront être implantés un ZMS/LNA/Puits balistique. Tout approvisionnement/désapprovisionnement des armes est en effet interdit à l'intérieur des vestiaires.

■ ***Confort d'ambiance***

Le traitement acoustique et la lumière du jour contribuent à l'ambiance agréable et reposante recherchée.
Les éclairages, matériaux, couleurs sont choisis pour leur capacité à créer un climat relaxant.
La ventilation et le chauffage sont adaptés à l'usage des lieux, à leur occupation intermittente. Ils contribuent au confort recherché du lieu.

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

La conception des lieux (fortement pratiqués), le choix des équipements et des mobiliers (sollicités quotidiennement), celui des matériaux (souvent agressés), faciliteront l'entretien, la gestion comme l'exploitation de ces espaces de vie quotidienne.

☑ **Repères pour le dimensionnement**

Équipements :
Armoires compartimentées, aérées (exemple de dimensions : 80 x 50).
Des casiers de différentes tailles pour les encombrants (sacs de sport, casques de moto…)
Des assises.
Quelques poubelles.
Un miroir dans chaque vestiaire, pour se voir en pied.
Des patères (sanitaires, douches).

Surfaces :
Les ratios suivants peuvent aider à estimer la surface nécessaire :

- 1,5 m² / fonctionnaire de police de proximité,
- 1,8 m² / fonctionnaire des unités spécialisées,
- 2 m² / fonctionnaire motocycliste,
- + 1 local de séchage,
- + 1 espace pour le décrottage.

Vestiaires, sanitaires et douches

(Vestiaires hommes, vestiaires femmes, sanitaires, local de séchage des vêtements de pluie, bac de décrottage)

fiche N° 48

☑ Exigences techniques

■ *Destination / Fonctions / Nb. d'occupants*

Pour les douches et sanitaires

Prévoir un ensemble sanitaire et douches par unité (ou pour deux unités de vestiaires selon aménagement).
Privilégier les douches à l'italienne avec un siphon commun (rigole) à la série de douches.
1 urinoir / 20 agents

■ *Attentes particulières / Remarques*

Pour les vestiaires

Grande facilité d'entretien.
Faux-plafond très absorbant : seule possibilité de correction acoustique.
Pour vestiaire brigade motorisée (local séparé), prévoir en sus un bac à laver les bottes.
Prévoir accessibilité aux personnes en fauteuil roulant pour certaines armoires et sanitaires.

Pour les douches et sanitaires

Grande facilité d'entretien.
Pas de faux plafond.
Prévoir l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant (1 WC + 1 douche par ensemble hommes et femmes).

☑ Exigences techniques Particulières

Pour les vestiaires

Charges d'exploitation	400 daN/m²	**Porte**	2 portes isophoniques 35 dBA (l = 0,90m.)	**Électricité**	Prises 10/16A.+T sur circuit usages divers réparties selon aménagement et surface
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	19 °C permanent	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3	**Téléphone**	Oui, ou sonorisation haut parleur
Acoustique	DnTA≥49 dBA/ locaux voisins calmes et34 dBA/ circulations Tr minimum	**Revêtement Mur**	Carrelage ou faïence toute hauteur. Faux-plafond très absorbant	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	150 lux (lié à l'aménagement : les armoires)	**Ventilation**	VMC simple flux 1 vol/h	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Pas obligatoire Si oui protection solaire et vues extérieures Zénithal possible	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Fixation au sol des bancs fournis

Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Pas de siphons de sol pour éviter problèmes d'odeurs		

Pour les douches et sanitaires

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte résistante à l'humidité Vantail de 0,90m.	**Électricité**	2 prises 10/16A. +T circuit usages divers. Linolites avec prise sur miroir lavabos
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	22 °C permanent pour les douches	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3 antidérapant + plinthes à gorge	**Téléphone**	Non
Acoustique	DnTA≥ 49 dBA/ locaux voisins calmes et 34 dBA/ circulations	**Revêtement Mur**	Carrelage ou faïence toute hauteur Plafond peinture	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	150 lux détection automatique et temporisation	**Ventilation**	VMC simple-flux 1 vol/h option : 3 vol/h ponctuellement	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Portes et façades sanitaires et douches en stratifié
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	WC + douches + urinoirs + lavabos + sèche mains + bac à vider ménage (voir § IV.2.3.3)		

Espace social de restauration

fiche N° 49

☑ Principaux objectifs et enjeux

Les nécessités du service obligent certains fonctionnaires à prendre leur repas sur place. Le fonctionnement par roulement implique en effet des plages horaires de travail incluant parfois les heures de repas (aussi bien à midi que le soir).
En dehors des agents assujettis à ce type d'horaires, d'autres fonctionnaires peuvent souhaiter déjeuner sur place.
Parallèlement, les unités de voie publique sont amenées à fréquenter cet espace lors de pauses éventuelles entre deux missions à l'extérieur (ils ne disposent pas de bureau individuel).
Les principaux objectifs à exprimer sur la conception de cet espace sont reliés aux diverses contraintes et attentes telles que :

- l'offre d'un cadre convivial propice à la détente et à la rupture avec le stress lié au métier de policier,
- les contraintes de service et de rapidité de réaction,
- le respect de l'hygiène et la limitation des nuisances envers les autres espaces, ce qui passe entre autres par le respect de l'usage "non-fumeur" de la salle.

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP UO

Tous les fonctionnaires du commissariat peuvent utiliser l'espace de restauration, à toute heure et tous les jours de l'année.
Un usage peut être fait également pour les pauses dans la journée, en dehors des heures de repas.

☑ Qualité attendue

■ ***Symbolique, image***
L'aménagement, les couleurs et formes seront propices à la détente et créeront un cadre agréable et confortable.
■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
La salle sera disposée de manière à être en retrait des principaux flux.
Un affichage d'informations devra être possible sur une partie de mur.
■ ***Sûreté***
La disposition du local et de ses ouvertures par rapport à la voie publique préservera à la fois les agents des vues extérieures et le local d'éventuelles intrusions. L'ouverture des fenêtres devra également intégrer cette préoccupation tout en étant conscient que les utilisateurs auront tendance à les laisser ouvertes.
Le local disposera d'une détection incendie adaptée.
■ ***Confort d'ambiance***
La ventilation doit permettre d'évacuer rapidement l'humidité dégagée et les odeurs en période d'occupation sans pour autant fonctionner à plein régime en permanence.
Un éclairage naturel abondant est attendu, ainsi que des vues sur l'extérieur (à condition toutefois que ces vues soient "agréables").
La salle et le mobilier (chaises notamment) feront l'objet d'un traitement acoustique pour limiter la réverbération et les bruits d'équipements.
■ ***Entretien, exploitation, maintenance***
Les revêtements de sol et des murs seront adaptés à une ambiance humide

Espace social de restauration	**fiche N° 49**
et à d'éventuelles projections ou salissures par les aliments.	
☑ Repères pour le dimensionnement *Équipements* : Tables et chaises (+ fauteuils et tables basses), plan de travail avec four micro-ondes et rangements, 1 réfrigérateur par brigade + 1 collectif (avec possibilité de les sécuriser), 1 évier avec deux bacs et alimentation eau chaude – eau froide, 1téléphone, 1 distributeur de boissons. *Surface :* 20 à 40 m² selon l'effectif du commissariat	

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	300 daN/m²	**Porte**	Portes isophoniques 40 dBA 1 vantail : 0,90 m.	**Électricité**	Alimentations pour appareils (réfrigérateurs, micro-ondes, cafetières, ...) + prises ménages
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	19 °C permanent	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3	**Téléphone**	1 RJ45 +éventuelle sonorisation
Acoustique	DnTA≥ 49 dBA/ locaux voisins et 39 dBA/ circulations Tr< 1,2 s	**Revêtement Mur**	Dur et lavable sur 1,20 m. en soubassement Toile de verre peinte au-dessus Faux plafond fortement absorbant	**Réseau TV/FM**	Oui
Éclairage à maintenir	200 lux général et 250 lux sur plans de travail	**Ventilation**	VMC simple flux 30 m3/h/personne	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Oui + protection solaire extérieure selon l'exposition	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Réfrigérateurs + fours micro-ondes tableau d'affichage
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Évier inox 1,20m. sur meuble + alimentations et évacuations distributeurs boissons		

Salle de sport

fiche N° 50

☑ Principaux objectifs et enjeux

La salle de sport répond à une obligation pour les fonctionnaires de police d'entraînement physique encadré par un moniteur.
Les principaux enjeux se mesurent en termes :

- de sécurité, par la limitation des risques de blessure des personnes,
- d'hygiène, de besoin d'apport d'air neuf et de la limitation des nuisances olfactives.

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP UO

Tous les fonctionnaires actifs, cadets, et ADS du commissariat peuvent utiliser la salle de sport, conformément au Règlement Intérieur de la Police Nationale.
Les sports pratiqués ont une vocation opérationnelle : self défense, arts martiaux, sports de combat.
La salle est utilisée 24h/24h et peut être mise à disposition de services extérieurs (GIPN / BI), qui peuvent avoir des pratiques différentes, à identifier.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Une liaison facile doit exister avec les vestiaires, les sanitaires et les douches associées (s'il n'y a pas de possibilité de la réaliser, il faudra créer d'autres vestiaires et sanitaires avec douches).
La salle sera disposée de manière à être en retrait des principaux flux.

? *Cas particulier de l'accueil de services extérieurs :*

- *Un local attenant peut être utile pour stocker leur matériel,*
- *Ces services doivent avoir accès à des douches.*

■ ***Sûreté- sécurité***
L'accès au local doit pouvoir être verrouillé.
Les ouvertures seront au-dessus de 2 m de haut.
Les radiateurs, poteaux, et formes saillantes peuvent générer des risques de blessures et sont à proscrire.

■ ***Confort d'ambiance***
Le renouvellement d'air doit permettre d'évacuer rapidement l'humidité dégagée et les odeurs en période d'occupation sans pour autant fonctionner à plein régime en permanence.
Un éclairage naturel est attendu dans la salle de sport, conçu de manière à éviter tout éblouissement et toute vue depuis l'extérieur.
L'éclairage artificiel évitera aussi tout éblouissement et les équipements auront une résistance adaptée aux chocs possibles.
La salle fera l'objet d'un traitement acoustique pour limiter la réverbération.
Le mode de chauffage sera adapté à l'activité physique.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : Tatamis sur le sol et en protection sur les murs qui le

Salle de sport	**fiche N° 50**
prolongent, sauf s'il peut être central et distant d'au moins 1,50 m des murs, miroir (pare-chocs) sur la longueur des tatamis, sac(s) de frappe, espaliers bois. *Surface* : • 50 m² pour < 150 agents, • 70 m² pour < 300 agents, • 100 m² pour 500 agents	
☑ Exigences techniques ■ ***Attentes particulières / Remarques*** Présence obligée de parois lourdes pour fixer des équipements sportifs. Émission chauffage possible par panneaux radiants eau chaude au plafond. Attention à la réglementation incendie.	

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	500 daN/m²	**Porte**	Portes pleines isophoniques 40 dBA l. ≥ 1,40 m.	**Électricité**	prises ménages
Hauteur Sous Plafond	3,40 minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	16 °C maximum avec ralentis en inoccupation	**Revêtement Sol**	Sol sportif à base de vinyle plastifié (résistant, lavable, non glissant)	**Téléphone**	1 RJ45
Acoustique	DnTA≥ 49 dBA/ locaux voisins et 39 dBA/ circulations Tr< 1,2 s	**Revêtement Mur**	Revêtements résistants, d'entretien aisé, sans angles saillants ni aspérités	**Réseau TV/FM**	Oui
Éclairage à maintenir	300 lux Appareils protégés	**Ventilation**	VMC simple flux 30 m3/h/ personne option : modulation selon l'activité	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Oui si possible + protection solaire extérieure	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Tatamis, sacs de frappes, espaliers bois et protections diverses
Menuiserie extérieure	Position : au-dessus de 2m. de hauteur	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local de stockage du matériel de sport ?

(associé à la salle de sport)

fiche N° 51

☑ Acteurs et activités UP UO

Ce local sert de stockage pour le matériel de sport des services extérieurs.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
La forme du local doit permettre d'y stocker facilement le matériel (angles droits, possibilités de points d'accroche muraux, …).
Ce local est contigu à la salle de sport de façon à établir un cheminement très court entre les portes de chacun de ces locaux.

■ ***Confort d'ambiance***
Le local peut être aveugle.

■ ***Sûreté***
Le local doit fermer à clé.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : Rayonnages, armoires, points d'accroche muraux.

Surfaces : 6 à 9 m²

Commentaires

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	500 daN/m²	**Porte**	Porte l. ≥ 1,00 m.	**Électricité**	1 prise 10/16A.+t sur circuit usages divers
Hauteur Sous Plafond	2,60 minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique	Non	**Revêtement Sol**	Peinture anti-poussière	**Téléphone**	Non
Acoustique	Non	**Revêtement Mur**	Peinture satinée lavable	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	VMC simple flux 0,5 vol/h	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Local aveugle	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Rayonnages fixes
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local syndical – mutuelle ?

fiche N° 52

☑ Principaux objectifs et enjeux

Il s'agit pour le ministère de l'Intérieur de répondre à l'obligation, au-delà de 50 agents, de mettre à disposition des syndicats un local, tout en intégrant les besoins liés à l'activité mutualiste.

☑ Acteurs et activités UP

Ce local a des vocations multiples :

- accueillir la permanence et les réunions des syndicats représentatifs de la police nationale,
- accueillir la permanence et les réunions des organismes de mutuelle.

Les activités correspondantes concernent tour à tour une seule personne ou un petit groupe de l'ordre de 10 personnes maximum, et se déroulent en journée (jusqu'à la soirée éventuellement), les jours ouvrables.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Le local meublé doit permettre à la fois un travail de bureau d'une personne ou des petites réunions.
L'aménagement intérieur sera modulable.

■ ***Confort d'ambiance***

Les systèmes de chauffage et de ventilation seront adaptés à une occupation occasionnelle et imprévisible.
L'isolation et le traitement acoustique permettra de limiter les transmissions avec les espaces voisins et de limiter la réverbération.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : Un bureau avec poste de travail informatique, téléphone, 5 chaises, une armoire, une table, panneaux d'affichage muraux.

Surfaces : Selon l'effectif

☑ Exigences techniques

VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Commentaires

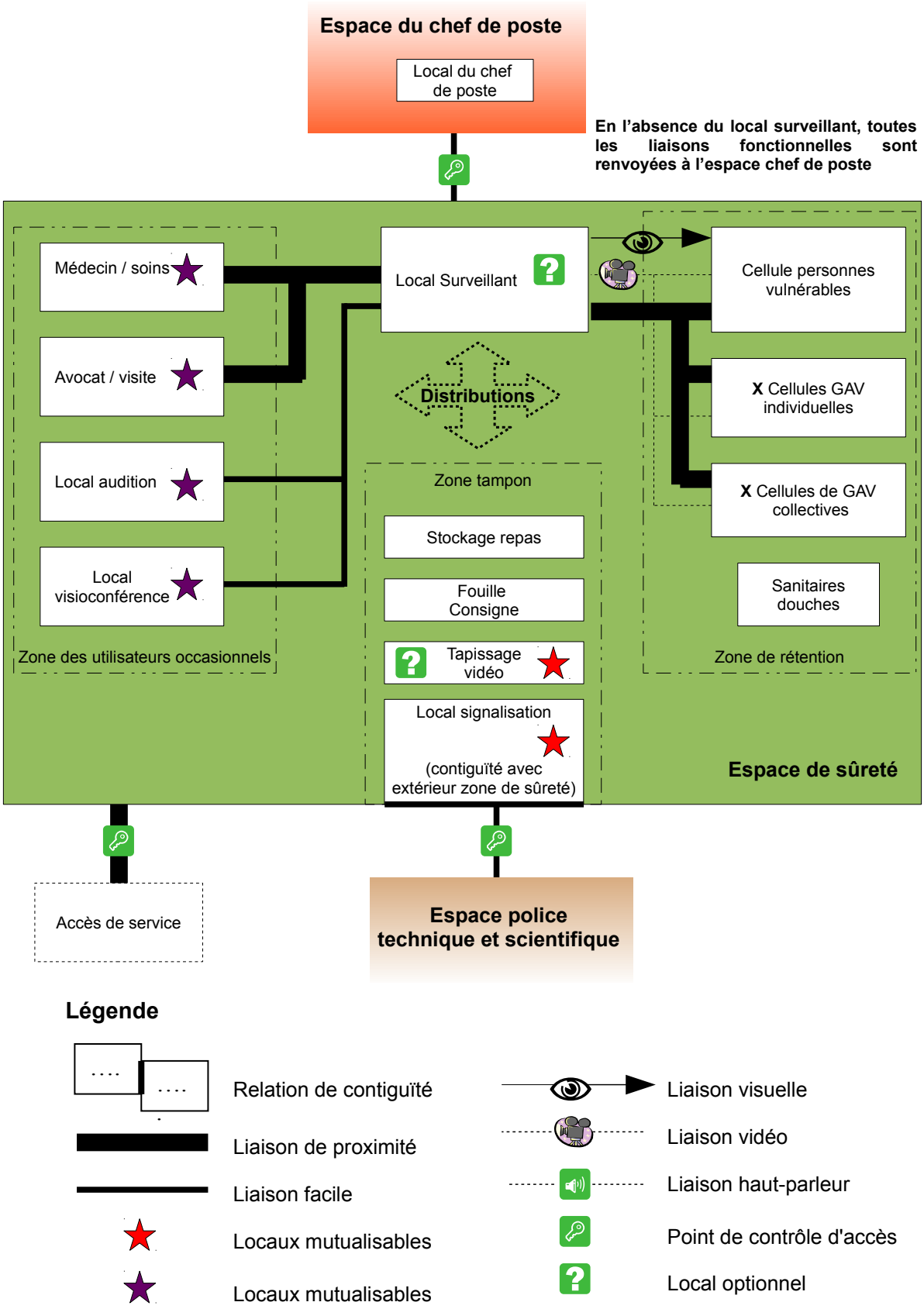
il conviendra de vérifier que ces vocations peuvent être mutualisées dans un seul local, et sinon de prévoir 2 locaux distincts

Espace de la police technique et scientifique

La consultation de la sous-direction de la police technique et scientifique (Direction centrale de la police judiciaire) est nécessaire en phase amont afin de :

- valider les missions qui seront assurées dans le commissariat,
- transmettre les éléments de programmation correspondants.

Schéma fonctionnel des espaces de sûreté



Espace de sûreté

☑ Principaux objectifs et enjeux

La garde à vue (GAV) est une mesure policière privative de liberté, de durée strictement limitée, réglementée par le code de procédure pénale. Tant qu'elle n'est pas jugée, toute personne mise en cause est présumée innocente. À ce titre, même momentanément privée de sa liberté de circulation, elle a droit **à ne pas être exposée à la vue du public**.

Le but de la garde à vue est de maintenir la personne mise en cause à la disposition des enquêteurs pour les besoins de l'enquête. Sa **protection** et sa **sécurité** tout comme celles des policiers intervenants, sont essentielles.

Se pose la question du **confort et de l'hygiène** de ces locaux, aussi bien pour les conditions de travail que pour les conditions de séjour des personnes mises en cause.

L'**entretien et la maintenance** de ces lieux fortement sollicités et souvent agressés sont également à prendre en considération dès la conception du projet.

☑ Acteurs et activités

UP : Les **utilisateurs** pratiquent quotidiennement la zone de sûreté :

- dans le cadre des enquêtes et interpellations, pour accompagner, raccompagner un gardé à vue,
- pour conduire une audition sécurisée,
- pour signaliser (prise d'empreintes, etc.) une personne mise en cause ou une personne gardée à vue,
- pour présenter un suspect à un témoin (tapissage),
- pour une présentation d'un gardé à vue au parquet (visioconférence),
- pour surveiller les personnes gardées à vue,
- pour nourrir les gardés à vue, les conduire aux sanitaires ou à la douche.

UO : Utilisateurs occasionnels du commissariat :

- les médecins et les avocats s'entretiennent avec les gardés à vue au sein de la zone de sûreté,
- le personnel d'entretien : nettoyage des cellules, souvent à l'eau sous pression,
- le personne en charge de la maintenance (pannes, détériorations, canalisations à déboucher).

U : **Usagers** : témoins et victimes ne sont jamais amenés à fréquenter cette zone à l'exception du local signalisation.

UC : Les "**usagers contraints**" : les gardés à vue sont les occupants principaux de ces espaces. Les interpellés sont susceptibles de tentatives diverses : fuite, échanges entre personnes retenues mettant en péril l'efficacité de la procédure judiciaire, actes hostiles à l'institution ou suicidaires, état d'ivresse. La conception de locaux doit donc prévenir ou faire obstacle aux tentatives énoncées ci-dessus et plus généralement éviter tout incident qui pourrait être imputé à l'équipement et la configuration des lieux.

Leurs accès devront se faire “à l’abri” des circulations utilisées par le public et être largement dimensionnés pour faciliter la mise en garde à vue des interpellés. Ils se termineront en impasse aux points desservis.

☑ Qualité attendue
se reporter également au volet technique du référentiel de programmation

■ ***Accessibilité, fonctionnalité, relations avec les autres locaux***
Les espaces de sûreté ont en commun les exigences suivantes :

- accès facile depuis les véhicules de service,
- liaison aisée avec le chef de poste,
- liaison facile avec les bureaux des personnes chargées des enquêtes,
- générateurs de nuisances sonores importantes, leur localisation évitera les contiguïtés verticales ou horizontales inappropriées (bâtiment voisin, bureaux sensibles, …).

La question des flux des gardés à vue pour accéder à la zone ou en sortir (vers l’extérieur, vers un bureau d’enquêteur pour une audition), est cruciale du point de vue :

- de la sûreté du transfert (issues de secours, cages d’escaliers, …),
- de la séparation du flux du public (victimes, témoins, etc.).

Tous les locaux accueillant des utilisateurs occasionnels (avocat, interprète, médecin), devront être accessibles aux PMR, de même que le local sanitaire -douche.

■ ***Confort d’ambiance***

Les concepteurs rechercheront une ambiance claire et apaisante afin de contrarier ou atténuer l’effet carcéral qui pourrait résulter des équipements et matériaux nécessairement mis en œuvre dans ces locaux.

L’éclairage naturel des circulations des gardes à vue (éclairage zénithal, en imposte, pavés de verre…) et des cellules elles-mêmes (pavés de verre sécurisé en imposte…) sera favorisé.

L’ensemble des locaux présentant une proximité la zone de garde à vue, nécessitent une isolation acoustique (aérienne et solidienne) particulière.

Les nuisances olfactives seront traitées par une ventilation adaptée (voir volet technique du programme).

■ ***Sûreté***

Tous les locaux accueillant des gardés à vue doivent :

- être préservés des vues depuis l’extérieur,
- proposer des aménagements évitant tout risque de blessure et d’agression envers les policiers ou les utilisateurs occasionnels (mobilier fixé au sol, pas d’angle saillant…),
- être équipés de caméras de surveillance fixes.

Les accès à la zone sont contrôlés uniquement par le chef de poste ou par le surveillant.
Les parties communes sont couvertes par des caméras fixes.
Les parties communes et les locaux spécifiques sont équipés de moyen de communication et d’alerte.

■ ***Exploitation, entretien maintenance***

Tout doit garantir la pérennité de ces locaux, en particulier le choix de matériaux et équipements fiables et robustes, des dispositifs qui facilitent la gestion et la maintenance.

D'une manière générale, dans ces locaux, une attention particulière sera apportée à l'exécution des détails et la plus grande robustesse sera exigée. Par ailleurs, toutes les aspérités, arêtes vives et angles saillants seront supprimés.

Les équipements techniques des cellules seront visitables.

Cet espace est composé de trois zones distinctes :

- une zone de cellules de garde à vue (individuelles et collectives),
- une zone accueillant des utilisateurs occasionnels, extérieurs au commissariat (avocat, médecin),
- une zone "tampon", qui isole les deux précédentes zones. Elle comporte notamment un local signalisation qui fait l'interface entre la zone de sûreté et le reste du bâtiment.



<u>La grille d'analyse du projet :</u>

- **discrétion des accès et des parcours des personnes interpellées et de l'intimité de l'individu lors du séjour en cellule (pas de vis-à-vis),**
- **conditions de rétention ne nuisant pas aux enquêtes (pas d'échanges possibles entre les gardés à vue),**
- **sécurité de la garde à vue (surveillance et transfert entre différents locaux),**
- **limitation du risque d'agression du gardé à vue contre lui-même ou contre les autres,**
- **conditions d'hygiène et de santé,**
- **résistance aux sollicitations particulièrement agressives,**
- **facilité d'entretien au quotidien et de maintenance dans la durée,**
- **accessibilité aux PMR, pour partie.**

Cellule de garde à vue individuelle et collective

fiche N° 53

☑ Principaux objectifs et enjeux

Les exigences fortes liées à ces locaux ont généré un certain nombre de prescriptions reprises dans le présent document et illustrées par des plans de principe (voir volet technique).
Dans le cadre de constructions neuves, ces prescriptions doivent être scrupuleusement respectées. Dans le cadre de projets de rénovation ou de réhabilitation, il faut tenir compte des contraintes physiques et techniques existantes afin d'adapter au mieux ces prescriptions.

Pendant la durée de leur garde à vue, les personnes mises en cause sont retenues dans des locaux sous surveillance permanente, visuelle ou vidéosurveillance. La plupart des mesures de garde à vue sont d'une durée inférieure à 48 H. Exceptionnellement, cette mesure peut être prolongée au-delà. Les cellules de garde à vue peuvent être soit individuelles soit collectives.

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP UC

Les utilisateurs de ces locaux, outre les personnes retenues, sont des policiers affectés spécialement à leur garde dans les commissariats de taille importante (surveillants), ou des policiers du service général (voire le chef de poste lui-même) dans les autres cas. Ces personnels sont chargés d'assurer les mouvements des personnes retenues (sanitaires, extractions temporaires pour les besoins de l'enquête), de leur fouille de sécurité, leur alimentation, etc.
Parmi les utilisateurs occasionnels, on compte :

- les chargés de l'entretien et de la maintenance des locaux,
- les médecins en cas d'intervention en urgence.

☑ Qualité attendue

■ ***Symbolique/image***
S'ils allient austérité, protection, sécurité, ces lieux peuvent aussi contribuer à apaiser les tensions et l'agressivité, notamment par un travail sur la couleur des revêtements.

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
L'accès de service depuis l'extérieur et le trajet parcouru doivent être simple et permettre l'enregistrement administratif de la personne interpellée dans le bureau du chef de poste.
Le parcours des personnes interpellées depuis l'arrivée en véhicule vers les locaux de sûreté, et vers les espaces de l'investigation – recherche, doit se faire sans aucun contact visuel ou sonore avec le public de l'accueil.
Une façade entièrement vitrée doit permettre de garder en permanence un œil sur l'intérieur des cellules de GAV.

■ ***Sûreté***
Ce local doit être équipé d'un bouton d'appel, avec un renvoi sonore et lumineux au surveillant ou chef de poste. Le renvoi sonore doit pouvoir être

Lorsque l'établissement compte plus de 20 cellules individuelles de garde-à-vue, une cellule accessible aux PMR doit être prévue.

La cellule collective doit systématiquement être accessible aux PMR.
(se référer au volet technique du référentiel de programmation)

Cellule de garde à vue individuelle et collective

fiche N° **53**

inhibé. Mise en place de lumières extérieures qui permettent au surveillant de voir la cellule qui appelle.
La configuration et l'aménagement des lieux doivent éviter toute tentative d'évasion, de blessure, de dégradation.
Une vidéosurveillance sera installée à l'extérieur ou à l'intérieur des cellules de GAV, permettant de surveiller les personnes qui s'y trouvent, en tout point, à l'exception du sanitaire.
Le numéro de la cellule peut être intégré au sol ou au mur, pour permettre un repérage facile sur le report vidéo par le surveillant ou chef de poste.
Un système d'occultation sur la façade extérieure de la cellule pourra permettre l'isolement visuel temporaire du gardé à vue à l'initiative du policier. La commande de l'occultation se trouve à l'extérieur de la cellule.
Ce système d'occultation devra être mis en œuvre de façon à ne pas pouvoir être dégradé et ne doit pas favoriser l'accrochage des personnes gardées à vue.
Le système de vidéosurveillance devra être conçu de manière à fonctionner même en cas d'occultation.
Les équipements intérieurs ne présentent aucun élément saillant.

■ ***Confort d'ambiance***

Compte-tenu des exigences de sécurité et de résistance des matériaux, la marge de manœuvre réduite oblige à faire preuve d'inventivité.
Il s'agit de soigner l'acoustique (bruits aériens et solidiens) intérieure (concilier résistance des matériaux et réverbération des lieux), et avec l'extérieur : nuisances pour les espaces de travail contigus (horizontal ou vertical), les bâtiments voisins, échanges entre gardés à vue de cellule à cellule, … Toutefois, la solidité et la résistance des matériaux prime sur la qualité acoustique.
La température est maîtrisée, la ventilation importante gérée, et l'ambiance tend à apaiser les gardés à vue (éclairage, couleurs…).
Il convient aussi de veiller aux risques d'éblouissement vis-à-vis de la vidéosurveillance.
Les locaux bénéficient de la lumière naturelle directe (ou si nécessaire, en second jour) sous la forme d'une paroi opalescente sécurisée et particulièrement résistante (type pavé de verre ou équivalent sur une surface maximum de 1m²). Cet espace vitré doit être protégé par un barreaudage extérieur.
Éclairage artificiel anti-vandalisme à commande extérieure (sauf pour l'éventuel éclairage spécifique du sanitaire dont la commande est actionnable par le gardé à vue).
Un dispositif de variation de l'intensité lumineuse depuis l'extérieur de la cellule doit être envisagé.
Les matériaux choisis limiteront les nuisances olfactives.

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

Ces espaces, pouvant être occupés 24h/24, sont soumis à des pratiques souvent agressives de la part des usagers : tout doit garantir la pérennité de ces locaux, en particulier le choix de matériaux et équipements fiables et robustes, des dispositifs qui facilitent la gestion et la maintenance.
L'organisation en alvéole peut faciliter l'entretien, la maintenance, le

Cellule de garde à vue individuelle et collective	**fiche N° 53**
chauffage. L'ensemble des dispositions devront être prises pour permettre la facilité et l'efficacité de l'entretien en vue d'assurer un niveau d'hygiène optimal. La facilité des accès techniques fera l'objet d'une vigilance particulière.	
☑ Repères pour le dimensionnement *Équipements, mobilier* : Une banquette fixe pouvant recevoir un matelas de dimensions 180 cm x 61 cm et d'une hauteur minimale de 35 cm, un dispositif d'occultation de la façade. *Cellule individuelle exclusivement :* un WC "turque" en inox et un lave-main encastré non situé au droit du sanitaire dans la mesure du possible, tous deux à commande automatique (ou, a minima, sans bouton poussoir présentant de débord), un passe-plat (hauteur 11cm), ouverture à crémone simple. *Surfaces* : GAV individuelles : 7 m² / GAV collectives : 12 à 16 m²	*se référer aux plans types*

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Voir volet technique 1 vantail	**Électricité**	Bouton d'appel – alimentation basse tension
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**	1 bouton d'appel encastré inviolable	**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	19 °C permanent si occupation	**Revêtement Sol**	Résine polyuréthane ou résine époxy armée ou résine époxy + sable quartz U4P3E2/3 C2	**Téléphone**	Non
Acoustique	DnTA≥ 44 dBA/ locaux voisins et 34 dBA/ circulations Tr minimum	**Revêtement Mur**	Résine polyuréthane ou résine époxy armée ou résine époxy + sable quartz U4P3E2/3 C2	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux pouvant être réduit à 50 lux Appareils anti-vandalisme à commande extérieure sauf pour le sanitaire	**Ventilation**	Double-flux : 2,5 vol/h ou 5 vol/h à la demande Option : fonctionnement inoccupé 25m3/h sur détecteur présence et CO2	**Réseau vidéo**	Vidéosurveillance
Éclairage naturel	souhaité	**Climatisation**	non	**Équipement mobilier**	Matelas sur paillasse béton
Menuiserie extérieure	Pavés de verre renforcés en imposte+ barreaudage	**Plomberie Sanitaires**	WC turque inox Lave-mains inox	**Autres**	Système d'occultation sur vitrages

Cellule “personne vulnérable”

fiche N° **54**

☑ **Principaux objectifs et enjeux**

Ce local bénéficie des mêmes caractéristiques que la cellule individuelle de garde à vue avec toutefois une atténuation de l’aspect carcéral (traitement des couleurs, lumière naturelle). Sa localisation l’isole des cellules de garde à vue, situé à proximité avec vue directe depuis le local du surveillant dans l’enceinte des locaux de sûreté ou – le cas échéant - en dehors de l’enceinte, à proximité et avec vue directe par le Chef de Poste.

Commentaires

Local distinct du local d’attente surveillée

☑ **Acteurs et activités** UP UC

Les usagers fréquentant ces locaux sont des personnes vulnérables (mineurs en garde à vue par exemple).
Toutefois, la cellule pourra ponctuellement être utilisée au même titre que les autres (c’est pourquoi elle est également équipée d’une vidéosurveillance).

☑ **Qualité attendue**

Spécificités par rapport aux cellules individuelles classiques :

■ ***Symbolique et image***
L’aspect carcéral doit être évité.

■ **Accessibilité, fonctionnalité**
L’implantation de ce local doit permettre d’éviter tout contact verbal ou visuel entre la personne vulnérable et les autres personnes en garde à vue, ni avec le public.
La surveillance de ce local doit s’effectuer en visuel direct.

■ ***Sûreté***
Le souci de sécurité est toujours présent (protection des policiers et des mineurs). Les lieux doivent donc éviter toute tentative de blessure, d’évasion, de dégradation.
Une vidéosurveillance du local peut être envisagée s’il est prévu que des gardés à vue majeurs soient accueillis. Dans ce cas, La vidéosurveillance équipant le local doit pouvoir être inhibée lorsqu’un mineur l’occupe.

■ ***Confort d’ambiance***
Éclairage naturel du local souhaitable (pavés de verre sécurisé + barreaudage).
Éclairage artificiel anti-vandalisme à commande extérieure (sauf pour l’éventuel éclairage spécifique du sanitaire dont la commande est actionnable par le gardé à vue).

☑ **Repères pour le dimensionnement**

Équipements : Une banquette fixe pouvant recevoir un matelas de dimensions 180 cm x 61 cm et d’une hauteur minimale de 35 cm, un dispositif d’occultation de la façade, un WC “turque” en inox et un lave-mains encastré non situé au droit du sanitaire dans la mesure du possible, tous deux à commande automatique (ou, a minima, sans bouton poussoir

Cellule “personne vulnérable”	**fiche N° 54**
présentant de débord), un passe-plat (hauteur 11cm), ouverture à crémone simple. **Les équipements intérieurs ne présentent aucun élément saillant.** *Surface* : Local individuel : 7 m².	
☑ Exigences techniques ■ ***Attentes particulières / Remarques*** Spécificités techniques similaires à celles des autres cellules.	

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d’exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Voir volet technique 1 vantail	**Électricité**	Bouton d’appel – alimentation basse tension
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**	1 bouton d’appel encastré inviolable	**Informatique**	Non
Confort Thermique d’hiver	19 °C permanent si occupation	**Revêtement Sol**	Résine polyuréthane ou résine époxy armée ou résine époxy + sable quartz U4P3E2/3 C2	**Téléphone**	Non
Acoustique	DnTA≥ 44 dBA/ locaux voisins et 34 dBA/ circulations Tr minimum	**Revêtement Mur**	Résine polyuréthane ou résine époxy armée ou résine époxy + sable quartz U4P3E2/3 C2	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux pouvant être réduit à 50 lux Appareils anti-vandalisme à commande extérieure	**Ventilation**	Double-flux : 2,5 vol/h ou 5 vol/h à la demande option : fonctionnement inoccupé 25m3/h sur détecteur présence et CO2	**Réseau vidéo**	Vidéosurveillance débrayable
Éclairage naturel	Souhaité	**Climatisation**	non	**Équipement mobilier**	Matelas sur paillasse béton
Menuiserie extérieure	Pavés de verre renforcés en imposte + barreaudage	**Plomberie Sanitaires**	WC turque inox Lave-mains inox ou niche en dur	**Autres**	Système d’occultation sur façade vitrée + porte

Douches et sanitaires

fiche N° **55**

☑ Acteurs et activités UP UC

Les douches et sanitaires sont utilisés à la demande des personnes placées en garde-à-vue, sous le contrôle d'un policier.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
L'accès donnera directement sur la circulation interne de la zone des GAV.
Local et équipements accessibles PMR.

■ ***Confort d'ambiance***
Le chauffage sera adapté à l'usage.

■ ***Sûreté***
L'aménagement des lieux doit éviter toute tentative de blessure, d'évasion, de dégradation. Toute commande sera extérieure et les équipements ne présenteront pas d'angle saillant ni débord.
La porte s'ouvre sur l'extérieur est n'est pas verrouillable depuis l'intérieur. Il n'y a pas de poignée à l'intérieur.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : WC à "l'anglaise" si suspendu, renfort des fixations au bâti -, lavabo scellé.
Douche PMR avec barre d'appui anti-vandalisme, pomme de douche encastrée dans le plafond (ou au mur) type PRESTO, siège rabattable anti-vandalisme ou autre système garantissant sécurité et accessibilité PMR (fauteuil amovible)

Se référer au volet technique du guide de programmation

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	90cm minimum ouvre sur l'extérieur pas de poignée intérieure, non verrouillable	**Électricité**	Non
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	19°C permanent	**Revêtement Sol**	Carrelé	**Téléphone**	Non
Acoustique	DnTA≥ 44 dBA/ locaux voisins et 34 dBA/ circulations Tr minimum	**Revêtement Mur**	Carrelé toute hauteur	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage	200 lux	**Ventilation**	Double-flux : 2,5	**Réseau vidéo**	Non

à maintenir	Appareils anti-vandalisme à commande extérieure		vol/h ou 5 vol/h à la demande Option : fonctionnement inoccupé 25m3/h sur détecteur présence et CO2		
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Miroir incassable (plaque inox) siège sur console ancré au mur ou autre système accessoires : porte savon, etc.
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	WC siège à l'anglaise mural suspendu en acier inox anti-vandalisme, fixation renforcée. Lavabo inox anti-vandalisme Douche italienne siphon de sol inox anti-vandalisme Alternative : ensemble WC – lave-mains combiné type pénitentiaire		

Local fouille - consigne	**fiche N° 56**
☑ Acteurs et activités UP UC Ce local est destiné à fouiller les personnes interpellées afin d'entreposer le temps de la garde à vue leurs effets personnels. Les objets écartés pour leur propre sécurité et celle d'autrui sont inventoriés, puis déposés dans des casiers consignés avec des serrures.	***Commentaires***
☑ Qualité attendue ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Liaison facile avec l'accès de service et le chef de poste. ■ ***Sûreté*** La porte ouvre sur l'extérieur. Elle est verrouillable depuis l'extérieur uniquement.	
☑ Repères pour le dimensionnement *Équipements* : 1 table (120 x 80), 2 chaises, 2 ensembles étagères métalliques 5 niveaux (1015 x 445 x 1730), armoire avec casiers individuels, dispositif d'accroche menottes. *Surface* : 9 m² + 6 m² (consigne), potentiellement dans un local attenant.	

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte pleine isophonique 40dB(A) 1 vantail (0.90 m)	**Électricité**	1 poste de travail + 1 prise ménage + 1 bouton d'appel d'urgence encastré
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	1 RJ45 anti-vandalisme IK10**
Confort Thermique d'hiver	19°C Ralentis en inoccupation	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3	**Téléphone**	1 RJ45 anti-vandalisme IK10**
Acoustique	DnTA≥ 44 dBA/ locaux voisins et 39 dBA/ circulations 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Peinture lessivable murs et plafonds	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	300 lux Appareils anti-vandalisme	**Ventilation**	2,5 vol/h	**Réseau vidéo**	Enregistrement vidéo (pas de report d'image) déclenché par détecteur présence
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Banque Casiers avec serrure.
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Stockage repas	**fiche N° 57**
☑ Acteurs et activités **UP** Ce local permet de stocker et réchauffer au micro-onde les repas pré-conditionnés des personnes retenues en garde-à-vue.	***Commentaires***
☑ Qualité attendue ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** La forme et volumétrie du local permettront d'optimiser le stockage des repas sur rayonnages ou chariots (angles droits), tout en permettant de réchauffer ceux-ci dans un four micro-ondes. Un plan de travail avec point d'eau et évier seront prévus.	
☑ Repères pour le dimensionnement *Équipements, mobilier* : placards de rangement, plan de travail, évier inox 1 bac avec égouttoir. Four micro-ondes pour le réchauffement des rations alimentaires. *Surface* : 9 à 15 m² (selon les besoins).	*à préciser selon le nombre de GAV*

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte 1 vantail de 1,00 m pour passage d'un chariot	**Électricité**	2 prises 10/16A. +T sur circuit usages divers + 1 prise ménage
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	19 °C permanent	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3	**Téléphone**	Non
Acoustique	Pas d'exigences	**Revêtement Mur Plafond**	Carrelage hauteur 1m Peinture lessivable	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	Double-flux : 2,5 vol/h ou 5 vol/h à la demande option : fonctionnement inoccupé 25m3/h sur détecteur présence et CO2	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Micro-ondes Plan de travail placard
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	Évier avec EF+EC et robinet eau potable		

Local de signalisation *Mutualisable avec le tapissage classique et le tapissage vidéo*	**fiche N°** **58**
☑ Acteurs et activités UP U UC Ce local est destiné à permettre aux policiers de la police technique et scientifique de procéder à la signalisation (prises de photographies et des empreintes digitales) des mis en cause, des gardés à vue, en toute sécurité, sans avoir à les transférer hors des locaux cellulaires. Il accueille aussi la signalisation des victimes.	***Commentaires***
☑ Qualité attendue ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Positionné à l'interface de la zone de sûreté et du reste du bâtiment, avec un double accès permettant aux victimes d'accéder au local sans transiter par la zone de sûreté. L'accès à ce local doit être aisé depuis l'entrée de service et le local du chef de poste. Local fréquenté ponctuellement, principalement de jour. ■ ***Sûreté*** Ce local doit être équipé d'un bouton poussoir d'urgence. ■ ***Confort d'ambiance*** L'éclairage artificiel et les couleurs des revêtements seront adaptés à la prise de photo et à la confrontation (niveau d'éclairement pouvant être réduit).	
☑ Repères pour le dimensionnement *Consultation de la PTS nécessaire pour les dimensions du local et les aménagements à prévoir.*	

☑ Exigences techniques Particulières :

Se référer aux exigences de la PTS

Local tapissage vidéo ?

Mutualisable avec : local audition, local avocat, local visioconférence, local tapissage classique

fiche N° 59

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP UC

Ce local doit permettre de présenter de front jusqu'à 8 personnes devant une caméra pilotée à distance, dont le report est assuré dans un local distinct accueillant le témoin ou la victime.
Cette utilisation est occasionnelle et de courte durée.
La pratique émergente du tapissage vidéo a vraisemblablement vocation à se développer, mais à ce jour ne se substitue pas à la création d'un local de tapissage classique.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Le cheminement d'accès à ce local doit autant que possible être distinct de ceux des locaux recevant des victimes ou témoins, afin de séparer les flux.
Des possibilités d'affichage mural doivent être offertes.

■ ***Sûreté***

Les personnes présentes dans le local ne doivent pas être vues de l'extérieur.
Le bureau est sécurisé vis-à-vis des accès sur l'extérieur et conçu pour éviter les tentatives de défenestration.

■ ***Confort d'ambiance***

Isolation et traitement acoustique permettant de limiter la réverbération et les transmissions aux locaux contigus.
Éclairage artificiel évitant tout éblouissement et permettant une bonne vision des personnes présentes dans le local depuis la caméra.

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

Matériaux et équipements résistants aux sollicitations intensives.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : **Voir schémas proposés en annexe.**

Surface : 4 m x 2 m ou 5 m x 3 m

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	1 Porte isophonique 40 dBA Largeur : 0,90 m.	**Électricité**	2 postes de travail + prise ménage
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	2RJ45 anti-vandalisme IK10**
Confort Thermique d'hiver	19°C avec ralentis pendant	**Revêtement Sol**	Carrelage U4	**Téléphone**	2 RJ45 anti-vandalisme

	l'inoccupation				IK10**
Acoustique	DnTA ≥44 dBA/ locaux voisins et 39 dBA / circulations 0,5 s. ≤Tr≤ 0,8 s.	**Revêtement Mur**	Soubassement dur et lessivable (h=1,20m.) Toile de verre peinte au-dessus	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	300 lux + spots Appareils anti-vandalisme	**Ventilation**	Double-flux : 2,5 vol/h ou 5 vol/h à la demande option : fonctionnement inoccupé 25m3/h sur détecteur présence et CO2	**Réseau vidéo**	Oui
Éclairage naturel		**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Panneaux d'affichage
Menuiserie extérieure		**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local avocat

Mutualisable avec : local médecin, local audition, local visioconférence

fiche N° 60

☑ Acteurs et activités UP UO UC

Ce local est destiné aux entretiens entre les gardés à vue et leur avocat.
La mutualisation de ce local avec d'autres locaux de la zone de sûreté est conditionnée par l'absence de caméra de vidéosurveillance ou par sa possible occultation lors des entretiens qui doivent rester confidentiels.

Commentaires

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Positionné au plus proche du chef de poste (au sein de la zone de sûreté) pour une intervention éventuelle rapide.
L'avocat sera accompagné par le chef de poste depuis l'accueil jusqu'au local, ce point d'entrée devant rester sous son contrôle.
Aucun dispositif séparant physiquement la personne mise en cause de son avocat ne sera autorisé.
Le local et son mobilier sont accessibles aux PMR.

■ ***Confort d'ambiance***

L'intimité doit être préservée, l'isolation acoustique sera dans ce but renforcée.
Un éclairage naturel (éventuellement en second jour) peut-être accepté et appréciable.
Dans le couloir, côté détenu, interrupteur anti-vandalisme.

■ ***Sûreté***

Ce local doit être équipé d'un bouton poussoir d'urgence sous la table.
Un bouton d'appel distinct permettra de demander l'ouverture de la porte.
La porte d'accès au local doit être équipée d'un vitrage haut occultable depuis l'intérieur – à l'initiative de l'avocat. Elle s'ouvrira vers l'extérieur du local. L'ouverture n'est possible que depuis l'extérieur.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : 1 table (120 x 80 cm), 2 chaises. Le mobilier est fixé au sol. Des attaches menottes peuvent être prévues.

Surface : 9 m²

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte pleine isophonique 40dB(A) 1 vantail (0.90 m) équipée d'une imposte vitrée haute avec store d'occultation intérieur	**Électricité**	1 poste de travail + prise ménage + boutons d'appel encastrés anti-vandalisme : 1 sous table + 1 ou 2 vers porte
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	1 RJ45 anti-vandalisme IK10**
Confort Thermique	Occupation : 19°C	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3	**Téléphone**	1 RJ45 anti-vandalisme

d'hiver	Ralentis en inoccupation				IK10**
Acoustique	DnTA≥ 44 dBA/ locaux voisins et 39 dBA/ circulations 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Peinture lessivable murs et plafonds	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	300 lux Appareils anti-vandalisme	**Ventilation**	Double-flux : 2,5 vol/h ou 5 vol/h à la demande option : fonctionnement inoccupé 25m3/h sur détecteur présence et CO2	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Table accessible PMR + 2 chaises Fixés au sol Panneau d'affichage + 2 patères
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local d'audition

Mutualisable avec : local médecin, local avocat, local visioconférence

fiche N° 61

☑ Acteurs et activités

UP UO UC

En fonction des circonstances (individus dangereux, auditions de très courte durée), les enquêteurs peuvent souhaiter procéder à l'audition d'une personne gardée à vue sans avoir à l'extraire des locaux cellulaires, afin de limiter au maximum les risques liés au déplacement de cette personne.
Un avocat peut être présent, ainsi qu'un interprète.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Le local et son mobilier sont accessibles aux PMR.
Les évolutions prévisibles des procédures d'audition amènent à prévoir que celles-ci fassent l'objet d'un enregistrement vidéo.
Occupation occasionnelle.

■ ***Sûreté***

Ce local doit être équipé d'un bouton poussoir d'urgence.
Le local est sécurisé vis-à-vis des accès sur l'extérieur et conçus pour éviter les tentatives de fuite ou de défenestration.
Local verrouillable depuis l'extérieur seulement.

■ ***Confort d'ambiance***

Isolation et traitement acoustique particulièrement soigné permettant de limiter la réverbération et les transmissions aux locaux contigus.
Un éclairage naturel pourra être proposé, tout en garantissant l'impossibilité d'évasion par la fenêtre.

Le traitement de qualité d'ambiance pourra se distinguer du reste de la zone de sûreté, tout en maintenant le niveau de résistance et de robustesse.

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

Matériaux et équipements résistants aux sollicitations intensives.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements, mobilier : 1 bureau et 4 chaises. 1 poste de travail, accroche menottes scellé.

Surface : 9 m².

Commentaires

*La zone de sûreté dispose **a minima** d'un local audition. Selon le fonctionnement local, ces locaux peuvent être multipliés lorsque les gardés à vue sont systématiquement auditionnés dans la zone de sûreté.*

Un système d'accroche pour les menottes pourra être prévu, sur le mur ou le sol, à mettre en adéquation avec les prescriptions techniques.

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte isophonique 40 dBA Largeur : 0,90 m.	**Électricité**	1 poste de travail + prise ménage
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**	Scellement "boite à menottes"	**Informatique**	1 RJ45
Confort Thermique d'hiver	19°C avec ralentis pendant l'inoccupation	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3	**Téléphone**	1 RJ45

Acoustique	DnTA ≥44 dBA/ locaux voisins et 39 dBA / circulations 0,5 s. ≤Tr≤ 0,8 s.	**Revêtement Mur**	Soubassement dur et lessivable (h=1,20m.) Toile de verre peinte au-dessus	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	300 lux	**Ventilation**	Double-flux : 2,5 vol/h ou 5 vol/h à la demande option : fonctionnement inoccupé 25m3/h sur détecteur présence et CO2	**Réseau vidéo**	Oui
Éclairage naturel	Souhaité en second jour + protection solaire selon exposition	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	1 bureau et 4 chaises tous fixés au sol Panneau d'affichage
Menuiserie extérieure	Protection pare-balle sur rue au R.dC. Conception pour éviter la défenestration	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local médecin – soins

Mutualisable avec : local audition, local avocat, local visioconférence

fiche N° 62

☑ Acteurs et activités UP UO UC

Ce local permet au médecin de recevoir un gardé à vue. Il peut s'y dispenser des soins médicaux.
La mutualisation de ce local avec d'autres locaux de la zone de sûreté est conditionnée par l'absence de caméra de vidéosurveillance ou par sa possible occultation lors des entretiens qui doivent rester confidentiels.

Commentaires

☑ Qualité attendue

■ **Accessibilité, fonctionnalité**

Positionné au plus proche du chef de poste (au sein de la zone de sûreté) pour une intervention éventuelle rapide.
Le médecin sera accompagné par le chef de poste depuis l'accueil jusqu'au local, ce point d'entrée devant rester sous son contrôle.
Le local aménagé doit permettre d'ausculter une personne sans gêne dans des conditions confortables.
Le local est accessible aux PMR.

■ ***Confort d'ambiance***

L'isolation acoustique doit préserver ce local des bruits voisins afin d'obtenir une ambiance calme.

■ ***Sûreté***

Ce local doit être équipé d'un bouton poussoir d'urgence sous la table.
Un bouton d'appel distinct permettra de demander l'ouverture de la porte.
La porte d'accès au local doit être équipée d'un vitrage haut occultable depuis l'intérieur – à l'initiative du médecin. Elle s'ouvrira vers l'extérieur du local. L'ouverture n'est possible que depuis l'extérieur.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : 1 lampe d'appoint, 1 armoire à pharmacie condamnable, 1 lit d'examen (largeur 70 cm), 1 meuble sous évier avec paillasse et point d'eau (eau chaude et froide), 1 table. Mobilier fixé au sol. Le plan de travail n'est pas suspendu.

Surface : environ 9 m²

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Porte pleine isophonique 40dB(A) 1 vantail (0.90 m) équipée d'une imposte vitrée haute avec store d'occultation intérieur Ouverture vers extérieur – condamnable ext uniquement	**Électricité**	1 poste de travail + 2 prises 10/16A.+T sur circuit usages divers + 1 prise ménage + 2-3 boutons d'appel

Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**	Paillasse non suspendue	**Informatique**	1 RJ45
Confort Thermique d'hiver	19°C Ralentis en inoccupation	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3	**Téléphone**	1 RJ45
Acoustique	DnTA≥ 44 dBA/ locaux voisins et 39 dBA/ circulations 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Soubassement dur et lessivable (h=1,20m.) Toile de verre peinte au-dessus et faïence autour de la paillasse hauteur 1m	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	300 lux Appareils anti-vandalisme	**Ventilation**	Double-flux : 2,5 vol/h ou 5 vol/h à la demande option : fonctionnement inoccupé 25m3/h sur détecteur présence et CO2	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Lit d'examen table et siège fixés au sol sèche mains
Menuiserie extérieure	Non	**Plomberie Sanitaires**	Lavabo type anti-vandalisme avec EF+EC sur paillasse		

Local Visioconférence

Mutualisable avec : local médecin, local avocat, local audition

fiche N° 63

☑ Acteurs et activités UP UO UC

La visioconférence peut être utilisée pour présenter des gardés à vue au parquet.

☑ Qualité attendue

Le seul besoin de ce local se traduit par l'accueil d'une armoire verrouillable accueillant l'équipement de visioconférence, et le recul nécessaire à son utilisation.
Ce local est aisément mutualisé avec d'autres locaux de la zone de sûreté.
Occupation occasionnelle selon horaires classiques en journée, les jours ouvrables.
Le local dispose d'un bouton d'appel d'urgence.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements, mobilier : 1 armoire, 1 bureau et 4 chaises.

Surface : 5 m².

☑ Exigences techniques

■ ***Attentes particulières / Remarques***

Isolement acoustique renforcé.
Prévoir le scellement au sol d'un système d'accroche des menottes.

Commentaires

Local du surveillant ?

fiche N° 64

☑ Acteurs et activités UP

Les policiers affectés à la surveillance des cellules de GAV utilisent ce local pour surveiller soit directement, soit via les moniteurs de vidéo-surveillance, les personnes placées en garde-à-vue.
Ils répondent aux appels des personnes, les accompagnent aux douches et sanitaires.
Ils tiennent des registres d'enregistrement, de fouille et de mouvements.

Commentaires

la présence de ce local dépend de la présence d'agents (hors chef de poste) affectés à la surveillance des GAV.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Ce local doit disposer d'une liaison visuelle directe sur la cellule des personnes vulnérables, permettant de surveiller correctement tous les mouvements des personnes retenues.
Il disposera parallèlement soit de liaisons visuelles, soit de liaisons vidéo sur les autres cellules.
Le surveillant ne doit pour autant pas être lui-même surveillé par les personnes retenues.
Une liaison par interphone est prévue avec le local du chef de poste, ainsi qu'un bouton d'appel d'urgence.
Occupation conditionnée à la fréquentation des cellules (pas nécessairement continue). La vidéosurveillance et les alarmes sont reportées au chef de poste en l'absence (même ponctuelle) du surveillant.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : plan de travail avec moniteurs, chaise, poste téléphonique.
Surface : 9 m².

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Option : Porte isophonique vitrée à partir de 1m du sol 35dB(A) 1 vantail (0.90 m)	**Électricité**	X postes de travail + prises secourues pour écran + 2 prises ménage + bouton appel d'urgence
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	X RJ45
Confort Thermique d'hiver	19°C permanent	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3	**Téléphone**	X RJ45
Acoustique	DnTA≥ 39 dBA/ locaux voisins et 34 dBA/ circulations 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Toile de verre peinte Si local fermé : tout vitré à partir d'1m	**Réseau TV/FM**	Non

Éclairage à maintenir	300 lux	**Ventilation**	Double-flux : 2,5 vol/h ou 5 vol/h à la demande Option : fonctionnement inoccupé 25m3/h sur détecteur présence et CO2	**Réseau vidéo**	Report de vidéosurveillance
Éclairage naturel	Oui, souhaitable	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	
Menuiserie extérieure	Protection pare-balle sur rue au RdC.	**Plomberie Sanitaires**	Non		

Distributions GAV

fiche N° **65**

☑ Principaux objectifs et enjeux

Il s'agit principalement de garantir la sécurité des transferts (risques d'évasion, d'agression, de blessure volontaire).

Commentaires

☑ Acteurs et activités UP UO UC

Les policiers (chef de poste, surveillant, enquêteur…) accompagnent :

- les gardés à vue depuis ou vers la cellule,
- les utilisateurs occasionnels (avocat, médecin, interprète) depuis ou vers le local médecin, audition, ou avocat.

Les agents en charge de la surveillance effectuent des rondes de contrôle.
Les personnes en charge de la maintenance, comme le personnel d'entretien, sont amenées également à circuler dans la zone de sûreté.

☑ Qualité attendue

■ ***Sécurité - sûreté***

Il est préférable que la circulation soit conçue sans ouvrants.
Aucun élément saillant n'entrave la circulation : la localisation des extincteurs est prévue en amont pour être intégrée (niches), les luminaires sont encastrés, il n'y a pas de radiateurs, …
Des boutons d'appel d'urgence sont disposés le long de la circulation.
Les revêtements choisis pour le sol et les parois :

- sont anti-dérapant (pour les sols),
- limitent les nuisances olfactives et acoustiques,
- sont lisses.

La conception évitera les culs de sac de plus de 10m pour ne pas nécessiter une issue de secours (réglementation incendie).
Si une issue de secours est nécessaire, la conception, en accord avec le SDIS, s'attachera à :

- proscrire les ouvertures des issues de secours sur rue. Une sortie en zone confinée sera proposée (cour de service hermétique, EAS, etc.),
- limiter au maximum le risque qu'un gardé à vue dans la circulation de la zone de sûreté n'actionne les dispositifs manuels d'ouverture d'urgence (barre anti-panique, boîtier vert).

■ ***Confort d'ambiance***

Traitement acoustique performant souhaité, sans pour autant nuire à la solidité (qui reste le critère prépondérant).

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***

La circulation est traitée avec la même exigence de résistance et de robustesse que l'ensemble de la zone de sûreté.
Les matériaux sont lessivables.
Un point d'eau est disponible dans un compartiment technique avec possibilité de brancher un sur-presseur.
Des siphons à clef sont intégrés au sol (pour le nettoyage à grande eau des cellules).

Distributions GAV

fiche N° **65**

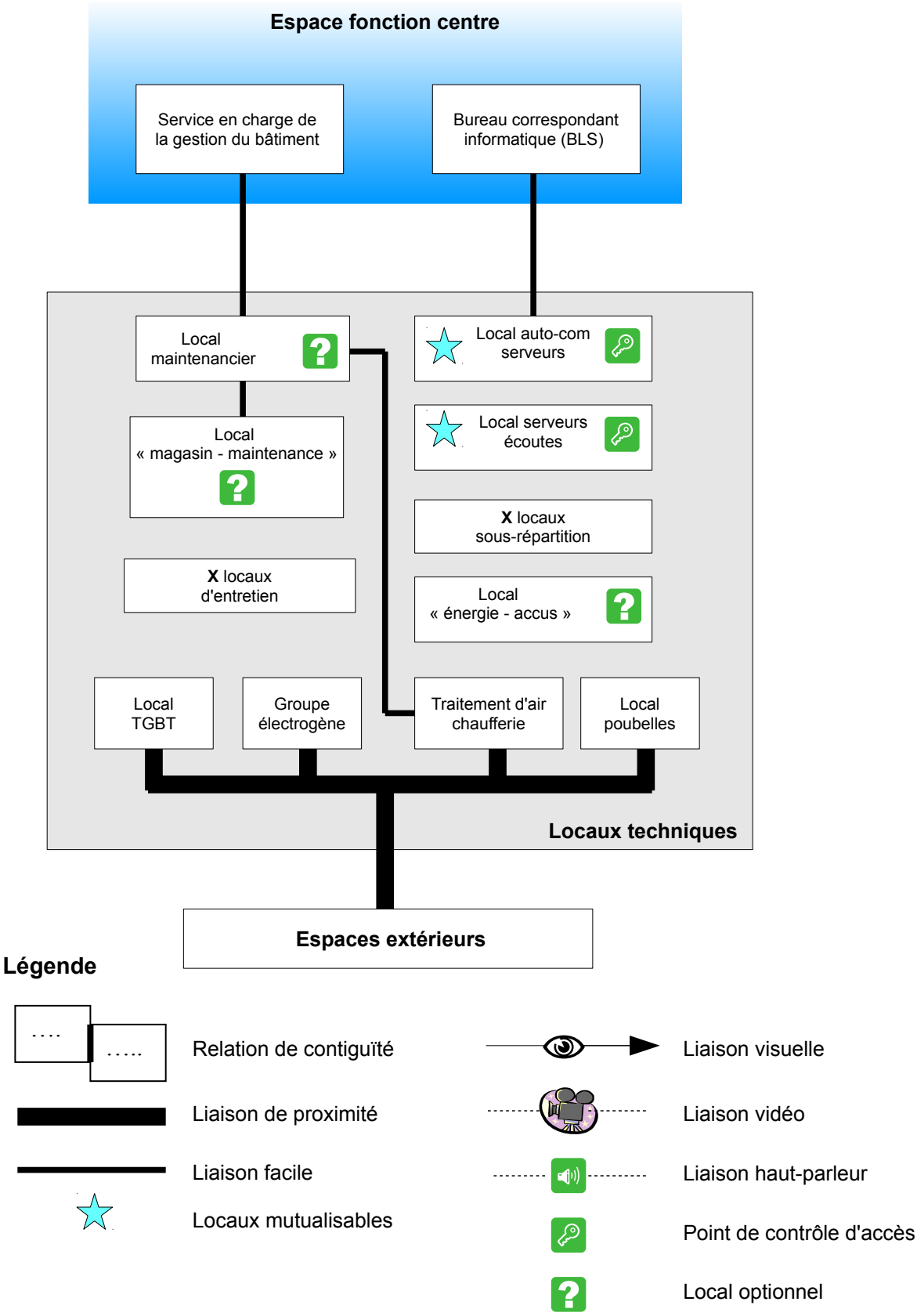
☑ Repères pour le dimensionnement

Largeur : Comme pour le reste du bâtiment : minimum 2 UP (1m40), voire 1m80.

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**		**Électricité**	
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**	Niches pour les extincteurs	**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	19°C	**Revêtement Sol**	Carrelage ou résine polyuréthane ou résine époxy armée ou résine époxy + sable quartz U4P3E2/3 C2	**Téléphone**	non
Acoustique	34 dBA 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Résine polyuréthane ou résine époxy armée ou résine époxy + sable quartz U4P3E2/3 C2	**Réseau TV/FM**	non
Éclairage à maintenir	200 lux modulable anti-vandalisme	**Ventilation**	Double-flux : 2,5 vol/h ou 5 vol/h à la demande Option : fonctionnement inoccupé 25m3/h sur détecteur présence et CO2	**Réseau vidéo**	Vidéosurveillance
Éclairage naturel	Souhaité (zénithal) pavés de verre barreaudés	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	
Menuiserie extérieure		**Plomberie Sanitaires**	Siphon de sol anti-vandalisme		

Schéma fonctionnel des locaux techniques



Locaux techniques

☑ Principaux objectifs et enjeux

Les enjeux se mesurent pour ces locaux essentiellement en termes de facilité d'exploitation et d'entretien.
Il s'agit d'accéder facilement aux installations, de pouvoir intervenir dessus et de les modifier aisément.

Des locaux supplémentaires peuvent également être prévus en cas de besoin :

- Un local "énergie-accus",
- Un local "magasin-maintenance".

Locaux d'entretien	**fiche N° 66**
☑ Principaux objectifs et enjeux UO Les locaux d'entretien doivent contribuer à répondre aux exigences du maître d'ouvrage en matière de facilité d'exploitation et d'entretien.	***Commentaires***
☑ Acteurs et activités Le personnel chargé du nettoyage du bâtiment provient d'une société extérieure, et a besoin d'accéder facilement aux locaux qui leur seront dédiés pour : • se changer en arrivant et en repartant, déposer ses affaires personnelles, • stocker des produits et les équipements de nettoyage tels que chariots, balais, aspirateurs… • prendre de l'eau, vider les produits après nettoyage, se laver les mains, Les tâches de nettoyage elles-mêmes nécessitent d'accéder à tous les locaux (sauf le local des scellés, l'armurerie, et les locaux des serveurs et électriques) depuis les distributions.	
☑ Qualité attendue ■ ***Accessibilité, fonctionnalité*** Les locaux d'entretien doivent être en nombre suffisant par rapport à la taille du bâtiment ; il y aura au minimum un local par étage. Chacun des locaux permettra de servir à la fois de stockage des chariots et produits (y compris réserve partielle) et de vestiaire. Un point d'eau et d'évacuation doit être situé à proximité immédiate de chacun des locaux (dans les sanitaires par exemple), sinon il sera disposé dans le local lui-même. Ce point d'eau sera muni d'un vidoir adapté au remplissage et à la vidange de sceaux. ■ ***Sûreté*** Les locaux fermeront à clé.	*Cette exigence peut être adaptée au niveau local (1 grand local-vestiaire + des petits locaux aux étages par exemple)*

# Locaux d'entretien	fiche N° **66**
■ ***Confort d'ambiance*** Une ventilation doit être prévue, ainsi qu'un éclairage adapté (pas d'éclairage naturel souhaité).	
☑ Repères pour le dimensionnement *Équipements* : Rayonnages, patères. *Surface* : 4 à 5 m²	

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Verrouillable à clé Largeur 0,90m min selon taille chariot	**Électricité**	1 prise
Hauteur Sous Plafond	2,60 m min	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	19°C	**Revêtement Sol**		**Téléphone**	Non
Acoustique	34 dBA 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Peinture blanche lavable	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	Idem étage	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel		**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Vestiaire
Menuiserie extérieure		**Plomberie Sanitaires**	Point d'eau+ vidoir		

Local de l'autocommutateur et des serveurs

Mutualisable avec local serveur des écoutes téléphoniques (avec accès distincts et grillage de séparation)

fiche N° 67

☑ Principaux objectifs et enjeux

Si le bâtiment accueille une SIC, ce local est remplacé par le local technique "radio et télécommunication" fiche 27.

Ce local répondra aux exigences du référentiel SZSIC

☑ Acteurs et activités UP UO

Le personnel technique (interne ou externe) accède aux équipements pour des opérations d'entretien, de maintenance ou de modification des installations.
La maintenance est du domaine des techniciens du Service de Zone des Systèmes d'Information et de Communication (à l'échelon régional).

☑ Qualité attendue

Ce local répondra aux exigences du référentiel SZSIC

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Ce local devra être proche du bureau du correspondant informatique du commissariat.
Les dimensions du local permettront d'intervenir sans-gêne tout autour des équipements.

■ ***Confort d'ambiance***
Le fonctionnement pérenne des équipements nécessite une température maîtrisée du local, qui sera climatisé.

■ ***Sûreté***
Porte anti-effraction et accès contrôlé

☑ Repères pour le dimensionnement

Ce local répondra aux exigences du référentiel SZSIC

☑ Exigences techniques

Ce local répondra aux exigences du référentiel SZSIC

■ ***Attentes particulières / Remarques***
Si un plancher technique est installé, la ventilation devra éviter de générer des remontées de poussière depuis celui-ci afin de ne pas endommager les équipements.

Commentaires

☑ Exigences techniques Particulières

Ce local répondra aux exigences du référentiel SZSIC

Local serveur des écoutes téléphoniques

Mutualisable avec local autocommutateur et serveurs (avec accès distincts et grillage de séparation)

fiche N° 68

☑ Acteurs et activités

UP UO

Local rattaché aux activités du service investigation et recherche.
Pourra utilement être mutualisé avec le local serveur général du bâtiment, sous réserve d'installer une grille et des accès distincts pour les deux sous espaces.

☑ Qualité attendue

■ ***Sûreté***
Local aveugle.
Porte anti-effraction et accès contrôlé**.**

■ ***Confort d'ambiance***
Climatisation.

■ ***Exploitation, entretien, maintenance***
Matériaux et équipements très faciles à entretenir.

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	500 daN/m²	**Porte**	Porte isophonique résistante à l'effraction Contrôle d'accès Largeur 1m min	**Électricité**	Selon équipements
Hauteur Sous Plafond	2,60 m	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Selon équipements
Confort Thermique d'hiver et été	19°C - 20°C	**Revêtement Sol**	Plancher technique avec revêtement antistatique	**Téléphone**	Selon équipements
Acoustique	DnTA ≥ 49 dBA / locaux voisins calmes 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Traitement anti-poussière Plafond très absorbant Peinture blanche	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	200 lux	**Ventilation**	0,5 vol/h ne passe pas par le plancher technique	**Réseau vidéo**	?
Éclairage naturel	Non	**Climatisation**	Oui	**Équipement mobilier**	
Menuiserie extérieure		**Plomberie Sanitaires**	Non		

Local de sous-répartition

fiche N° 69

☑ Principaux objectifs et enjeux

Se référer aux spécifications SZSIC

☑ Acteurs et activités UP UO

Le répartiteur général est le point de raccordement de tous les câbles de téléphonie, de réseau informatique et autres courants faibles éventuellement.
Il pourra y avoir en pratique un local de répartition générale et des locaux de sous-répartition, reliés entre eux par des gaines verticales et horizontales.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
L'emplacement du local doit être choisi pour optimiser la longueur des câbles de raccordement. Il sera situé à proximité du local auto-commutateur – serveurs informatiques, et donnera sur une circulation intérieure au bâtiment.
Il sera en revanche éloigné du local du groupe électrogène, des ascenseurs et de tout local susceptible d'engendrer des perturbations par des champs électriques et des vibrations.
Les dimensions du local permettront à un agent d'intervenir sans-gêne tout autour de l'équipement.

■ ***Sûreté***
Le local sera climatisé ou disposera d'une ventilation forcée de manière à maîtriser à la fois la mise en surpression du volume, la température et l'humidité (cf exigences techniques).
Porte anti-effraction.

☑ Repères pour le dimensionnement

Se référer aux spécifications SZSIC

Commentaires

Local TGBT

fiche N°
70

☑ Acteurs et activités UP UO

Ce local regroupe le câblage électrique de l'ensemble du bâtiment.
Les techniciens de maintenance et les fonctionnaires de police dûment habilités sont les seules personnes amenées à fréquenter ce local.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***
Le positionnement de ce local sera proche d'un accès extérieur pour faciliter toute intervention d'urgence par un service extérieur.
Pour des raisons évidentes de commodité, il sera intéressant de regrouper dans un même périmètre : le groupe électrogène, la TGBT, la chaufferie et le local de traitement de l'air (VMC).
Les dimensions doivent permettre d'intervenir sans-gêne sur l'installation.

■ ***Sûreté***
Porte anti-effraction et accès contrôlé.

☑ Repères pour le dimensionnement

Surface : Selon taille du bâtiment.

Commentaires

Local du groupe électrogène

fiche N° **71**

☑ Principaux objectifs et enjeux

La fonction de secours électrique que délivre le groupe électrogène est fondamentale pour le commissariat. Il n'est pas utilisé souvent, mais devra garantir l'efficacité de l'action en cas de besoin.

☑ Acteurs et activités

UP UO

Le personnel technique du commissariat et le personnel en charge de la maintenance ou des contrôles techniques réglementaires sont amenés à fréquenter ce local soit dans les cas de coupure d'électricité, soit en dehors de ces situations pour procéder à l'entretien et à l'approvisionnement du groupe, si la cuve est hébergée au même endroit.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Le local disposera d'un accès direct sur l'extérieur, à l'abri des intempéries sans pour autant nécessiter de fermeture étanche (une large porte grillagée suffit).
La porte devra être facilement démontable, ou d'ouverture large sur l'extérieur, de manière à permettre facilement l'attelage du groupe sur un véhicule.
Pour des raisons de commodité, il sera placé dans le même périmètre que : le groupe électrogène, la TGBT, la chaufferie et le local de traitement de l'air (VMC).
Les dimensions du local doivent permettre à un agent d'évoluer facilement tout autour du groupe.

■ ***Confort d'ambiance***

Le local devra disposer d'un éclairage artificiel (secouru en cas de panne).
Une ventilation naturelle permettra de renouveler l'air du local, même si la porte est fermée.
Les nuisances acoustiques occasionnées par ce local envers les locaux de travail du commissariat ou le voisinage devront être limitées par la position du local lui-même ainsi que des grilles d'aspiration et de rejet d'air.

■ ***Sûreté***

Porte anti-effraction.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipement : aucun

Surface : 12 m² (3 m par 4m).

Commentaires

Locaux traitement d'air – chaufferie

fiche N° 72

☑ Acteurs et activités UP UO

Le personnel technique des commissariats et/ou des sociétés extérieures est amené à intervenir dans ce local pour :

- le contrôle du bon fonctionnement et relevé de certains paramètres,
- les opérations d'entretien courant (changement des filtres, …),
- les opérations d'entretien lourd et de maintenance (changement de pièces, d'organes, etc.).

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Ce local doit être accessible depuis l'extérieur tout en étant à l'écart de la voie publique.
Son ouverture large et le seuil permettront de faire entrer ou sortir des pièces volumineuses, éventuellement sur chariot.
Pour des raisons évidentes de commodité, il sera intéressant de regrouper dans un même périmètre : le groupe électrogène, la TGBT, la chaufferie et le local de traitement de l'air (VMC).
Les dimensions du local permettront d'évoluer sans-gêne tout autour des équipements.

■ ***Confort d'ambiance***

Ce local sera éclairé de manière à ne pas être gêné par des ombres portées autour des équipements, et sera ventilé.
Les nuisances acoustiques occasionnées par ce local envers les locaux de travail du commissariat ou le voisinage devront être limitées par la position du local lui-même ainsi que des grilles d'aspiration et de rejet d'air.

☑ Repères pour le dimensionnement

Surface : Selon systèmes choisis et taille du bâtiment.

Commentaires

Local poubelle

fiche N° 73

☑ Principaux objectifs et enjeux

Les enjeux attachés à ce local sont liés à la fois aux préoccupations de facilité d'exploitation et d'entretien du bâtiment, ainsi qu'à la dimension environnementale vis-à-vis du respect du voisinage et de la participation aux efforts de tri des déchets engagés dans les communes.

☑ Acteurs et activités

UP UO

Le personnel d'entretien et les utilisateurs sont amenés à fréquenter ce local pour y stocker les déchets et pour procéder au nettoyage du local et des conteneurs.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

La liaison du local avec le lieu de collecte sera favorisée.
Il doit cependant être protégé de tout accès de personne extérieure.
Un accès large doit donner directement sur l'extérieur (ouverture d'au moins 1,40 m).
Un point d'eau (d'eau froide) est à prévoir, permettant le branchement d'un jet d'eau. Un siphon de sol sera également nécessaire.

■ ***Confort d'ambiance***

Un éclairage artificiel et une ventilation seront prévus dans le local.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : 2 ou 3 conteneurs selon pratiques de tri en vigueur.

Surface : 6 à 10 m².

Commentaires

Nombre de conteneurs à préciser

Prévoir une surface permettant d'admettre un conteneur supplémentaire ultérieurement.

Local du maintenancier

fiche N° **74**

☑ Principaux objectifs et enjeux

Lorsque l'établissement bénéficie d'un contrat de maintenance multi-technique, il peut être utile de proposer ce local pour accueillir le personnel externe dédié, ainsi que la GTC.

☑ Acteurs et activités UP UO

Personnel externe (contrat de maintenance).

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

Une facilité de liaison sera recherchée :

- avec les installations sur lesquelles la personne est amenée à intervenir
- avec le service gestionnaire du bâtiment, pour faciliter les échanges et passages de consignes.

☑ Repères pour le dimensionnement

Équipements : 1 poste de travail. À ajuster selon le besoin de stockage de matériel.

Surface : 9 m²

☑ Exigences techniques

VOIR FICHE TECHNIQUE "BUREAUX COURANTS"

Commentaires

Distributions

fiche N° **75**

☑ Principaux objectifs et enjeux

Commentaires

Le commissariat est à la fois un lieu recevant du public et un lieu de travail. Aussi, au regard de ses spécificités d'activités et des usagers ou utilisateurs correspondants, les enjeux s'expriment globalement par les deux points suivants :

- **séparation physique des flux** (y compris accès) :
 - d'une part du public venant effectuer des démarches administratives, convoqué ou venant déposer une plainte,
 - d'autre part du personnel et des personnes interpellées et gardées à vue.

 Ces deux types de cheminements potentiels, s'ils ne peuvent pas être systématiquement séparés, doivent être contrôlés et leur croisement simultané rigoureusement évité (étant entendu que la notion de croisement est élargie à la notion de liaison visuelle ou liaison sonore).

- les **distributions soumises à des sollicitations intenses**, induites à la fois par les allées et venues fréquentes et par l'usage parfois agressif qui en est fait. Les enjeux de résistance, de tenue dans le temps des propriétés des matériaux et de facilité d'entretien sont par conséquence particulièrement prégnants.

☑ Acteurs et activités

UP UO U UC

Les **personnels** qui prennent leur service (ou le quittent) cheminent depuis (ou vers) l'accès de service vers (ou depuis) leur bureau ou les vestiaires.
Les policiers sont appelés à circuler fréquemment dans les locaux dans le cadre de leur travail quotidien (entrée et sorties de patrouilles, relations avec le commandement, transmissions de documents ou informations, prise en compte de matériels et équipements, liaisons avec les espaces de repos, etc.).
Les policiers peuvent être appelés à emprunter les distributions en compagnie d'individus retenus contre leur gré dans le cadre des procédures en cours : **mis en cause et gardés à vue**. Ces déplacements s'effectuent généralement à partir : de l'entrée de service, des locaux cellulaires, des bureaux du service de quart ou du TJTR, des bureaux des enquêteurs, du local d'attente du chef de poste.
Les policiers peuvent être conduits à attendre dans un couloir en présence d'un ou plusieurs individus interpellés (dans l'attente de la présentation à un OPJ) : soit dans les services d'investigation et recherche, soit au Quart.

Le **public** (témoins, victimes, mis en cause) convoqué dans le cadre d'une procédure doit pouvoir se rendre dans les bureaux des services d'enquête, depuis le hall d'accueil.

Les **avocats, interprètes, et médecins** sont appelés régulièrement à visiter des personnes retenues dans les locaux cellulaires.

Distributions

fiche N° 75

Les **acteurs du partenariat** peuvent être invités à participer à des réunions au commissariat, le chef de service ou des collaborateurs peuvent recevoir des **visiteurs**, le service de gestion peut recevoir des **fournisseurs**.

Le personnel de nettoyage et d'entretien, les techniciens assurant la maintenance du bâtiment doivent pouvoir accéder à tous les espaces (sauf rares exceptions), tout en étant accompagnés dans les locaux de sûreté (et en l'absence de personnes retenues). Ce personnel n'interviendra cependant pas dans le local des scellés, l'armurerie, et certains locaux techniques sensibles.

☑ Qualité attendue

■ ***Accessibilité, fonctionnalité***

La largeur et la configuration doivent permettre au policier et au mis en cause d'avancer toujours de front et en toute sécurité (au moins 2 unités de passage, escaliers droits sans vide central).

Des dégagements doivent permettre d'aménager des stations d'attente à proximité immédiate des locaux prévus pour l'audition, auprès des bureaux des chefs de service éventuellement et du bureau du chef de circonscription. Ces zones d'attente bénéficieront d'un visuel direct depuis le secrétariat du service, ou un bureau.

Autant que possible, les circuits seront distincts entre mis en cause et public. A minima, le circuit des mis en cause ne doit pas rencontrer de partie accessible librement par le public.

Les largeurs et traitements seront adaptés aux flux à supporter (en termes quantitatifs et qualitatifs).

Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir accéder à tous les locaux (en considérant qu'elles peuvent être du public, interpellées, avocat, médecin, ou agents de la police), avec une garantie de continuité de cheminement depuis l'extérieur jusqu'à tout point intérieur (se référer aux dispositions réglementaires).

L'éclairage artificiel doit pouvoir être activé facilement (commandes judicieusement positionnées, lumineuses). Les commandes par détection de présence pourront être utiles sous réserve de disposition appropriée des capteurs.

Une signalétique généralisée permettra, avec une lecture aisée, de repérer les services et les locaux spécifiques. Le traitement des distributions devra participer à cette lecture.

Des dégagements répartis dans les différents services pourront permettre d'accueillir des coins détente ou des photocopieurs.

Les portes de recoupement nécessaires à la sécurité incendie (position ouverte par défaut) seront asservies au système de sécurité incendie.

■ ***Confort d'ambiance***

L'éclairage naturel est souhaitable, en second jour éventuellement, tout en évitant les transparences à hauteur de regard sur l'intérieur des locaux susceptibles de recevoir du public et des personnes interpellées.

L'éclairage artificiel doit fournir une bonne lisibilité des distributions de sorte qu'un agent situé à une extrémité puisse discerner ce qui se passe

Bien que la gestion de l'attente du public soit à encourager au niveau de l'accueil, certaines fonctions peuvent nécessiter des stations d'attente à proximité, contenues dans les dégagements et couloirs ; il sera utile de les identifier en amont de manière plus précise, ainsi que pour les emplacements des photocopieurs.

Cette exigence d'éclairage naturel pourra être renforcée si besoin pour certaines zones moins contraintes au niveau des transparences.

Distributions	**fiche N° 75**
à tout moment à l'autre extrémité (absence de contre-jour ou d'éblouissement et de zones sombres). Selon l'occupation des secteurs, il sera utile de prévoir une coupure automatique de l'éclairage artificiel la nuit avec possibilité de commande manuelle. La réverbération du bruit doit être limitée autant que possible (c'est-à-dire autant que les contraintes de sécurité et d'entretien – maintenance le permettent). ■ ***Sûreté*** Pas d'arête vive ou d'angle saillant, et les éléments apparents seront limités à ceux imposés par la réglementation. ■ ***Exploitation, entretien, maintenance*** Matériaux et équipements adaptés à un usage intensif et salissant. Le nombre et la position des points de branchement des équipements de nettoyage doivent permettre de "balayer" tous les espaces. Des revêtements essuie-pied seront prévus au niveau de chaque accès sur extérieur ou parking, résistants aux forts trafics et adaptés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les angles et les soubassements seront protégés jusqu'à 1m20.	
☑ **Repères pour le dimensionnement** *Équipements* : Assises de faible encombrement pour les zones d'attente (bancs), photocopieur(s). *Surface* : Un facteur de 1,45 est appliqué à la surface utile pour estimer la surface globale minimale intégrant les circulations et dégagements, les locaux techniques et les sanitaires. La largeur des circulations ne sera jamais en dessous de 1,40 m (soit 2 UP), et sera plus proche de 1,80 m là où les flux sont les plus importants (voisinage de la police de proximité, de la salle d'appel, du chef de poste, …)	*Préciser le nombre de photocopieurs à disposer dans les distributions, et les localisations souhaitées.*

☑ **Exigences techniques Particulières**

Charges d'exploitation	250 daN/m²	**Porte**	Portes de recoupement, selon réglementation incendie (position ouverte par défaut et asservies au SSI le cas échéant)	**Électricité**	Prises ménage tous les 20 m. maxi Prises 10/16A.+T pour photocopieurs.
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**		**Informatique**	Non
Confort Thermique d'hiver	19°C avec ralentis en inoccupation selon secteurs	**Revêtement Sol**	Carrelage U4P3 à tous niveaux et dans les escaliers	**Téléphone**	Non
Acoustique	Limiter le temps de réverbération autant que possible	**Revêtement Mur**	Résistant et lavable en soubassement	**Réseau TV/FM**	Non

			sur 1,20m Peinture acrylique sur toile fibres polyester au-dessus.		
Éclairage à maintenir	100 lux	**Ventilation**	Non	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Souhaitable, en second jour éventuellement.	**Climatisation**	Non	**Équipement mobilier**	Sièges dans zones d'attente
Menuiserie extérieure	Pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Non	**Faux-plafonds**	Facilement démontables Éclairage encastré

Bureaux courants

Fiche technique transversale

*** Cette fiche concerne les fiches fonctionnelles N° :11 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23 – 24 – 25 – 28 – 29 – 30 – 33 – 34 – 40 – 41 – 52 - 74**

Attentes particulières / Remarques

La cloison vers la circulation des bureaux pourra être vitrée au-dessus de l'allège, mais elle comportera alors un store d'occultation.

Possibilité de partie vitrée en partie haute seulement, ou de partie vitrée verticale à côté de la porte.

Prévoir les équipements pour 1 poste de travail si SU comprise entre 6 et 9 m² ; pour 2 postes si SU comprise entre 9 et 16 m² ; pour 3 postes si SU comprise entre 16 et 24 m² *(ratios issus du CSTG au 01/09/2014)***.**

L'équipement d'un poste de travail comprend 4 prises 10/16A.+T dont deux permanentes avec détrompeur + 2 RJ45.

Chaque bureau sera équipé en plus d'une prise "ménage" à proximité de la porte.

En acoustique, pour les bureaux des chefs de service, augmenter l'exigence d'isolement aux bruits aériens (DnAT) de 5 dBA. De même, une prise supplémentaire RJ45 dédiée à la radio sera prévue.

Surfaces utiles indicatives pour des bureaux courants :

- 1 agent : 6-9 m²,
- 2 agents : 9-16 m²,
- 3 agents : 16-24 m².

☑ Exigences techniques Particulières

Charges d'exploitation	300 daN/m²	**Porte**	Porte isophonique. 35dB(A) 1 vantail (0.90 m)	**Électricité**	4 par poste de travail (voir détail ci-dessus) + 1 prise ménage
Hauteur Sous Plafond	2,60 m minimum	**Équipement immobilier**	Cloisons vitrées avec stores pour secrétariats en particulier.	**Informatique**	1 RJ45 par poste de travail
Confort Thermique d'hiver	Occupation : 19°C Inoccupation: ralentis selon durée	**Revêtement Sol**	Carrelage U4 en RdC. Souple U4 en étages	**Téléphone**	1 RJ45 par poste de travail
Acoustique	DnTA≥ 39 dBA/ locaux voisins et 34 dBA/ circulations 0.5 s. <Tr< 0.8 s.	**Revêtement Mur**	Toile de verre peinte	**Réseau TV/FM**	Non
Éclairage à maintenir	300 lux	**Ventilation**	VMC simple flux 0,5 vol/h	**Réseau vidéo**	Non
Éclairage naturel	Obligatoire + Protection solaire extérieure selon l'exposition	**Climatisation**	Non, dans le cas général.	**Équipement mobilier**	Panneau d'affichage
Menuiserie extérieure	pare-balle et anti-effraction au RdC sur rue	**Plomberie Sanitaires**	Non	**Faux-plafonds**	